Vol. III No 105

LE NUMERO 1¢

162 ST-DENIS
Tél. Est 893

L'AUTORITÉ

LE NUMERO 1¢

Abonnement:
Par malle . . . . . $2.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

Montréal, 25 Decembre 1915

UN CHEF

Le 163ème Canadien-Français, qu'un comité de civils a dénommé le Bataillon DesRosiers-Asselin, et que d'autres commencent à appeler du nom bien canadien de Poil-aux-Pattes, a établi provisoirement ses quartiers à Montréal, dans l'immeuble Dandurand, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. C'est là qu'il recrutera ses officiers et sous-officiers. Ce travail fini, il sera immédiatement institué des cours à Montréal même, pour ces deux groupes, et le recrutement des soldats commencera aussitôt. Les officiers et sous-officiers recevront la solde et les allocations statuaires à compter de leur enrôlement. Ceux qui seront déjà qualifiés aideront au recrutement pendant que les autres se qualifieront; ainsi, pas de perte de temps.

Avec l'institution des deux ecoles (d'officiers et de sous-officiers) et l'inauguration du recrutement, devrait coincider le retour du front du Major DesRosiers, désigné par le ministre de la Défense, Sir Samuel Hughes, pour commander le régiment Le major DesRosiers faisant partie de l'armée anglaise depuis son arrivée en France, le ministre n'a pas pu le rappeler directement, mais a dû le redemander au War-Office. Cette demande a dû passer par maints bureaux et maints quartiers avant de parvenir à destination. Elle a déjà fait l'objet de plusieurs dépêches d'Ottawa à Londres. Le ministre de la Défense attend d'un jour à l'autre une réponse favorable.

Dans le cours normal des choses, le nouveau commandant devrait être à Montréal sur la fin du mois. Peut-être est-il en route à l'heure actuelle; la chose est même probable. En attendant, chaque matin, ses amis scrutent anxieusement les journaux pour voir si au dernier moment un obus, un shrapnel, une balle traitresse, ne sera pas venu briser cette jeune et brillante carrière. C'est qu'en effet le ministre a redemandé, en même temps que DesRosiers, le major Rodolphe Deserres et le lieutenant Robert Roy (celui-ci fils de M. le colonel Roy, ancien commandant du district militaire de Montréal), et que, juste au moment où le premier câblegramme allait être expédié, arrivait en sens contraire la nouvelle que Roy venait d'être blessé—par bonheur légèrement.



M. le Major HENRI DESROSIERS
Commandant en chef du 163ème Canadien-Français

Enrôlé aux premiers jours de la guerre au 14e, Henri DesRosiers aura passé en seize mois du grade de lieutenant à celui de lieutenan-colonel. Mais comme son camarade et ami DeSerres, il a monté par étapes, gagnant chaque nouvel avancement par la bravoure et le travail. Après seize mois de service actif et bientôt un an de tranchées, il ne reste au 14e qu'une demi-douzaine des trente-cinq ou quarante officiers que ce bataillon avait à son départ de Valcartier dans l'automne de 1914. Les autres ont été tués ou blessés, ont été versés dans les services auxiliaires, réformés pour cause de maladie, ou sont passés aux états-majors. DesRosiers et DeSerres n'ont pas quitté la ligne de feu. Chose extraordinaire, malgré une bravoure qui chez DeSerres va jusqu'à la témérité et qui, chez DesRosiers, n'en est pas moins admirable pour s'allier au sang-froid, ni l'un ni l'autre n'ont été blessés.

Asselin ayant décliné de siège... et la solde de lieutenant-colonel, on l'a naturellement consulté sur le choix de son supérieur. Quelqu'un lui demandait pourquoi il avait choisi DesRosiers. "Entre DesRosiers et DeSerres, dit-il, j'aurais peut-être hésité longtemps, car j'ai pour celui-ci une admiration proportionnée à tout ce qu'il a si crânement risqué en s'envolant. Mais DesRosiers et moi, nous avons mangé ensemble presque de la misère. C'était en 1900. J'arrivais des Etats-Unis et je gagnais, comme reporter, tout juste mon existence. Lui, fils d'un médecin de campagne que son grand talent, sa haute probité, sa parenté avec un ancien premier-ministre (il était le beau-frère de feu M. Mousseau), n'avait pas garanti contre la mauvaise fortune, il touchait bien, comme employé de bureau, cinq ou six piastres par semaine. Nous logions ensemble. Je ne me rappelle pas si nous n'avons pas fait ensemble quelques fredaines. Ces choses-là ne s'oublient pas."

Henri DesRosiers a quatre frères: Adrien, caissier de la Great West Assurance Co., à Montréal; Aimé et Gustave, deux des employés les plus populaires de l'Imperial Tobacco., et Léopold, marchand de matériel de bureau.

Au physique: 5 pieds 5 pouces environ, robuste carrure; blond, imberbe, âgé de trente-six ans, paraît trente ans au plus. Au moral: la bonne humeur, la crânerie et la générosité personnifiées. Partagera les dangers de ses hommes. Ils partageront sa gloire.

Etait avant la guerre lieutenant au 65e. Ses anciens compagnons d'armes tiendront à honneur de lui faire, ainsi qu'à DeSerres et Roy, la réception qu'ils méritent.

LUCIUS.

P. S. Le commandant du 163e nous prie d'annoncer qu'il faudra être d'une sobriété parfaite et connaître les deux langues pour devenir officier ou sous-officier.

L.

Nos écrivains

Les lettres canadiennes viennent de s'enrichir d'un pur joyau. M. Marcel Dugas qui lors de sa conférence sur Verlaine en février dernier, l'Alliance Française, nous donnait l'une des plus fortes émotions d'art que nous ayons éprouvées, vient de publier cette étude sur l'auteur de "Sagesse".

"Feux de Bengale à Verlaine glorieux", tel est le titre que M. Dugas a donné à son livre. Titre justifié s'il en fut jamais, car les pages que le jeune écrivain a consacrées au Pauvre Lelian, sont un hymne qui jaillit, qui s'élance vers son image immortelle, ses mots ont un parfum d'encens et ont l'éclat d'une pluie d'étoiles. M. Marcel Dugas est peut-être l'admirateur le plus enthousiaste que l'auteur de la "Bonne Chanson" et des "Fêtes Galantes" ait jamais eu. Son étude sur l'infortuné poète est un vibrant éloge qui devient une prière, une invocation.

Dès le début de son livre, M. Dugas nous explique qu'il veut essayer de donner les raisons de l'attrait, de la persistance à émouvoir que recèle la poésie de Verlaine. Il se défend de vouloir en faire une analyse méthodique. Notre domaine à nous, dit-il, est de comprendre, mais surtout d'aimer une oeuvre pour ce qu'elle contient. Et ainsi cette étude sur Verlaine devient une louange fervente, un chant en l'honneur du doux poète.

M. Dugas nous fait voir Verlaine sous son triple spect de poète de la nature, de l'amour et de la religion. "Ce dieu, ce faune, ce poète, cet Ariel déchu et renové", ainsi s'exprime M. Dugas en parlant de Verlaine. Ces épithètes montrent mieux que tout ce que nous pourrions dire à quel point M. Dugas comprend et goûte l'oeuvre de l'auteur de "Sagesse".

M. Dugas s'affirme dans cette étude un grand artiste, un écrivain de marque. Souhaitons qu'il rencontre l'encouragement qu'il mérite et qu'il nous donne avant longtemps l'occasion de lire de lui une oeuvre plus considérable.

"Feux de Bengale à Verlain glorieux" forme une plaquette de luxe que tous les amateurs de littérature voudront lire.

* * *

Notre ami Jules Tremblay, un ancien journaliste qui nous donnait il y a quelques années "Des Mots, des Vers", volume qui obtint un succès très mérité, vient de terminer une étude historique des plus plus fouillées et des plus intéressantes, "La sépulture d'Etienne Brûlé", qui a été publiée dans les Mémoires de la Société royale du Canada.

M. Tremblay, que nous connaissons comme un travailleur acharné, se révèle là comme un chercher, comme un érudit. L'étude qu'il a consacrée à l'interprète de Champlain représente un labeur énorme. mais elle n'a cependant rien de sec, rien d'aride. Cette étude se lit agréablement. Elle intéressera fortement tous ceux qui auront la bonne fortune de trouver un exemplaire de ce mémoire.

Espérons que M. Tremblay ne s'arrêtera pas en si bonne voie, mais qu'il nous donnera prochainement d'autres oeuvres qui ajouteront à son bagage littéraire.

A. L.

PREDICTIONS POUR 1916

L'Almanach Raphael pour 1916 vient de paraître. C'est une publication annuelle qui se fait, en Angleterre, la concurrente de Mme de Thèbes, en France. C'est dire qu'elle a la prétention de "prophétiser", ou plutôt de lire dans l'avenir. Ce "prophète" anglais n'est pas né d'hier puisqu'il existe depuis cent ans. De ses prédictions passées, nous n'avons pas à nous occuper; mais il n'est pas sans intérêt de résumer celles qu'il fait pour 1916.

L'Almanach Raphaël entrevoit le triomphe ultime pour l'Angleterre et ses alliés, mais au prix de quels sacrifices en argent et en hommes! Il annonce pour le printemps des dangers graves pour la personne du Kaiser, et prédit la chute de l'Empire germanique.

De la consultation des astres, il tire la conclusion que la guerre durera encore un an et demi.

Au sujet de l'horoscope du roi Georges, l'Almanach dit:

La plus grande vigilance devra être exercée par notre armée et notre flotte, pour sauver notre pays de l'invasion. Le Kaiser est pour la guerre jusqu'au bout et il ne négligera rien afin de s'assurer la victoire. Les positions des astres dans le système planétaire pour 1916, sont menaçantes, et j'espère que nous ne nous endormirons pas dans une fausse sécurité. Il n'y a pas de doute que nous serons à la fin victorieux, à cause de la puissante position de Jupiter dans l'horoscope du Roi, mais la fin n'est pas encore venue. Les influences sur Sa Majesty au cours de la présente année ne sont pas très apparentes, quoique nos troupes éprouveront de sérieux revers, en été."

L'Almanach Raphaël voit la France sortant victorieuse de cette guerre, et inaugurant une nouvelle ère dans son développement et son histoire. L'horoscope du Président Poincaré est très favorable. Pour la Russie, l'avenir ne paraît pas aussi brillant. L'horoscope du Czar est très malheureux à cette époque; la Russie souffrira des défaites tout le cours de 1916.

De beaucoup meilleures sont les prévisions pour l'Italie. Il est vrai qu'elle progressera lentement, mais ses progrès seront aussi sûrs qu'ils seront durables; elle gardera ce qu'elle aura conquis.

L'Almanach Raphaël dit qu'il y aura éclipse temporaire dans la popularité de Lord Kitchener comme ministre de la guerre, mais qu'il est l'homme de la circonstance. Quant au maréchal French, les astres lui promettent une renommée nouvelle, indiquant qu'il est homme de rare habileté militaire et que l'armée anglaise est en sureté absolue sous son commandement.

Parlant de M. Winston Churchill, l'Almanach Raphaël dit:

"Il est téméraire, irréfléchi, brave, audacieux. Je considère comme heureux qu'il ait quitté l'amirauté. M. Churchill s'est vanté qu'il allait enfermer les dreadnoughts allemands comme des rats qui sont forcés de sortir de leur trou. Les rats sont sortis et ont bombardé Yarmouth, Scarborough et Hartlepool. Ces exploits de la part de l'ennemi ont été une grande humiliation pour notre flotte. S'il y avait une invasion allemande chez nous, nous n'aurions personne autre à blâmer que M. Churchill.

La durée de la guerre, d'après l'Almanach Raphaël intéresse tout le monde, et voici ce qu'il en dit:

"Si je disais qu'elle durera entre deux et trois ans, j'effraierais bon nombre de mes lecteurs; aussi, espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Je me réjouirais si la guerre finissait plus tôt, et c'est avec plaisir que je me verrais appelé "un faux prophète". En chiffres ronds, cette guerre coûtera à la Grande-Bretagne $125,000-000,000."

X X X

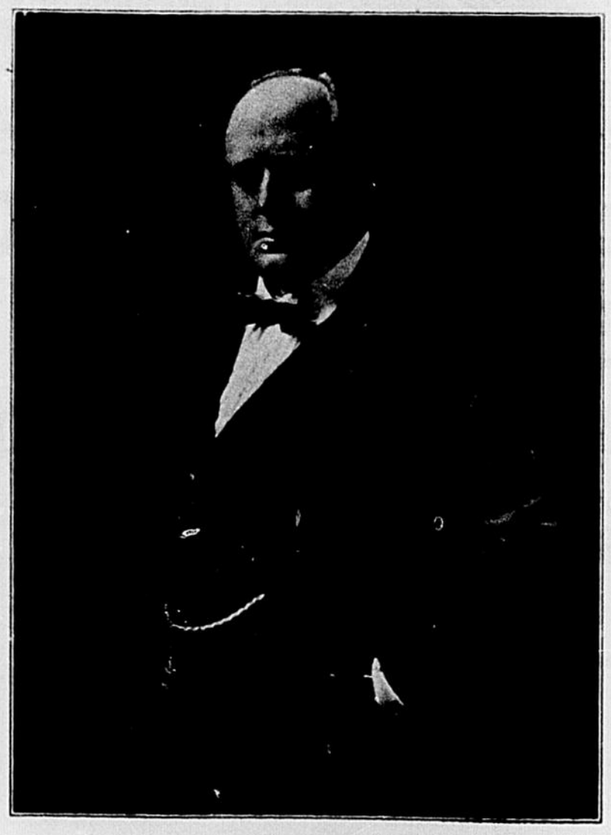
HOTEL RITZ-CARLTON

Diner special de Noel
$1.50 par couvert

Souper de veille du Jour de l'An
$4.00 par couvert

Danse dans la salle de bal
Après minuit

Reservez vos couverts en appelant par telephone: Uptown 7180



GASTON MAILLET, directeur
Fondateur de l'"Autorité".

L'AUTORITE
A
UN SOU
a remporté un succès extraordinaire!

POURQUOI?

Parce que je n'ai pas menti.
Parce que j'ai tenu ma parole.

En lançant le seul journal hebdomadaire à un sou en Amérique, j'avais promis un journal valant **cinq sous**, pour un sou, et **je n'ai pas trompé** le public. Depuis six semaines, j'ai quintuplé la **circulation de l'AUTORITE.** Je remercie sincèrement les lecteurs et les abonnés de l'**AUTORITE** et je leur demande instamment de continuer à donner à l'**AUTORITE**, que je dirige, leur précieux patronage. Car, j'entends continuer à améliorer l'**AUTORITE**, afin de rendre ce journal plus intéressant que jamais.

IMPORTANT!

L'ouvrier que les labeurs empêchent de lire les journaux chaque jour en saura autant que tout autre, s'il lit l'**AUTORITE** le Samedi ou le Dimanche; car il y trouvera condensés tous les principaux faits politiques et autres qui se sont passés à Montréal et ailleurs pendant la semaine.

Retenez bien ceci—

Celui qui lit l'**AUTORITE** est un homme **renseigné.** Tous les **esprits dirigeants** le lisent. Sir Wilfrid Laurier, Sir R. L. Borden, les ministres à Ottawa et à Québec, en font leurs beaux dimanches. Les juges, les avocats, les gens instruits, tous lisent l'**AUTORITE.**

Pour **un sou** vous avez une petite encyclopédie, le samedi ou le Dimanche.

Notre Programme est tout de progrès. Indépendants en politique, nous flagellons les rouges et les bleus qui ne font pas leur devoir. L'**AUTORITE** est la terreur des **boodlers.** Aussi avons-nous démasqué plusieurs fois les pires scandales.

L'**AUTORITE** est un journal à idées nouvelles. Nous avons toujours quelque chose de nouveau à apprendre au public. L'**AUTORITE** est toujours prête à défendre les opprimés. L'**AUTORITE** est opposée aux trusts. L'**AUTORITE** est le champion des routes permanentes.

Les rédacteurs sont classés parmi les meilleurs écrivains de langue française au Canada. **Nos caricatures resteront légendaires.**

Toujours polis, nous nous tenons dans le juste milieu. Le vieillard comme l'enfant, la femme âgée comme la jeune fille peuvent lire l'**AUTORITE.** Nous avons un grand nombre d'abonnés parmi le clergé. L'**AUTORITE** est un journal de combat. Mais il rend, fidèle à sa devise, **"Justice à Tous".**

Les prix ne sont pas plus élevés qu'ailleurs, et vous pouvez être assurés de la quantité ainsi que de la qualité, car le

Charbon "DIAMANT NOIR"



est reconnu dans tcut le monde entier pour être exempt de fer et de poussière.

Coke! Coke! Coke!

Nous vendons le Coke au même prix que la Montreal Light, Heat & Power Co.

J. O. LABRECQUE & CIE.

141 RUE WOLFE

Tel. Est 2390 *MONTREAL.*

Le réveillon du Diable...

(Conte de Noël)

On l'appelait "Jambon". Non qu'il eut reçu ce nom sur les fonts baptismaux de l'église de Bonsecours, sur la rive sud du Saint-Laurent; mais jamais sobriquet ne fut mieux porté, à cause de sa grosse figure brune, presque noire, ridée, crevassée, huileuse, ayant enfin toutes les teintes d'une cuisse de porc fumée à loisir.

Deux petits yeux luisants comme des perles, pointus comme des vrilles, trouaient son masque appétissant, décelaient sous cet amas de graisse pour plus d'un sou de malice. En effet, "Jambon" croyait dur comme fer que sa seule raison d'être au monde était de jouer des tours, et Dieu sait ce qu'il en avait dans son sac! Mais aucun n'égala, pour l'audace de la conception, celui qu'il exécuta pendant la nuit de Noël 1863, et qui fut pour ce "ratoureux" comme on dit dans nos campagnes, le plus beau fait d'armes de sa vie.

Raconter toutes les bonnes ou mauvaises farces de "Jambon" nécessiterait un volume bien en place dans les lettres canadiennes. Il y faudrait mieux que la plume d'un Fréchette.

Sachons seulement qu'à cette époque la crainte du diable et des âmes trépassées était formidable sur les rives du Saint-Laurent, de Québec à la Gaspésie. On ne parlait, avec épouvante, que de feux-follets, de loups-garous, et surtout de la Corriveau.

* * *

Ah! la Corriveau, que de sommeils elle a troublés! que de songes effrayants elle a causés! que de corps elle a rendus moites dans les draps de rude laine! Le souvenir de cette horrible mégère, qui assassina ses deux maris et dont le cadavre, après une juste pendaison, fut enchaîné dans une cage de fer, sur les hauteurs de Lévis, hanta pendant un siècle les cervelles affolées. Par les gros temps, alors que le vent, sur le fleuve, soufflait en tempête, on croyait entendre gémir l'âme de la Corriveau, claquer ses os comme des castagnettes dans l'affreuse prison.

"Jambon", on le pense bien, histoire de s'entretenir la main, exploita cette veine. N'entendit-on pas, certaine nuit, dans une maison abandonnée, des plaintes lamentables, accompagnées de bruits de chaînes? Ceux qui eurent le malheur de s'approcher des fenêtres en revinrent à demi-morts; et il y avait de quoi, sapristi! Ils avaient entrevu, dans la pénombre causée par deux chandelles, une espèce de squelette en proie aux plus fantastiques convulsions derrière des barreaux. Le lendemain il n'était question, dans Bonsecours, que de cette épouvantable apparition, et "Jambon" courait de l'un à l'autre, la trogne apeurée, confiant:

—C'é la Corriveau... L'iable l'a transportée icite... Ben sûr!...

Et tout le monde s'en alla répétant:

—C'é la Corriveau... C'é la Corriveau... La yeuse des yeuses!

Une année durant, "Jambon" terrorisa Bonsecours et les villages voisins (car on venait de dix lieues pour voir la maison hantée) en s'introduisant, les soirs de "noirceur", par la cave où il enfouissait, dans le vieux four à pain, le mannequin, la cage, les chaînes et les chandelles nécessaires à sa mise en scène. Les récits de ceux qui se risquaient à jeter un oeil sur ce théâtre infernal devenaient de plus en plus horrifiques:

—Bonguienne de bonguienne, j'vous dis que j'ai vu l'iable qui piquait la Corriveau avec sa fourche! obstinait un gars.

—Pis moé, j'lai entendue qu'a criait, sous votre respecte, comme un cochon qu'on saigne! lançait un autre.

Les femmes alors se signaient et récitaient un "Ave Maria". Plusieurs en perdaient le boire et le manger. "Jambon" aurait continué longtemps ce sabbat, si une occasion encore plus favorable ne s'était présentée de produire Belzébuth, dont il s'était constitué le factotum.

* * *

Noël approchait et là-bas, dans les rangs, à Saint-Cyrille, les Gamache vous préparaient un de ces réveillons dont on s'en lèche les babines plusieurs jours après, rapport qu'ils allaient marier la plus grande de leurs filles le lendemain des Rois. Le tout se terminerait par une sauterie qui durerait bien jusqu'au petit jour blanc. Et l'on arroserait cela du filet rouge d'une grosse barrique de vin canadien.

Le violonneux retenu pour la circonstance s'appelait—devinez comment?—Aristide Couillard, mes amis! un pédant qui, revenu des Etats, voulait en remontrer à tout le monde et particulièrement à David Bélanger, dit "Jambon", depuis quinze ans le violonneux reconnu de la paroisse, à ce titre commensal de toutes les fêtes, et qu'on avait négligé pour faire place à ce blanc-bec.

—C'é-t-y l'cas, David, que tu n'seras point chez les Gamache, au réveillon? demandaient quelques indiscrets, hypocritement apitoyés.

—Oui, c'é l'cas, répondait "Jambon",—les Gamache ont pris un violonneux de quat'e sous qui vient du Maine.

—Dommage, mon pauvre David, car les Gamache font d'gros cnanquiers chaque année. Y ont les moyens et on va avoir un dur réveillon.

—Beaucoup d'plaisir tout d'même..., souhaitait David, narquois, car le drôle avait son idée et ruminait une atroce vengeance.

* * *

Noël resplendissait d'étoiles au firmament et de flambeaux dans l'église de Bonsecours. Des effluves échappées de la crèche de l'Enfant-Dieu semblaient avoir métamorphosé toutes choses ici-bas. Les paroissiens venus à la Messe de Minuit se croyaient dans un temple d'apothéose et une joie surnaturelle illuminait les visages. Le choeur venait d'attaquer le chant d'allégresse:

"Il est né le divin Enfant,
"Jouez hautbois, résonnez musettes..."

Instant choisi par "Jambon", placé en arrière de l'église, pour préparer sa revanche.

Ah! les Gamache préféraient un freluquet parce qu'il avait passé par les Etats-Unis, au violonneux en titre de Bonsecours; ah! on voulait manger sans lui, boire sans lui, danser sans lui; eh bien! ils en verraient de belles les Gamache et compagnie, car ils auraient la visite d'un hôte sur lequel ils ne comptaient pas—tonnerre!...

"Jambon" s'éclipse et enfile le premier escalier conduisant au clocher, puis le deuxième, puis le troisième. Les portes, pour la Messe de Minuit, avaient été décadenassées. La voie s'ouvrait libre devant lui; il grimpa d'une traite jusqu'aux cloches. Il s'agissait maintenant d'atteindre l'une des extrémités du frontispice et là commençaient les difficultés de l'entreprise.

Sur un piédestal, à l'aile gauche de la façade en pierre, la dominant, sous la blanche clarté des étoiles, "Jambon" aperçoit celui qu'il cherche. C'est un diable en bois, haut de six pieds, dont la forme monstreuse constitue une menace vivante, depuis des années, à l'adresse des pêcheurs de Bonsecours. Longues cornes, vastes oreilles pendantes, tête de chien, corps de singe, pieds de faunes, griffes au lieu de mains, ailes de chauve-souris, queue retroussée, museau féroce, yeux fantastiques contribuent au plus bizarre assemblage, le tout surmonté d'un effroyable trident.

Sur le piédestal opposé, à l'aile droite, étincelle la cuirasse d'or de saint Michel, l'ennemi et le vainqueur de Satan, armé du glaive avec lequel il fait face à son redoutable adversaire.

Mais le personnage actuellement près des trois cloches de bronze n'a des yeux que pour la statue du prince des ténèbres. En bas, l'harmonium gronde; un cantique s'élève à travers le toit: "Gloria in Excelsis Deo"; "Jambon" n'en a cure. Au risque de se rompre vingt fois le cou, agrippé à la toiture comme un lézard, il atteint "le Grippet," ainsi qu'on appelle souvent le diable, en bas de Québec, et commence à vous le secouer de la belle manière sur sa colonne. Un chanteur, à ce moment, entonnait:

"Ca, bergers, assemblons-nous;
"Allons voir le Messie..."

Et les cloches se mirent à sonner; et l'on aurait cru entendre la voix de la Chrétienté sortir de ces bouches de métal. L'homme qui ébranlait alors le dragon profita de ce bruit couvrant tous les autres pour lui donner le coup de grâce...

Le monstre, lancé dans le vide, tourbillonna deux ou trois fois sur lui-même et s'abattit avec un bruit mou sur un banc de neige.

* * *

...Le réveillon battait son plein chez les Gamache. Autour des tables bien servies, les convives entamaient le dessert, et les jeunes gens brûlaient de se mettre en place tout à l'heure, pour la danse. En ce temps-là, ce n'était pas comme aux jours d'aujourd'hui de par la province. On s'amusait ferme les soirs d'hiver, particulièrement aux noces; les sauteries n'étaient pas prohibées; maintenant, lorsque la neige tombe, l'automne, elle semble recouvrir la campagne canadienne pour six mois comme d'un suaire. Rien d'étonnant à ce que garçons et filles désertent les champs pour les cités.

Chez les Gamache, la plus profonde sécurité régnait donc. Toutefois, au dehors, une "carriole" approchait avec lenteur en glissant sur la neige. Quand elle fut rendue dans l'ombre jetée par la maison sur la plaine lisse, le conducteur l'arrêta. L'homme descendit de voiture et vint jeter un oeil à la fenêtre la plus illuminée: c'était "Jambon". Il entendit distinctement un convive demander:

—Quien, Gamache, t'as donc pas "Jambon" comme violonneux, ce soër?

—Non, répondit l'amphytrion, y est trop gourmand, ce "Jambon". Y aurait tout mangé et tout bu à lui seul. J'espère qu'y dort comme un ange à l'heure qu'y é...

Et chacun de rire. Mais un autre riait encore plus fort, dans son for intérieur. "Jambon" était retourné à sa "carriole" et avait retiré, de sous une grande peau de buffle, l'épouvantail qu'il avait précipité en bas de l'église.

Et au milieu d'un bruit formidable de vitres cassées, de tables renversées, de femmes hystériques poussant des cris aigus, d'hommes fuyant épouvantés, on vit Belzébuth, prince des damnés, surgir lui-même au milieu du banquet, et une voix éclatante, terrible, vengeresse, hurla:

—C'é moé, l'iable, qui viens au réveillon!

GILBERT LARUE.

LES CHEMINEES DE NOEL

(Histoire véridique)

Quand on a six ans et que l'on a l'intention d'accrocher le soir même le bas de sa maman à la cheminée du salon—car il va sans dire que le nôtre, qui n'est en réalité qu'une petite chaussette blanche, est beaucoup trop petit—des problèmes comme celui qui trotte par la tête de Pierrot ne laissent pas d'être extraordinairement troublants.

Et Pierrot réfléchit profondément tandis que la nounou lui débarbouille sa frimouuse rose qu'il a plongée, tout à l'heure, dans le trou de la cheminée pour savoir comment, cette nuit, le petit Noël pourra bien passer par là.

Pierrot, qui, d'ordinaire, piétine comme un diablotin, quand la bonne lui passe la serviette et le savon sur la figure, est en ce moment sage comme une image; il se laisse faire consciemment, sans dire un mot, et ses grands yeux bleus sont gros de rêverie.

Cependant, il se décide à rompre le silence, et pendant que la bonne sèche sa tête blonde dans une serviette chaude, il interroge:

—Dis, Nini, comment il fait le petit Jésus pour passer par la cheminée sans se salir?

—C'est que le petit Jésus est plus propre que Pierrot.

—Mais comment il fait pour pas noircir les joujoux qu'il met dans les bas?

—Ca, c'est le secret du petit Jésus.

—Est-ce que tu le connais, toi Nini, le secret du petit Jésus?

—Oui, mais Pierrot est trop curieux et pas assez sage pour qu'on le lui dise. Ce n'est qu'aux petits garçons qui ne se mettent pas la tête dans les cheminées que l'on raconte ces choses-là.

—Oh! Nini, tu veux, dis, me raconter ça; je serai sage toute la journée et demain aussi.

—On verra, ce soir.

Durant le reste de l'après-midi, Pierrot a tenu une conduite exemplaire et, lorsque le soir Nini l'a porté dans sa couchette bleue, Pierrot qui a de la mémoire et qui possède une confiance aveugle dans la science de Nini pour tout ce qui touche au petit Noël et aux cadeaux qu'il apporte, le 25 décembre, passe les bras autour du cou de la bonne, et câlin:—J'ai été bien bon, Nini, tu vas me dire le secret du petit Jésus.

Nini se défend un peu, car il se fait tard; mais Pierrot a tellement envie de savoir et elle lui résiste si peu souvent.

Alors après avoir posé l'abat-jour sur la lumière, elle se place près du petit lit, un tricot à la main, et au bruit des aiguilles d'ivoire qui s'entrechoquent de temps en temps, elle raconte:

"Il y bien des années, mon petit Pierrot, quand les hommes commencèrent à construire des maisons, ils décidèrent aussi d'élever des cheminées.

Les papas et les mamans se disaient: Nous allons bâtir de belles cheminées qui s'élèveront au-dessus des maisons, s'ouvriront sur le ciel; ce sera une belle porte pour permettre au petit Jésus de descendre chez nous, au jour de Noël, et apporter à nos chéris de beaux jouets."

Saint-Pierre qui, du haut du Paradis, les regardait faire, secoua la tête. Et ayant fermé à double tour la porte du ciel, afin que personne n'entrât en son absence, il s'en alla trouver le Bon Dieu et lui dit:

"Seigneur, les hommes sont en train de construire des cheminées tout au haut de leur maison; ils prétendent que celles-ci seront des portes par où Jésus pourra descendre, à Noël, et distribuer des cadeaux à leurs enfants.

Seigneur, vous devriez leur inspirer d'autres idées, car votre fils Jésus ne pourra jamais arriver chez eux par ce chemin, sans salir sa belle robe blanche, vu que cette nouvelle invention servira aussi à envoyer vers le firmament la fumée de leurs feux, et que, par conséquent, elles seront pleines d'une suie noire."

Jésus se trouvait, à ce moment, aux côtés du Bon Dieu; il prit à son tour la parole, et s'adressant au saint: "Il est vrai, grand Saint-Pierre, que les cheminées pourront peut-être se couvrir de suie, à l'intérieur, mais, si le Bon Dieu les supprime, où mes petits amis pendront-ils leurs bas à Noël? Ceci est une question bien plus importante que celle de mettre un peu de suie sur ma robe."

La Sainte Vierge, qui ne quitte jamais son fils, comme tu le sais, mon petit Pierrot, s'avança alors: "Je crois, Seigneur, dit-elle, que j'ai le moyen de tout concilier. Nous laisserons les hommes élever leurs cheminées pour permettre à Jésus d'entrer dans leurs demeures, mais nous chargerons les anges de les nettoyer, chaque année, le 24 décembre, afin que mon fils y passe sans danger."

Le Bon Dieu approuva cette idée, et chargea les Archanges Saint Michel et Saint Gabriel de surveiller le ramonnage des cheminées, le 24 décembre, afin que Jésus n'y salisse pas sa robe immaculée. Les portes du ciel s'ouvrent toutes grandes, et des escouades d'anges blancs s'envolent dans l'espace, et se dispersent sur les toits du monde entier. Cependant, on sait que Jésus ne descend que dans les demeures où les enfants ont été sages, donc les anges ne ramonnent que les cheminées de ces demeures-là; ils les reconnaissent, parce que, à côté de chaque cheminée, se tiennent les anges gardiens de tous les petits garçons et les petites filles et qui fournissent les renseignements nécessaires—ils sont au courant. Lorsque le soir, les anges ont fini leur besogne, ils s'essuient les ailes dans la neige des toits et s'envolent vers le ciel, en chantant:

"Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre, aux hommes de bonne volonté."

Lorsque Nini eut fini, les grands cils de Pierrot battirent un instant sur ses yeux lourds de sommeil et il s'endormit en rêvant à des choses merveilleuses.

FERNAND DANSEREAU.

Dans les tranchées

LE BON TONNEAU

Ils étaient quatre qui voulaient se battre. Ils le voulaient si bien qu'ils se battaient sans arrêt et pour leur propre compte, bien plus que pour le général en chef. Les grandes opérations, celles de l'état-major, certes, ne leur déplaisaient pas, mais les leurs, celles qu'on combine entre soi, chaque jour, ou plutôt chaque soir, voilà quel était leur meilleur régal. Il en fut d'épiques. La dernière en date est celle de X...-sur-Meuse:

Les deux postes sont séparés tout juste par la rivière large de 20 mètres à peine. Les deux berges sont, selon la coutume, "fleuries" de fils de fer barbelés. Forcer une telle défense, il n'y faut pas songer, mais ce qui est au dehors, tout ce qui tombe dans le fossé, c'est pour le soldat.

Cet aphorism eest fort goûté de Julot, qui, à force de "guigner", a remarqué un tonneau ficelé, mis au frais sur le bord de la rive adverse. Vin ou bière? C'est à voir. Et, la nuit venue, la bande des quatre est partie. Trois font le guet. Julot, tatoué comme un Peau-Rouge et non moins silencieux, couteau aux dents, gagne à la nage le but convoité. Il a coupé la corde et, doucement, sans bruit, il remorque sa prise amarrée à son dos. Il a pu aborder quand un rais de lune l'a trahit. Vingt coups de feu éclatent dans la nuit et sonnent sur les douves, faible protection pour l'homme. Ses camarades le croient criblé, quand, à leur stupéfaction, une voix calme crie:

—*Hardi! mes poteaux*, le truc est lourd en diable; on dirait du plomb!

Le miracle s'expliqua à l'ouverture du tonneau: il était rempli de choucroute compressée.

On s'e nrégala dans la tranchée.

LE SYSTEME D

Nous avons, il y a environ deux mois, publié un écho sur le fameux système D, qui réussit à merveille au front. L'*Echo des Guitounes*, organe officiel des poilus du 144e de ligne, signale qu'un malicieux auteur a eu l'idée de réunir en volume les trucs et moyens du système D. Si c'est une farce, au moins l'annonce est-elle amusante à publier:

PETITES ANNONCES
Pour n'être jamais pommard, lisez: MON SYSTEME,
par le professepr D. BROILLE,
en collaboration aves le camarade D. MAIRE,
de l'ordre des V. P.

Le célèbre inventeur du SYSTEME D enseigne cinq secs, dans son remarquable ouvrage, l'art et la manière de se tirer d'affaire dans les circonstances les plus difficiles, et de n'être jamais chocolat.

Ce volume, appelé à faire sensation dans les tranchées, est en vente aux bureaux de l'*Echo*.

Remise aux abonnés!

LE C B. C.

La ville de Laval compte depuis quelques jours une société de plus: le C. B. C. Et, devant ces trois lettres, plus d'un lecteur restera probablement indifférent. C. B. C. veut dire "Club des Béquillards convalescents." Le siège en est à Laval, au dépôt de convalescents de l'Evêché. Le président du C. B. C., l'adjudant Léon Riffet, un engagé militaire de quarante-quatre ans, et les membres du club, après avoir tué le Boche, pensent à tuer le temps en se livrant au jeu de football. Ils ont trouvé des terrains de jeu, mais demandent douze polos de toile rouge et douze polos de toile bleue, afin de différencier les équipes. Dès à présent, le club des Béquillards convalescents adresse un défi à toute formation analogue... A quand le match!

STOICISME

Sur les lignes de l'arrière: une ambulance, un lendemain de bataille. Les grands blessés affluent, et les médecins, oubliant leurs fatigues, précèdent à des opérations immédiates et urgentes. On apporte un officier d'artillerie, la jambe broyée par un éclat d'obus. La blessure est épouvantable à voir, et l'ablation du membre est nécessaire, tout de suite. Le blessé ne dit rien, ne se plaint pas, stoïque dans la douleur comme il était calme dans le danger. Le chirurgien s'approche avec des paroles encourageantes. "Faites, monsieur, dit l'officier, mais prenez soin de ma jambe, car je désire la voir une dernière fois après..."

L'opération a lieu. Dès qu'elle est terminée et que le patient est réveillé, un infirmier, ému, lui apporte le tronçon de jambe qu'il veut revoir. Il l'examine longuement, puis tout à coup: "Il y a erreur, monsieur, dit-il, ceci n'est pas *la mienne*. deux traces de brûlures anciennes, près de la cheville... ici... Cherchez donc *ma* jambe et me la montrez, je vous prie..." Et il attendit patiemment que "l'erreur" fut réparée.

LA BONNE PUBLICITE

De l'*Echo des Guitounes* (144e de ligne):

AVIS. *L'Echo des Guitounes* est le journal le plus répandu du front entier: tirage justifié, 1.000.000 d'exemplaires (quelques zéros près).

Il est relié à toutes les cuisines du 144e par fil spécal (fl de fer en cuivre); il est, en outre, relié avec les Boches par fil barbelé.

Toutes les nouvelles sont garanties fraiches, même celes qui arrivent de la ligne de feu.

Les 100.000 premiers abonnés civils auront droit à un billet de faveur pour le Théatre des Hostilités. (Se hâter!)

Nous avons décidé de remettre, à titre gracieux, un exemplaire de l'*Echo* à tout Boche qui viendrait en faire la demande: nul doute qu'il ne trouve sa lecture *captivante*.

Etant donné le format réduit de l'*Echo*, on est prié de s'abstenir, autant que possible, de nous adresser des vers de plus de douze pieds, la place nous faisant défaut pour les insérer.

POUR FUMER TROIS CIGARETTES A LA FOIS

La nature des blessures de guerre est parfois déconcertante, et certaines, qui pourraient être mortelles à quelques millimètres près, restent bénignes.

Au moment d'un "coup de chien", un lieutenant, jeune et ardent, se précipite, entraînant ses hommes: il clame en stentor l'ordre d'avancer malgré tout, en se tournant un un peu pour être mieux entendu, tout en continuant à charger.

A cet instant, comme il se présente de profil à l'ennemi, la bouche largement ouverte, une balle l'atteint à la joue gauche et ressort par la droite, sans même lui casser une dent.

Cependant le sang ruisselle, et ses hommes, le voyant bessé, se précipitent à son aide, malgré le feu violent de l'ennemi.

"Laissez donc, leur crie-t-il, tout en s'épongeant; ce n'est rien!" Et, voulant les rassurer, il ajoute avec une crânerie gouailleuse: "Comme cela, je pourrai fumer trois cigarettes à la fois!"

COMMENT FURENT DETRUITES LES HALLES D'YPRES

La *Kriegzeitun der Vierten Armee*, journal militaire officiel allemand nous apprend comment les artilleurs boches effectuèrent la destruction des halles d'Ypres, dont les tours, prétend-il — naturellement! — servaient aux opérations militaires:

"Il y a quelques jours, dit cet organe, lorsque le temps était clair, que nous avions le soleil dans le dos et que nous jouissions d'une vue magnifique sur Ypres, mon major prit la décision l'abattre la tour. *C'était là une petite aubaine exceptionnelle pour le commandant de la batterie des mortiers.* Les ordres furent donnés, le mortier chargé, et le premier obus fila vers Ypres.

"Des secondes passèrent, puis un coup sourd suivit: le but était touché. Les restifications du tir firent alors déterminés, et, dès le quatrième coup, la base de la tour était atteinte. Les coups se précipitent. Le huitième atteignit la plate-forme de droite. Un violent nuage de poussière et de fumée couvrit le bâtiment tout entier. Le vent emporta ce nuage qui avait plané longtemps comme un rideau. Nous vîmes alors que la tour de droite était fendue jusqu'au milieu. Inlassablement, les obus lourds sifflèrent dans le clair matin de printemps et frappèrent à gauche, à droite, devant et derrière le bâtiment. Au seixième coup, la tour s'abattit. Les débris furent lancés dans les airs de toutes parts."

SIMPLE HISTOIRE

Du *Courrier de l'Armée Belge*:

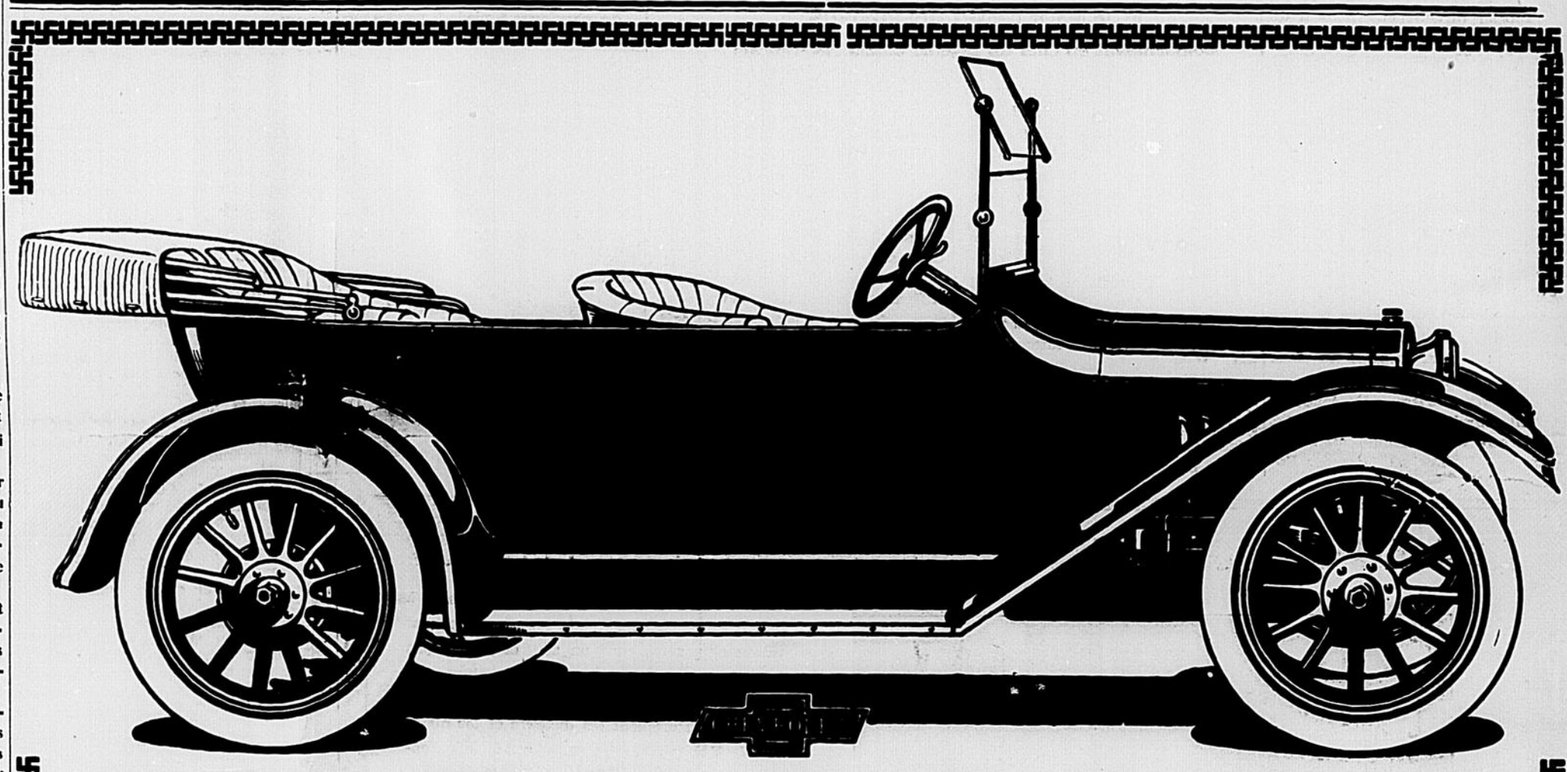
La scène se passe dans le train qui, venant de l'hôtel le ville du Havre, s'accroche à la superbe falaise, parsemée de villas fleuries, où serpentent des chemins rocailleux qui rappelle, à notre mémoire d'exilés, les sites ensoleillés de nos Ardennes. Un soldat belge reformé — un bras amputé — se trouve dans la voiture. A une halte monte une ménagère, trainant une fillette de quatre ans et deux paniers bourrés de légumes. Elle s'installe tant bien que mal à l'unique place restée libre, à côté du soldat. Celui-ci prend l'enfant sur ses genoux,, et, de suite, demande à la mère:

—Madame puis-je embrasser votre fillette?

—Mais... certainement, mon brave...

—Voyez-vous, madame, j'en ai une comme ça — elle ressemble à la vôtre — là-bas, en Belgique.

Et, attirant l'enfant vers lui, le petit soldat belge, l'embrassa longuement, les yeux, où perlait une larme, perdus dans un rêve...



CHEVROLET

VOITURE DE TOURISME

EQUIPEMENT COMPLET

$675.00

Livrée à Oshawa, Ont.

Livraison immédiate

Nous venons justement de recevoir une forte quantité de ces machines, nous livrons la même journée que vous placez votre commande ou encore si vous le désirez confiez-nous votre ordre pour livraison au printemps; nous ne faisons aucune charge pour l'emmagasinage.

Pouvoir

La Chevrolet est reconnue comme une voiture très puissante, elle a une force de pouvoir continu et économique suffisante pour conduire n'importe où, sur n'importe quel chemin, sur n'importe quelle côte. Elle est très confortable, chassis parfaitement bien équilibré, facile à conduire et très élégante.

SPECIFICATIONS: Moteur à quatre cylindres, type valve-in-head, cylindres fondus en bloc; carburateur Zenith amélioré; embrayage conique; transmission sélective à trois vitesses en avant et en arrière; essieux d'arrière aux trois-quarts flottants; pneus de 30" x 3 1/2"; empattement de 102"; démarreur et éclairage électriques.

Donnez-nous l'avantage de vous démontrer ce que cette machine peut faire.—Une démonstration vous convaincra de sa valeur réelle—qui est la sensation de 1916 dans le monde automobiliste.

LEGARE GADBOIS AUTOMOBILE Limited

180 Rue Amherst, - - MONTREAL.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

Vol. III — No 106

LE NUMERO 1¢

162 ST-DENIS
Tél. Est 893

L'AUTORITÉ

LE NUMERO 1¢

Abonnement:
Par malle . . . . . $1.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

Montréal, 25 Decembre 1915

Un gros eléphant blanc

Noël héroïque

En dépit des vicissitudes des siècles, Noël reste la plus grande fête de la Chrétienté.

Dans notre contrée, cette célébration est devenue en plus un événement social très important, par suite de l'habitude prise d'envoyer des cadeaux, spécialement aux enfants.

Si bien que personne, qu'il soit catholique ou protestant, riche ou pauvre, jeune ou vieux, ne pourrait demeurer indifférent à la commémoration du mystère de Bethléem.

Cette année, pour nous, Canadiens de toutes nuances, il revêt un aspect particulièrement tragique. Nous sommes engagés dans la plus grande guerre dont l'univers ait été le théâtre, et nous ne pouvons encore en prévoir l'issue.

L'an dernier, à pareille date, les peuples se choquaient déjà dans une mortelle étreinte; mais les événements n'avaient pas encore pris une telle gravité.

Que de deuils en douze mois! Autrefois, Noël illuminait toutes les figures; mais aujourd'hui, dans bien des pays, des larmes couleront en abondance, au souvenir des félicités passées, félicités auxquelles participaient les chers disparus.

Cloches de Noël, cloches de Noël qui carillonnez dans le ciel de décembre, jetez des notes héroïques, des notes qui feront vibrer le coeur de ceux qui sont dans les tranchées, et qui galvaniseront nos morts tombés au champ d'honneur, dont nous recommandons les âmes à l'Enfant-Dieu!

L'AUTORITE

Appel au "fair play"

J'ai noté avec satisfaction, la semaine dernière, la résolution prise par l'hon. M. Patenaude d'user de son influence dans le ministère pour servir avant tout les intérêts de Montréal. Et j'invitais tous les hommes d'affaires de la métropole à seconder les efforts du nouveau ministre afin que la métropole du Canada tire tout le profit possible de ses bonnes dispositions.

Cette invitation, j'aurais dû l'adresser d'une manière encore plus pressante aux partis politiques. Car les hommes d'affaires, tout au moins ceux qui comprennent leur intérêt, se garderont bien d'empêcher M. Patenaude de se constituer le champion de Montréal. Ce sont les politiciens étroits, comme ceux qui, les yeux fermés, tirent à boulets rouges de l'officine du *Canada*, qui pourront, par des attaques incessantes, contrarier l'action bienfaisante du seul ministre qui nous offre son dévouement.

Tout libéral que je suis, je ne place pas les mesquins intérêts de mon parti au-desus de ceux de Montréal. Et lorsque M. Patenaude promet sincèrement de se dévouer pour Montréal, j'estime que je ne pourrais demander plus d'un ministre libéral. Et c'est, à mon avis, le devoir de tous les Montréalais, conservateurs et libéraux, de lui donner "fair play", de l'appuyer, de le seconder, afin que, fort parce que le peuple sera avec lui, sa voix fasse autorité dans le conseil de la nation, et qu'il y exerce un maximum d'influence.

J'évoquais, la semaine dernière, les services qu'a rendus à Montréal le regretté Raymond Préfontaine. Nul autant que M. Préfontaine n'a été aussi clairement poussé dans le ministère par la volonté populaire, et s'il a pu porter si haut le prestige de Montréal, c'est que c'étaient les cent mille électeurs de Montréal qui parlaient par sa voix.

Pareillement l'hon. J. I. Tarte, qui a fait reconnaître le port de Montreal comme port national et a donné un si merveilleux élan à son développement, n'a pu accomplir ces grandes choses que parce que la masse populaire, sans distinction de parti, était derrière lui.

Pour l'instant, c'est M. Patenaude qui offre de nous servir.

Donnons-lui "fair play".

Gaston MAILLET.

Question de principe et question de justice

Au Club de Réforme, samedi, M. L. J. Papineau, député de Beauharnois, et, censément, député libéral, a le plus facilement du monde réglé le problème de la prolongation du terme d'office du parlement: il suggère que la durée normale du parlement soit prolongée d'un an.

En énonçant cette suggestion, M. Papineau, qui avait évidemment l'intuition qu'il commettait un impair, a eu soin d'observer qu'il ne faisait que formuler une opinion personnelle. Précaution qui était bien inutile, puisque, en formulant cette opinion, M. Papineau reniait deux principes fondamentaux de la doctrine libérale: le respect de la Constitution et le respect des droits souverains du peuple.

M. Papineau, député, sans réfléchir au principe en jeu, s'est laissé séduire par la perspective de pouvoir siéger une session de plus — et par suite, toucher une fois de plus l'indemnité de $2,500 — sans être obligé de demander au peuple le renouvellement de son mandat.

Pour endormir sa conscience, il s'est dit qu'une prolongation d'un an, c'est en définitive peu de chose.

Mais que l'on ajoute un an ou plusieurs années, le principe est le même, la Constitution est violée, et les électeurs sont dépouillés de leur prérogative.

Puisque M. Papineau feint d'ignorer le sentiment de sir Wilfrid Laurier sur cette question, pourquoi ose-t-il imprudemment se prononcer avant d'avoir reçu la direction du chef du parti libéral?

Au reste ,il n'y a pas en cette affaire qu'une question de principe.

Il y a aussi une question de justice.

Le recensement de 1911 a fait voir que les provinces de l'Ouest ont le droit d'envoyer vingt représentants de plus à la Chambre des Communes, tandis que l'Ontario a cinq sièges auxquels il n'a aucun droit.

A l'expiration du parlement, en 1916, les provinces de l'Ouest auront déjà passé la moitié de la période décennale avec 34 représentants aux Communes, quand ils ont le droit d'en avoir 54. Et on voudrait prolonger cette situation injuste encore deux ou trois ans, c'est-à-dire presque jusqu'à la fin de la période décennale, alors que l'ouest, au lieu de 54 députés, serait en droit d'en nommer 65 ou 70.

Après le dernier recensement, le parti libéral a énergiquement réclamé la juste part de représentation qui doit appartenir aux provinces de l'ouest, et maintenant, quand ces provinces sont sur le point d'obtenir leur dû, M. Papineau propose que l'on amende la Constitution afin de perpétuer l'injustice!

OBSERVATOR.

Notre anniversaire

Avec notre prochain numéro, l'*Autorité* entrera dans sa troisième année.

Quand nous jetons un coup d'oeil en arrière, nous ne sommes pas mécontent de l'oeuvre que nous avons accomplie.

Nous avons dénoncé les abus dans les administrations publiques. Nous avons prêché de saines réformes. Nous avons semé des idées nouvelles dont plusieurs ont déjà germé et porté des fruits, tandis que d'autres, qui ont semblé passer inaperçues, perceront un jour ou l'autre et fructifieront aussi.

L'Autorité est un journal libéral, par principe et par conviction. Mais nos lecteurs nous rendront le témoignage que notre attachement au parti pour lequel nous avons toujours combattu est un attachement lucide et non aveugle, raisonné et non impulsif ou servile.

En d'autres termes, nous adhérons à la doctrine libérale parce qu'elle tend à réaliser les aspirations populaires, et non parce que nous croyons qu'elle doit les dominer ou les étouffer. Et toute politique est assez libérale pour nous qui doit être profitable au peuple.

Voilà en quoi nous différons essentiellement des partisans fanatiques et aveugles, comme ceux qui pratiquent, dans les colonnes du "Canada" un libéralisme qui est tout l'opposé du vrai.

A l'aurore de notre troisième année d'existence, c'est la même ligne de conduite que nous prenons la résolution de suivre dans l'avenir.

Maisonneuve.

⁂

Pas le fondateur de Montréal.

⁂

Mais Maisonneuve, la petite ville voisine.

⁂

Maisonneuve est criblée de dettes.

⁂

Electeurs de la Métropole nous voyons venir un éléphant blanc à travers la jungle.

⁂

Les avis pour un p'tit bill privé viennent d'apparaître dans un petit coin de certaines gazettes.

⁂

On veut annexer de force Maisonneuve. On veut nous écraser avec l'éléphant blanc.

⁂

Propriétaires de Montréal, serrez les coudes. Vos taxes vont être doublées, car on veut vous faire payer les dettes de Maisonneuve.

⁂

Sir Lomer, le peuple de Montréal a les yeux sur vous. Pour se délivrer de ses chaînes il consent à sacrifier pour cette année son autonomie promise. Mais, de grâce, ne lui ajoutez pas le fardeau de Maisonneuve.

⁂

Maisonneuve est un boulet.

Un boulet qui, lorsqu'il fera explosion, jettera le désarroi et la consternation dans les finances de Montréal.

⁂

Annexer Maisonneuve à Montréal quand celle-ci est en plein déficit, est une erreur financière de tout premier ordre, un crime d'économie politique.

⁂

Les citoyens devraient se lever en masse, signer des pétitions, organiser des assemblées sur le Champ de Mars et forcer les ministres à nous dire pouruoi ils voudraient annexer en 1916, en pleine guerre, Maisonneuve à Montréal.

⁂

Maisonneuve est endettée jusqu'au cou. Qu'elle économise, qu'elle paye ses dettes et Montréal verra.

⁂

Si le Maire Martin se laisse passer un tel Québec, son élection est foutue.

⁂

Montrez vos livres, Maisonneuve! Jouez cartes sur table. Combien devez-vous? Quel intérêt avez-vous à nous enfoncer davantage dans les bourbiers où nous sommes?

⁂

Quelle vache à lait que Montréal!

⁂

Quels sont les intéressés dans cette annexion?

⁂

Ils devraient bien se montrer le bout du nez, mais ils se cachent, mais... ils sont connus.

⁂

Nous avons espérance que la Législature empêchera la ruine de Concordia.

L'annexion de Maisonneuve pourrait bien être une banane qui fera faire une chute mortelle à certains gros personnages.

⁂

Attention, messieurs les locataires. Quand vos proprios paieront double taxe, vous serez bien obligés de payer double loyer.

⁂

On n'a pas d'argent pour nettoyer nos rues et on veut prendre sur nous de payer la dette de Maisonneuve.

Mais devient-on fou?

⁂

On n'a pas de garage municipal, et par ce seul fait, nous perdons des centaines de mille piastres par an et on veut annexer.

Mais devient-on fou?

⁂

On veut mettre une foule d'employés à la porte faute d'argent, et on parle d'annexion.

Mais devient-on fou?

⁂

On veut réduire le salaire des employés municipaux, des pompiers, des hommes de police; on a à peine l'argent nécessaire pour les habiller et on veut nous faire avaler l'éléphant blanc qui s'appelle Maisonneuve.

Mais devient-on fou?

⁂

On n'a pas encore règlé cette fameuse question des pentes douces, que l'ex-maire Lavallée déclare devoir être règlée "instanter", dans le meilleur intérêt de la Ville. La Ville s'expose à des dommages et à des frais extraordinaires, on crie qu'on n'a pas d'argent, et l'on accepterait d'être taxés davantage.

Mais devient-on fou?

⁂

La question de l'Aqueduc n'est pas encore règlée. Une disette d'eau peut nous arriver d'un jour à l'autre. Cette question primordiale n'est pas même prise en sérieuse considération et on veut annexer.

Mais devient-on fou?

⁂

La question du Tramway est là, pendante. Les quartiers excentriques se plaignent amèrement du service de la Compagnie des p'tits chars, et nous nous collerions Maisonneuve par-dessus le marché.

Mais devient-on fou?

⁂

Aussi ne soyez pas surpris, amis lecteurs, ne soyez pas estomaqués si vous voyez un de ces matins, l'avis suivant publié dans "Le Canada": "Avis est par la présente donné qu'une demande sera faite à la Législature lors de sa prochaine session pour annexer d'un bloc la Ville de Montréal à l'Asile de la Longue-Pointe.

UN TEL,
UN TEL,
UN TEL,

Requérants.



A l'occasion des fêtes du Jour de l'An tous devraient prendre la résolution de cesser ces luttes fratricides.

L'ivrognerie étend ses ravages là même où règne la prohibition

Les sprohibitionnistes, en bons cafards qu'ils sont, profitent de la loi actuelle du scrutin ouvert pour demander des votes un peu partout en faveur de leur plate doctrine. Non contents de limiter leur activité à quelques places de moindre importance comme Sainte-Rose et Terrebonne, ils se sont attaqués à Sorel et s'apprêtent à livrer assaut à Saint-Hyacinthe.

Même, ils ont jeté leur dévolu sur Québec. L'échevin Verret, avec ses airs de sainte-nitouche, proposait l'autre jour au Conseil de tenir un referendum sur la prohibition le jour des élections municipales. La proposition reçut un accueil plutôt froid. Les édiles québecquois, en dépit de toutes les pressions qui ont sans doute déjà été exercées sur eux, se sont demandés s'il était bien opportun, à une époque où leur ville semble vouloir secouer son trop long sommeil, de la replonger dans le domaine des songes.

Il parait que le résultat du vote des Trois-Rivières a rempli les prohibitionnistes d'espoir dans un complet succès. Le Conseil de la cité trifluvienne demandait que si les hôteliers devaient perdre leurs licences, la notion de justice la plus élémentaire exigeait qu'au moins ils reçussent une indemnité. Grâce au vote prépondérant de femmes poussées au poll par les manoeuvres les plus scandaleuses, ils ont fait triompher l'injustice. Et ce sont les mêmes hommes qui s'en vont prêchant un peu partout non pas la tempérance, pou. laquelle nous sommes, mais la prohibition, pour laquelle nous ne sommes pas, car elle est exactement le contraire de la tempérance. Voyez plutôt:

Les statistiques officielles de la criminalité, au Canada, pour l'année 1914, nous apportent la preuve irréfutable que la diminution ou la suppression des licences n'ont pas pour effet d'enrayer les ravages de l'alcoolisme, mais qu'elles ont au contraire pour effet d'augmenter l'ivrognerie.

L'état comparatif du nombre d'arrestations pour ivresse, opérées dans chaque province du Canada, pendant les années 1913 et 1914, se lit comme suit:

	1913	1914
Ontario	16,236	17,703
Québe	12,265	12,776
Colombie Anglaise	8,316	9,376
Alberta	7,283	6,710
Manitoba	7,493	6,193
Saskatchewan	2,970	2,142
Nouvelle-Ecosse	3,965	3,999
Nouv.-Brunswick	2,073	1,765
Ile du P.-Edouard	.324	.342
Yukon	60	61

C'est à dire que, au fur et à mesure que les progrès de la prohibition s'accntuaient dans les provinces de Québec, d'Ontario, ainsi que dans les provinces maritimes, le nombre des arrestations pour ivresse augmentait, tandis que dans les provinces de l'Ouest, où, la prohibition n'existait pas en 1914, les ravages de l'ivrognerie accusaient une sensible diminution.

Chaque hôtel licencié fermant ses douze débits clandestins. C'est une loi générale à laquelle la province de Québec, serait-elle une province privilégiée, n'échappera pas. Voyez plutôt l'Ile du Prince-Edouard, où existe la prohibition: le nombre des arrestations pour ivresse y a augmenté. Les prohibitionnistes montreraient plutôt qu'ils ne sont pas les esprits fermés à tout progrès qu'on les sait, s'ils se contentaient de combattre la vente des spiritueux en favorisant la vente de la bière et du vin.

Croyez-vous, par exemple, que le gouvernement fédéral prohibera la fabrication et l'importation de toute liqueur? Il y perdrait le plus clair de ses revenus, qu'il serait obligé de remplacer par des taxes sur les articles de première nécessité.

Les riches trouveraient le moyen de remplir leurs caves de toutes les douceurs dont ils auraient besoin pour les années à venir. Les pauvres seuls en seraient privés, et de plus,, ils seraient appelés à payer la note en taxes. Il est vrai que le sort des pauvres n'a jamais beaucoup préoccupé ces bons prohibitionnistes qui, comme tous les faiseurs, se contentent de se servir d'eux pour arriver à leurs fins, soit par la cajolerie, soit par l'intimidation, en attendant l'exploitation.

SYLVIO PICAUD

La réforme municipale

La proposition ratifiée par le comité de législation, de demander à la législature la création de quatre quartiers additionels, ce qui aurait pour effet de faire entrer quatre représentants de plus au conseil, est au rebours du bon sens, comme tant d'autres propositions que nous discuterons dans nos prochains numéros.

Nous avons autrefois réduit de deux à un la représentation de chaque quartier de la ville, parce que nous en étions arrivés à avoir plus de quarante échevins. A quarante, les anciens membres du conseil se livraient à un tel déversement de discours que les affaires ne pouvaient jamais marcher.

La crainte de revoir trente-cinq échevins au conseil nous fait de plus en plus incliner en faveur de la proposition de M. L. A. Lapointe, qui suggère de substituer au régime actuel un conseil de quinze membres élus par toute la ville.

Quinze hommes qualifiés, c'est bien assez pour gouverner une ville comme la nôtre. Et la nécessité d'obtenir une majorité des suffrages dans toute la ville écarterait d'un seul coup toutes les nullités.

Le plan de M. Lapointe est clairement plus recommandable que tous les autres projets de réforme qui ont été formulés jusqu'ici.

Placide BEAUSET.

Si les directeurs des Tramways ne sont pas compétents, ouvrons les yeux aux actionnaires qui s'empresseront de chasser et de mettre dehors le présent bureau de direction et le remplacer par des directeurs moins rapaces et plus soucieux de l'intérêe public.

* * *

Si la faute est au Maire, aux contrôleurs, aux échevins, si en certains hauts cercles, on ne veut rien entendre ni comprendre, dénonçons ces hauts personnages et commençons leurs procès devant l'opinion publique.

Mais qu'à cause de la guerre, nous rayions d'un trait cette importante question de l'échiquier municipal? jamais. La franchise du Tramway doit immédiatement être votée ou tuée impitoyablement une fois pour toutes.

Sorel suivra-t-il l'exemple de Westmount?

Le Conseil municipal de Westmount a déclaré que le fait de vendre de la crême à la glace, des bananes et du "ginger-ale" le dimanche constitue une nuisance publique. Que n'élève-t-on une statue, dès leur vivant, à la gloire de ces intelligents édiles? On pourrait graver sur le socle, en lettres d'or: HOMMAGE A L'HYPOCRISIE!

Pendant que le "vulgum pecus" sera privé de boire du "cream-soda" le dimanche, les puritains qui ont demandé ce règlement et ceux qui l'ont adopté ingurgiteront du "scotch" à pleins verres. On m'a qu'à visiter les quelles de Westmount le lundi matin pour se rendre compte de l'effroyable consommation de "White-Horse" et de "Sandy MacDonald" commise par les Westmountais.

Les bouteilles aux parlantes étiquettes jonchent les cutours des somptueuses demeures qui ont valu à Westmount le titre de "chambre à coucher" de Montréal. C'est la débauche à domicile dans ce qu'elle a de plus hideux. Et ces disciples des anciens Quakers ont l'audace de commander à des gens dont le seul crime est de vivre dans la même municipalité qu'eux:

—Vous ne fumerez pas de cigares le dimanche, mais nous, nous boirons du "scotch", parce que nous avons les moyens de le faire venir par caisses le samedi.

Le Canada est infesté d'un bout à l'autre de ces empêcheurs de danser en rond qui en font l'un des pays les plus ennuyeux de la terre. Un jour, ils demandent la prohibition de la cigarette; le lendemain, ils s'adressent au gouvernement pour demander son intervention sur les champs de courses.

Ils sont trop abrutis pour rire. C'en est assez pour qu'ils essaient d'arrêter le rire sur les lèvres d'autrui à coups de décrets. Ils sont les mêmes partout, c'est-à-dire des maitres en fait d'hypocrisie. Allez à Moose-Jaw, Saskatchewan, le dimanche. Pendant que les pauvres diables groupés en rond écoutent les tristes mélopées et la musique discordante de l'Armée du Salut, les riches prennent leurs automobiles et vont dans des environs accoler Vénus et Bacchus dans une ronde infernale. O splendeurs de l'hypocrisie!

Nos campagnes les plus reculées de la province de Québec ne sont pas elles-mêmes à l'abri de ce mal. Un fait illustrera cet avancé:

Dans une paroisse, un bon rentier et quelques accolytes, au moyen de douces paroles avec les uns, de menaces avec des autres, étaient parvenus à rendre la municipalité si ardemment tempérante qu'on n'y pouvait même pas trouver un verre de bière pour étancher sa soif. Mais quelle ne fut pas la surprise des braves habitants lorsqu'à l'arrivée du premier bateau venant de Québec, ils constatèrent la présence sur le quai d'innombrables caisses de genièvre importées de Hollande et de barils de bière très ventrus!

Inutile de vous annoncer, chers lecteurs, que cette riche consignation, qui fit tirer la langue aux malheureux signataires de la requête adressée à leur Conseil municipal en faveur de la prohibition, portait l'adresse de ceux qui leur avait mis la plume à la main...

TEMPERANT

—0—

Nous ne demandons pas de donner au Tramway plus qu'il n'a droit. Nos gouvernants doivent avoir assez d'esprit, de caractère, et d'honnêteté pour régler cette question à la satisfaction de la ville d'abord, et de la compagnie ensuite.

* * *

S'il fallait écouter ces intransigeants, il faudrait ruiner la Compagnie des Tramways. Et, après? Pour punir M. Robert ou M. Perron? Et les actionnaires? Et le service l'hiver? Et les sardines humaines en dedans? Et les chevaliers de la "strap"; sans compter les pauvres petites ouvrières qui grelottent, gèlent par milliers au coin des rues?

Aux électeurs de St-Jacques

Messieurs,

Je viens vous demander de m'élire, le 4 janvier prochain, votre représentant à l'Hôtel de Ville pour les trois mois qui suivront.

Je n'ai, pour me recommander à vous dans cette démarche, ni la réputation d'un "bon garçon" (demandez plutôt au maire Martin), ni l'avantage de porter un nom connu.

Je n'ai pour moi que le souvenir des humbles luttes que j'ai livrées pour l'intérêt public, et la réputation — que mes adversaires eux-mêmes veulent bien m'accorder — de journaliste intègre et d'homme sincère.

Je veux aller à l'Hôtel de Ville parce que j'ai confiance que j'y pourrais être de quelque utilité à mes concitoyens.

Je veux aller à l'Hôtel de Ville parce qu'ayant donné comme journaliste, depuis dix ans et davantage, une attention toujours assez soutenue aux questions municipales, je crois, à vous parler franchement, être mieux préparé qu'aucun de mes concurrents à l'exercice d'un mandat comme celui que je sollicite.

Je vous offre aujourd'hui, pour tirer Montréal de l'ornière, mon aide modeste, je vous offre mon effort...

Si vous en avez assez du règne de la nonchalance et du laisser-aller, si vous croyez qu'un homme combatif et de franc-parler ne serait pas de trop dans le Conseil actuel, j'ose espérer que vous voterez pour moi.

JULES FOURNIER.

REVUE DES EVENEMENTS

D'importants évènements se sont produits en ces derniers jours, sur le théâtre oriental de la guerre. Ce fut d'abord, le retrait des armées grecques du secteur de Salonique, puis l'évacuation de la péninsule de Gallipoli par les Alliés, le bombardement par la flotte russe du port bulgare de la mer Noire, Varna, la descente des troupes moscovites dans cette région de la Bulgarie, et, enfin, l'apparition de la flotte japonaise dans le canal de Suez.

Tout cela promet d'autres développements plus importants encore, et c'est de bon augure pour nous.

Il est entendu que l'aventure de Gallipoli est finie. On ne savait nullement qu'il en serait ainsi au lendemain de la visite rapide de Lord Kitchener. L'expédition des Dardanelles a été trop critiquée déjà pour que nous y consacrions, ici, multiples lignes. En un mot, on a eu le grand tort de croire, au début, que la flotte seule pouvait forcer les Dardanelles. Quand on s'est rendu compte de la bévue, il était trop tard; les Turcs avaient eu le temps de se fortifier et de se préparer de toutes autres facons. C'est ainsi que la campagne des Balkans, de la part de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Turquie, est devenue possible. Le regrettable échec de notre expédition mal conçue a aussi influé énormément sur les trahisons balkaniques.

Pourtant, notre armée de Gallipoli servira à quelque chose. Elle était toute prête pour la campagne balkanique, et nous ne pouvons trop louer l'habileté qu'on a déployée dans l'évacuation de la péninsule. Les Turcs croyaient encore à des assauts prochains par les troupes des Alliés, que déjà celles-ci étaient retranchées à Salonique.

Avec l'abandon de l'expédition des Dardanelles, la détermination de garder la base de Salonique, la descente d'armées italiennes en Albanie, le forcement des côtes bulgares par les Russes, commence une nouvelle phase de la guerre dans les Balkans.

En cela, rien de surprenant; mais il en est bien différemment de l'apparition de la flotte japonaise dans le canal de Suez. C'est un ancien ministre de l'Egypte qui le déclare: la flotte japonaise est déjà à Suez prête à défendre les possessions anglaises contre les ennemis quels qu'ils soient.

Evidemment, la Grande-Bretagne a des ressources incalculables. Elle peut aussi bien faire face aux événements, qu'ils se déroulent à l'Occident ou à l'Orient, au Nord ou au Sud. Ses alliances sont aussi précieuses et aussi solides en Extrême-Orient que dans les autres parties du monde.

Quant au Japon, il n'a pas encore dit son dernier mot.

* * *

L'Arche de Ford s'est échouée en Norvège. C'était, d'ailleurs, le seul endroit où la catastrophe peut se produire. Permis avaient été accordés seulement pour les pays neutres. Partout ailleurs, les Apôtres de la paix boche étaient considérés comme des indésirables. On ne voulait pas de Ford dans les pays belligérants alliés; l'Oscar II ne pouvait se diriger vers les rives teutones. La Suède et la Hollande repoussaient l'Arche de toute leur énergie. L'Espagne, le Portugal, le Danemark restaient parfaitement indifférents.

Donc le vaisseau mystique d'où doivent sortir les générateurs du monde moderne, s'est échoué en Norvège, après avoir été ballotté par les flots de l'Atlantique, surveillé par les croiseurs anglais et "reluqué" par l'oeil périscopique des sous-marins allemands.

Le roi Haakon avait promis, paraît-il, un chaleureux acceuil à "Noé" Ford et à sa ménagerie de pacifistes composée de 54 reporters, 3 cinématographistes, 20 commis, des dames en nombre défini, et l'équipage, en tout 180 passagers.

Mais à peine Ford a-t-il mis le pied sur le sol norvégien qu'il désespère du succès de sa mission.

Il est entendu que la colombe du richissime manufacturier d'automobiles ne rapportera pas dans son bec le biblique rameau d'olivier.

On s'en doutait un peu avant le spectaculaire départ du vaisseau mystique du port de New-York.

PROJET PHILANTHROPIQUE.

De la "Presse", de Montréal:

Le gouvernement fédéral, absorbé qu'il était par les problèmes multiples de la guerre, ne pouvait s'occuper par lui-même des mesures à prendre en vue de procurer du travail et des moyens de subsistance aux soldat.. canadiens, à leur retour au pays. Mais, la tâche qu'il a été incapable d'assumer directement, il a trouvé le moyen de l'accomplir, en créant la Commission des Hôpitaux Militaires, présidée par le sénateur Lougheed.

Aux administrations locales incombe maintenant le devoir de le seconder avec toute l'énergie dont elles sont capables. Car le public du Canada et de chaque province est anxieux de s'acquitter de la dette qu'il a contractée envers ceux qui ont souffert pour la cause de la civilisation et pour la défense de nos libertés."

"COLONIAL STATESMAN"

Du "Devoir", de Montréal:

"Il est tout de même amusant de lire dans les plus graves des journaux anglo-canadiens que le meilleur certificat de compétence et de supériorité que la presse anglaise puisse donner à un homme public anglais, c'est de dire qu'il n'est pas un "mere colonial statesman!"

SEPT SIEGES VACANTS

De la "Patrie", de Montréal:

"La réunion politique qui vient d'être tenue dans la ville de Terrebonne rappellera vivement à la pensée des électeurs de ce comté qu'ils ne seront pas représentés dans la législature, à la session qui doit s'ouvrir le 11 janvier prochain.

Pourquoi le gouvernement de Québec n'a-t-il pas profité de la vacance pour faire nommer un successeur à l'honorable Jean Prévost?

Et c'est une pareille injustice dont souffrent les comtés de Soulanges, Témiscamingue, Laprairie, Lac Saint-Jean, Québec Ouest et la division Saint-Louis de Montréal."

LE CRIME AU CANADA

De la "Gazette", de Montréal:

"Le crime au Canada, augmente plus vite que la population; cela est démontré par le dernier volume des statistiques criminelles pour l'année finissant le 30 septembre 1914, et publié par le département du Commerce. Dans les douze mois de 1913, le nombre total des condamnations avait été de 173,138, en 1914, ce nombre était porté à 183,035. L'augmentation de 9,899 est forte.

Il y a diverses raisons à cela. L'année 1914 a été peu brillant pour les affaires; un grand nombre d'ouvriers en construction se sont trouvés sans emploi. Cela doit sans doute compte dans l'augmentation des chiffres de la criminalité, du moins dans ceux du vagabondage qui ont été de 30,483, ou de 5,414 plus élevés qu'en 1913."

BREMEN ET NIOBE

Du "Star", de Montréal:

"Il y a quatre ans, le commandant du croiseur allemand "Bremen", à cette époque dans notre port, s'était assez moqué du bien nommé mais infortuné "Niobé". Voyez maintenant ce qui est arrivé. Le "Bremen" n'est plus; il s'est évanoui, a sombré, et le "Niobé" est toujours en sûreté, attaché à son vieux quai. C'est ainsi que le Temps sait se venger."

AU SECOURS DES BELGES

Du "Daily Mail", de Montréal:

"Il n'y a peut-être pas un vrai Canadien qui ait manqué de reconnaitre en des termes élogieux, les héroiques exploits des Belges, mais comptent parmi nous les ont-ils reconnus matériellement?

La Belgique meurt de faim... Nous, Canadiens, sommes heureux. Les affaires sont bonnes et notre récolte a été abondante. Est-ce que nous ne devrions pas remplir nos obligations morales, relâcher les cordons de notre bourse, en disant à ces braves Belges: "Non, nous ne vous laisserons point dans l'abandon."

BRIGADIER-GENERAL

De la "Presse", de Montréal:

"On nous a demandé, de différents quartiers, pourquoi dans le numéro même de la "Presse" où nous exprimions le regret de ne pas voir un Canadien-français commander une brigade militaire d'outre-mer, nous annoncions l'élévation du colonel A. E. Labelle au poste de Brigadier-Général. C'est parce que la même désignation honorifique représente deux situations différentes. Il n'est pas à supposer que les importantes fonctions publiques remplies par le général Labelle puissent lui permettre de laisser la scène politique de Montréal, où sa grande utilité le retient."

LE Dr BELAND

Du "Devoir", de Montréal:

"Rome et le gouvernement anglais s'occupent du Dr Béland; et un journal affirme même que le député de Beauce pourrait bien se trouver en liberté avant la fin de la prochaine session.

Peut-être est-ce trop d'optimisme. Les conditions d'échange que propose le gouvernement allemand sont telles que Londres hésitera avant de les accepter... Il est à souhaiter que la captivité du Dr Béland ne se prolonge pas."

LA LIGUE DES MENAGERES

De L'"Evening News", de Montréal:

"Il n'y a pas longtemps une société s'était, sans prétention, formée à Montréal, sous le nom de "Ligue des Ménagères". Elle n'avait pas été annoncée au son des trompettes, pourtant elle avait une qualtié qui devait lui assurer le succès. Elle répondait à un besoin public... Aujourd'hui, quoique dans l'enfance encore, cette Ligue pourrait faire beaucoup de bien et on devrait l'encourager par toute la ville.

SESSION OU ELECTION?

Du "Canada", de Montréal:

"Le parlement fédéral se réunira le 12 janvier prochain, comme nos lecteurs le savent. Du moins est-il convoqué pour ce jour-là. Mais, si nous en croyons un certain nombre d'organes conservateurs, il serait encore possible qu'une brusque dissolution intervienne et que, au lieu d'une session, nous eussions des élections...

Cette session devrait, dans l'intérêt du pays et de la cause pour laquelle il est en guerre, être consacrée exclusivement à des mesures de guerre.

Et, pour mettre à l'aise tous les esprits, pour enlever tout prétexte à une discussion politique, le gouvernement devrait, dès le début, faire décider la question de la prolongation du terme du parlement."

LA POPULATION RUSSE

De la "Presse", de Montréal:

"Les Etats-Unis, y inclus Porto-Rico, les Philippines, Alaska et leurs autres dépendances, ne contiennent pas une population aussi bigarrée que celle de la Russie. Nous pourrions dire même que pas une seule nation au monde ne peut présenter aux regards du touriste une mosaique humaine plus variée que celle sur laquelle règne le Tsar.

Il y a dans l'empire russe 140 groupes d'individus différant entre eux par la langue, la religion, le costume, les usages et la manière de vivre."

LE SAGUENAY L'HIVER

De la "Patrie", de Montréal:

"La navigation dans une partie du Saguenay serait facile presque tout l'hiver avec l'aide d'un brise-glace. Les navires pourront venir jeter l'ancre tout le long de l'hiver à l'embouchure du Saguenay lorsque les compagnies de navigation se convaincront que le golfe et le Bas du Saint-Laurent sont navigables tout l'hiver.

Lorsque le chemin de fer Québec & Saguenay sera construit, cette question se recommandera davantage au gouvernement et aux compagnies de navigation".

UN CONSEIL

Du "Devoir", de Montréal:

"Décidément le docteur Peterson et tous les sergents recruteurs du gouvernement canadien devraient partir sans délai pour Londres et prêcher le patriotisme aux Anglais avant d'entreprendre de faire pendre les Canadiens qui ne trouvent pas qu'ils ont absolument le devoir d'être plus dévoués au salut de l'Empire que les maitres de l'Empire".

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Du "New-York World":

"L'huile de foie de morue était généralement connue comme un aliment d'une vertu plus ou moins médecinale, pour les anémiques et les tuberculeux. Peu de personnes la regardaient comme un article de contrebande de guerre. Pourtant le gouvernement de Terreneuve vient de mettre l'embargo sur l'exportation de l'huile de foie de morue, vu qu'une grande quantité de ce produit prend la route de l'Allemagne o.. on en extrait la glycérine qui sert à la fabrication des explosifs!"

FORTIER, BEAUVAIS & CIE
Courtiers
Membres de la Bourse de Montréal.
90 rue ST-PIERRE-XAVIER
Tél. Main 374.

RODOLPHE FORGET
Courtier et Banquier
66 rue NOTRE-DAME OUEST.
Tel. Main 7161

Normandin & Des Rosiers
COURTIERS EN ASSURANCES
233, rue Saint-Jacques, Montréal
Tél Main 3963

Tél. Main 7632.
P. N. MENARD
Courtier d'Immeubles
13a rue ST-JACQUES, Montréal

NOTAIRES

ARTHUR ECREMENT
Notaire
99 rue ST-JACQUES.
Tél. Main 4806.

GEORGES MAYRAND, M.PP.
Notaire
Edifice Versailles,
90 rue ST-JACQUES.
Tél. Main 1228. Résidence St-Louis 2121

AVOCATS

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest
Avocats
11 PLACE D'ARMES
Tél. Main 8260.

RENE CHENEVERT
Avocat
Edifice de la Banque d'Ottawa
224 rue ST-JACQUES.
Tél. Main 4019.

MORGAN & LAVERY
AVOCATS-PROCUREURS
Suite 620 Edifice Transportation
120 RUE ST-JACQUES
Tel. Bell Main 2670 Cable Eadnor
A. E. D. Morgan, Salluste Lavery, B. C. L.
M. Lavery a son bureau du soir, 1 rue St-Thomas, LONGUEUIL

RAINVILLE & GAGNON
Avocats
160 rue ST-JACQUES
Tél. Main 2784 MONTREAL

FONTAINE & LABELLE
Avocats
Edifice La Presse,
51 rue ST-JACQUES.
Tél. Main 977.

Bureau: Main 6768
Résidence: St-Louis 1781
Résidence: Ave Bastien, Abonnée
J. A. E. GRAVEL
AVOCAT
POWER BUILDING
99 CRAIG OUEST. Montréal

DESSAULLES, GARNEAU & VANIER
AVOCATS
86, RUE NOTRE-DAME OUEST
Tél. Main 4116.

J. C. Lamothe, LL.D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J. Maréchal Nantel, B.C.L.
Lamothe, Gadbois & Nantel
Avocats
Edifice Banque de Québec
11 PLACE D'ARMES, Montréal.
Téléphone Main 3215.

Déménagements de Pianos et de Meubles
Emmagasinage à l'épreuve du feu.
Empaqueteurs et Expediteurs
J. B. Baillargeon
Express Limited
339 ONTARIO EST Tel. Est 6400

Cartes professionnelles
COURTIERS
Main 260.
Ed. Lepage & Cie
AGENT FINANCIER
60 NOTRE-DAME EST, Montréal

GORDIEN MENARD
AVOCAT
Tél. Main 6567. Bâtisse Versailles.
RUE ST-JACQUES

HOTEL FLORENCE
Coin St-Jacques et St-Gabriel
Repas à 40c
SAMEDI 25 DECEMBRE 1915
SOUPES
Crême de poulet.
Consommé à la paysanne.
HORS D'OEUVRE
Céleri. Betteraves. Laitue.
POISSONS
Doré frit à la maitre d'hôtel.
ENTREES
Tourtières de porc frais à la Canadienne.
Filet mignon aux champignons.
ROTIS
Aloyau de boeuf au jus.
Dindon farci aux atocas.
VIANDES FROIDES
Jambon. Boeuf. Tête fromage.
Porc frais.
LEGUMES
Pommes de terre pilées ou bouillies
Petits pois verts au beurre.
DESSERTS
Tarte aux pêches. Tarte aux fraises. Plum Pudding. Sauce Cognac.
FRUITS
Pommes. Bananes.
FROMAGES
Canadien. Gruyère.
DIMANCHE 26 DECEMBRE 1915
SOUPES
Purée de pois aux croûtons.
Crême de céleri.
HORS D'OEUVRE
Laitue. Betteraves. Olives.
POISSONS
Salade de saumon. Sauce Cartel.
ENTREES
Poulet sauté à la Marengo.
Tourtière de porc frais à la Canadienne.
ROTIS
Boeuf rôti au jus.
Veau farci.
VIANDES FROIDES
Jambon. Petit salé. Porc frais.
Tête fromage.
LEGUMES
Pommes de terre bouillies ou pilées
Haricots vert au beurre.
DESSERTS
Tarte aux prunes. Tarte aux Raisins. Plum pudding. Sauce Cognac.
FRUITS
Pommes. Bananes.
FROMAGES
Canadien. Gruyère.

Dr NAP. DESJARDINS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Autrefois de S.-Henri
Bureau
1111, rue Saint-Denis
Tél. St-Louis 2943. Près Marie-Anne.

Pour distribution et collection de journaux, revues, etc., etc., à prix modérés adressez-vous à
H. GAGNON, 245 rue Hogan

MEDECINS ET DENTISTES
VOIES URINAIRES
MALADIES DE LA PEAU
MALADIES VENERIENNES
Dr G. ARCHAMBAULT
Heures de Bureau { 10 à 11 a.m. 2 à 5 p.m. 7 à 9 p.m. } Tél. Est 2955
616 rue St-Denis

QUARANTE-SIXIEME RAPPORT ANNUEL DE THE ROYAL BANK OF CANADA

RAPPORT GENERAL
30 novembre 1915
PASSIF

AU PUBLIC		
Dépôts ne portant pas intérêt		$ 37,456,997.10
Dépôts portant intérêts, y compris l'intérêt accru à la date du rapport	$117,519,330.87	
		$154,976,327.97
Billets de la banque en circulation		$ 14,224,866.29
Balances dues à d'autres Banques au Canada	$ 381,748.82	
Balances dues aux banques et correspondants de banque dans le Royaume-Uni et les pays étrangers	$ 3,137,093.46	
		$ 3,518,842.28
Billets payables		323,073.76
Acceptations d'après lettres de crédit		105,817.29
		$173,148,927.59
AUX ACTIONNAIRES		
Capital-actions payé		$ 11,560,000.00
Fonds de réserve	$ 12,560,000.00	
Balance de profits et pertes reportée	676,472.16	
		$ 13,236,472.16
Dividende No 113 (à 12 p.c. par année) payable le 1er décembre 1915	$ 346,800.00	
Dividendes non réclamés	6,923.64	
		$ 353,723.64
		$198,999,123.39

ACTIF

Monnaie courante	$ 15,946,289.65	
Billets du Dominion	12,977,390.75	
		$ 28,923,680.40
Dépôts dans les réserves centrales d'or	$ 3,000,000.00	
Dépôt au ministre pour le fonds de circulation	578,000.00	
Billets d'autres banques	3,057,650.64	
Chèques sur autres banques	5,516,759.06	
Balances dues par autres banques au Canada	1,264.21	
Balances dues par banques et correspondants de banque ailleurs qu'au Canada	5,235,606.58	
Sécurités des gouvernements fédéral et municipaux, n'excédant pas la valeur courante	1,361,105.95	
Sécurités canadiennes municipales et sécurités publiques anglaises, étrangères et coloniales autres que canadiennes n'excédant pas la valeur courante	3,184,333.53	
Obligations, débentures et stocks de chemins de fer et autres, n'excédant pas la valeur courante	14,083,602.09	
Prêts à demande au Canada, sur obligations, débentures et stocks	9,136,509.96	
Prêts à demande et à courte échéance (n'excédant pas trente jours), ailleurs qu'au Canada	9,815,950.01	
		$ 84,894,462.43
Autres prêts et comptes courants au Canada (moins déduction de l'intérêt)	82,004,872.15	
Autres prêts courants et escompte ailleurs qu'au Canada (moins déduction de l'intérêt)	24,547,762.77	
Créances en souffrances (après avoir pourvu aux pertes)	517,865.05	
		$107,070,499.97
Immeubles autres que les édifices de la banque		1,026,233.46
Edifices de la banque, à pas plus que le coût, moins les montants déduits		5,077,835.61
Passif des clients, d'après lettres de crédit, suivant contrat		105,817.29
Autres actifs non compris dans ce qui précède		124,274.63
		$186,399,123.39

H. S. HOLT, Président. EDSON L. PEASE, Gérant Général.

CERTIFICAT DES AUDITEURS

Nous faisons rapport aux actionnaires de THE ROYAL BANK OF CANADA.

Que dans notre opinion les transactions de la banque dont nous avons pris connaissance ont été conformes aux pouvoirs de la banque.

Que nous avons vérifié l'argent et les garanties de la banque, au bureau-chef, le 30 novembre 1915, ainsi qu'en tout autre temps, tel que requis par la section 56 de l'Acte des banques, et que nous avons trouvé qu'elles étaient conformes aux entrées faites dans les livres. Nous avons aussi, dans le cours de l'année, vérifié l'argent et les garanties aux principales succursales.

Que le bilan ci-dessus a été comparé par nous avec les livres du bureau-chef et avec les rapports certifiés des succursales, et, d'après nous, il a été fait dans le but de faire voir un état correct et fidèle des affaires de la banque au meilleur de notre connaissance et des explications qui nous ont été fournies et tel que le font voir les livres de la banque.

Que nous avons obtenu tous les renseignements et explications requis.

JAMES MARWICK, C.A.,
S. ROGER MITCHELL, C.A., Auditeurs.
Membres de la maison Marwick, Mitchell, Peat & Co.

Montréal, Canada, 18 décembre, 1915.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

Balance au compte des profits et pertes, 30 novembre, 1914	$ 614,062.25	
Profits pour l'année, après déduction des des frais d'administration et toutes autres dépenses, intérêt accru sur les dépôts, ample provision pour toutes les dettes mauvaises ou douteuses et déduction d'intérêt sur billets non échus	1,905,576.57	
		$ 2,519,638.82
REPARTIS COMME SUIT:		
Dividendes Nos 110, 111, 112 et 113, à 12 pour cent par année	$ 1,387,200.00	
Transporté au fonds de pension des fonctionnaires	100,000.00	
Déduit du compte des édifices de la banque	250,000.00	
Taxe de guerre sur les billets de banque en circulation	105,966.66	
Balance des profits et pertes reportée	676,472.16	
		$ 2,519,638.82

H. S. HOLT, Président. EDSON L. PEASE, Gérant Général.

Montréal, 18 décembre, 1915.

Argent à Prêter

Montants variant entre $25,000 et $100,000 à prêter sur première hypothèque. Intérêt 7% Terme, 5 ans.

The Prudential Financial Society
162, rue St-Denis
Téléphone EST 893

RICHELIEU
TABAC A FUMER
Manufacturé par La Cie B. HOUDE, Limitee, Quebec.
Pavillon en Satin dans les Paquets

AVIS

THE MONTREAL STEEL AND FOUNDRY COMPANY, LIMITED

Avis est donné au public qu'en vertu du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada 1906, désigné *Loi des compagnies*, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 4e jour de décembre 1915, constituant en corporation Joseph Cléophas Lamothe, de la cité d'Outremont, dans la province de Québec, avocat; Emilien Gadbois et Joseph Maréchal Nantel, avocats, Charles Georges Derome et Eugène Duplessis, comptables, de la cité de Montréal, dans la dite province de Québec, pour les fins suivantes:-

(a) Fabriquer, réparer, acheter, vendre louer, échanger, disposer et autrement trafiquer de toutes espèces de machineries et de spécialités, appareils et instruments mécaniques, et agir comme agents pour d'autres compagnies pour la fabrication, réparation, vente, location, échange et disposition de toute espèce de machinerie, spécialités, appareils et instruments mécaniques;

(b) Fabriquer et faire le commerce du fer, de l'acier et autres métaux;

(c) Fabriquer, acheter, louer, ou autrement acquérir tous les appareils et outils nécessaires ou utiles en rapport avec l'industrie de la compagnie, et les vendre, louer ou autrement en disposer;

(d) Demander, acheter, vendre, prendre ou donner en location, trafiquer d'aucuns brevets, marques de commerce, inventions, procédés, droits de fabrication en licences se rapportant aux affaires de la compagnie ou à aucun de ses objets, et les utiliser, employer, développer ou en octroyer des licences et le droit de s'en servir;

(e) Emettre et répartir, comme actions libérées, des parts du capital-actions de la compagnie en paiement d'aucune industrie, franchises, entreprise, propriété, droits, privilèges, baux, licences, brevets, droits de brevet, droits de fabrication, biens-fonds, actif en valeurs ou autres propriétés et recevoir des actions du capital-actions d'autres compagnies en paiement d'aucune telles propriétés ou droits dont la compagnie peut disposer;

(f) Acquérir et prendre à son nom comme industrie active, les affaires d'aucune autre personne ou compagnie exerçant la même industrie que celle de la présente compagnie ou aucune industrie similaire;

(g) Acheter ou autrement acquérir aucune part ou intérêt dans la totalité ou aucune partie des affaires, achalandage et biens d'aucune personne, maison ou compagnie exerçant aucune industrie se trouvant dans le champ des objets de cette compagnie, et se charger de tous ou aucun des engagements ou obligations de telle personne, maison ou compagnie; continuer, conduire ou liquider aucune industrie ainsi acquise; faire et accomplir tous contrats ou vonventions avec aucune telle personne, maison ou compagnie comme susdit au sujet de la fusion, l'exploitation en commun, la coopération, le partage des profits, d'assistance mutuelle ou autrement, et accepter en compensation de tous tels contrats ou conventions des actions, débentures ou valeurs d'aucune autre compagnie;

(h) Payer, avec l'approbation des actionnaires, pour tout service rendu ou l'acquisition par la compagnie d'aucune propriété ou droits de telle manière qu'il sera jugé opportun et en particulier par l'émission d'actions ou valeurs de la compagnie crédités comme totalement ou partiellement libérées;

(i) Vendre, transporter ou disposer du tout ou d'aucune partie des affaires ou de l'entreprise de la compagnie à aucune autre personne, compagnie, maison ou corporation et accepter comme mode de compensation ou disposition des actions, débentures, actions-débentures, obligations ou valeurs d'aucune autre compagnie;

(j) Distribuer en nature parmi les membres de la compagnie aucunes actions, débentures, valeurs ou biens appartenant à la compagnie;

(k) Faire tous ou chacun des autres actes et choses pouvant être necessaires ou utiles pour atteindre les objets ci-dessus ou aucun d'eux.

La compagnie exercera son industrie pir tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "The Montreal Steel and Foundry Company, Limited," avec un capital-actions de cent cinquante mille dollars, divisé en 200 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 7e jour de décembre 1915.

THOMAS MULVEY.
Sous-secrétaire d'Etat.

AVIS

SAINT LAWRENCE FISH AND MEAT COMPANY, INCORPORATED

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du onze de décembre 1915, constituant en corporation MM. Samuel William Jacobs, Alexander Rives Hall, conseils du Roi, Gui Casimir Papineau Couture, Louis Fitch, avocats, et Harry Gough, comptable, de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Construire, acheter ou autrement acquérir, et détenir, posséder, exploiter, administrer, vendre ou autrement disposer d'abattoirs, établissements de boucherie, d'empaquetage ou autres installations connexes à ces opérations, pour la préparation, la fabrication et la vente des denrées alimentaires; acheter, vendre, importer, exporter, tuer, geler, emmagasiner, et généralement faire le négoce du poisson d'aucune sorte, des pores, bestiaux et animaux propres à la préparation des produits alimentaires d'aucune espèce;

Exercer aucun autre commerce dont l'exercice est praticable, conjointement avec le précédent;

Acquérir la totalité ou aucune partie de la clentèle, des droits, biens et créances, y compris aucune option, concession ou autre privilège de même nature, d'aucune personne, société, association ou corporation, et en payer la totalité ou aucune partie en numéraire ou en obligations, ou en paiement intégral ou partiel de ses acquisitions, émettre et répartir des actions du capital de la compagnie entièrement libérées et non sujettes à appel, souscrites ou non;

Vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété, de l'actif, des droits, entreprises et clientèle de la corporation, et recevoir en parement total ou partiel d'iceux du numéraire, des obligations, des actions ou d'autres valeurs dans aucune corporation ou compagnie;

Demander, acheter ou autrement acquérir aucun brevet d'invention, aucune licence, concession ou privilège semblable conférant un droit limité, exclusif ou non-exclusif à l'utilisation d'aucun secret ou autre renseignement relatif à aucune invention ou procédé, et les faire valoir, les vendre, les louer ou autrement disposer de tels brevets, permis ou concessions;

Acquérir et détenir, vendre ou autrement aliéner le capital, les actions valeurs ou entreprises d'aucune autre compagnie dont l'un des objets serait l'exercice d'aucun des pouvoirs de la présente corporation, transporter ses entreprises et ses biens, ou se fusionner avec aucune autre telle compagnie;

Emettre des obligations et débentures faranties par la totalité ou par aucune partie des propriétés de la compagnie, mobilières ou immobilières, présentes ou futures;

Conclure aucun arrangement relatif au partage des bénéfices, à l'union des intérêts, à la co-opération, risque conjoint, à la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne ou compagnie exerçant aucun négoce que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou qui est susceptible d'être exploité au bénéfice direct ou indirect de la compagnie;

Garantir, cautionner, et répondre du paiement des billets promissoires, lettres de change, comptes, ou autres obligations d'aucune nature quelconque, pour aucune corporation, société ou personne;

Généralement faire tous actes, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rapportant à la réalisation adéquate des objets pour lesquels la présente corporation est constituée, sous le nom de "St-Lawrence Fish and Meat Company, Incorporated", avec un fond social de vingt mille ($20,000.00) piastres, divisé en deux cents (200) parts de cent ($100.00) piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce onzième jour de décembre 1915.

C. J. SIMARD,
Assistant-Secrétaire Provincial.

AVIS

GENERAL LUMBER COMPANY, LIMITED

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du onzième jour de décembre 1915, constituant en corporation MM. René Chênevert et Philéas Caumartin, avocats; Percy Gregory, comptable; Raoul Chênevert, architecte; René Delisle, comptable, de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le négoce de propriétaires de chantiers, de marchands et manufacturiers de bois de charpente et de construction, sous toutes ses formes;

Fabriquer les meubles, les portes, les chassis, les stores et tous autres objets dans la composition desquels entre le bois;

Fabriquer le papier, la pulpe, le bois de pulpe et autres produits dérivés du bois ou sous-produits;

Exercer le commerce de propriétaires de quais et de navires ainsi que celui d'expéditeurs;

Pour toutes et chacune des fins susdites, acheter, posséder, louer ou autrement acquérir aucun droit de coupe, des concessions forestières, des biens-fonds, bâtisses, bassins, usines, bateaux, navires, voitures, effets, denrées et marchandises, et aucune autre propriété réelle ou personnelle, mobilière ou immobilière;

Les perfectionner, les étendre, les administrer, les développer, les louer, les hypothéquer, les échanger, les vendre, les aliéner, les faire valoir, ou autrement en disposer et en trafiquer;

S'établir et emmagasiner sur les dites terres ou sur aucune d'icelles, acheter et vendre des marchandises générales; faire la culture, l'élevage et, généralement, toutes autres choses se rapportant ou conduisant à la réalisation des objets précités, ou à aucun d'eux;

Construire ou aider et souscrire à la construction de chemins, des tramways, bassins, jetées, quais, viaducs, aqueducs, barrages, biez, et tous autres travaux nécessaires ou qui conviennent aux objets de la présente compagnie;

Bâtir, affréter et utiliser des vaisseaux pour transporter les produits de ses moulins et fabriques;

Acheter ou autrement acquérir et exercer aucun commerce relatif aux fins de la corporation, de mêmequ'aucune terre, propriété, aucun privilège, droit et contrat s'y rattachant, louer ou sous-louer aucune propriété de la compagnie, vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de son avoir commercial ou de son entreprise, en considération de ce que la compagnie estimera avantageux, et particulièrement contre des actions, obligations ou valeurs d'aucune autre compagnie semblable, dans ses fins, à la présente;

Acquérir l'entreprise, l'actif ou la propriété d'aucune personne, société ou corporation, ou s'amalgamer avec elles, dans l'exercice d'un eindustrie semblable; payer ces acquisitions en numéraire, en actions ou en obligations de la dite compagnie; faire des avances aux clients et autres personnes en relation d'afaires avec la ferme;

Garantir l'exécution des contrats dans lesquels la présente compagnie est intéressée par aucune corporation ou personne, et généralement faire tous actes et exercer tous pouvoirs et commerce nécessaires à la complète réalisation des objets pour lesquels la présente compagnie est incorporée, sous le nom de "General Lumber", avec un fond social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux mille (2000) parts de dix piasrtes ($10.00) chacune.

La principale place d'afaires de la corporation, est en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce onzième jour de décembre 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-Secrétaire de la province.

AVIS

AVIS public est par les présentes donné que Messieurs J. H. Garceau, M. D., Dr E. Lafortune, J. T. Morin, S. Girouard, Aurèle Charlebois, Rév. M. S. Shea, Narcisse Sauvageau, J. E. Tremblay, B.-Bte Zappa, P. J. Champagne, E. Bissonnette, O. Tardif, C. McCinley, J. T. Messier, Eugène Blais, Joseph Saint-Cyr, Elphège Phaneuf, Désiré Létourneau, Zotique Perreault D. Hamelin et Arthur Perreault tous contribuables et électeurs municipaux, et propriétaires de la Municipalité scolaire d'Hochelaga, dans le comté d'Hochelaga, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour demander la passation d'une loi annexant le territoire de la dite Commission scolaire à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, pour à l'avenir faire partie, et être sous la juridiction et le contrôle de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Montréal, 16 décembre 1915.

TAILLON, BONIN, MORIN
& LARAMEE,
Procureurs des Requérants.

AVIS

No. 2891, Cour Supérieure, District de Montréal,

Dame Alberta Messier, épouse commune en biens de Joseph Forget, de Montréal, menuisier, a intenté une action en séparation de biens contre son mari.

Montréal, 21 décembre 1915.

MILLETTE & GRENIER,
Avocats de ladite dame
Alberta Messier.

AVIS

Je, soussigné, Joseph Philippe, Philéas Caumartin, des cité et district de Montréal, avocat, ayant subi avec succès les examens d'admission à la pratique de droit, mais le terme de ma clériçature n'étant pas encore expirée, donne par les présentes avis qu'étant dûment autorisé par le Conseil Général du Barreau de la province de Québec, je présenterai à la prochaine session de la Législature de cette province un projet de loi aux fins de me permettre de pratiquer la profession d'avocat.

Montréal, 10 décembre 1915.

P. CAUMARTIN,
222, rue St-Jacques,
Montréal.

LE RAPPORT DE LA BANQUE ROYALE.

Le bilan annuel de la Royal Bank of Canada contiendra d'agréables surprises cette année. Sous tous rapports, c'est le plus favorable publié jusqu'ici par cette Banque. On escomptait bien que la position serait renforcée, mais personne n'avait prévu que, étant donné les circonstances, il fut possible de faire un gain de profits nets. En ces temps difficiles, un pareil résultat est remarquable et fait ressortir les bienfaits de la vaste organisation que la Banque Royale a établie par ses relations universelles.

En somme, la Banque démontre des gains dans tous les services importants; elle a établi un record au point de vue des profits, et a amélioré ses précédents sous le rapport de l'actif liquide, des dépôts et des prêts courants.

Les profits pour l'année fiscale terminée le 30 novembre 1915, se sont élevés à $1,905,576.57 et égalent 16.48 p.c. du capital.

L'an dernier ils étaient de $1,886,-142.67, ou de 16.31 p.c.

LE NOEL DE L'ONCLE JIM

Certes, ce fut un gros événement que l'arrivée de l'oncle Jim.

Lorsque les Salvère reçurent la lettre qui leur annonçait cette extraordinaire nouvelle, d'abord ils ne comprirent pas.

Le mari questionna:

—Qui est ce parent dont tu ne m'as jamais parlé?

—Je l'avais oublié, avoua la femme.

Puis, rassemblant ses souvenirs, elle dit:

—L'oncle Jim, un frère de mon père, parti en Amérique avant ma naissance. Je connais son existence mais je ne l'ai jamais vu; tout ce que je sais de lui, c'est qu'au temps jadis c'était un mécontent de la vie, ne croyant à rien, pas plus à l'affection qu'à l'amitié.

Elle corrigea ce que son appréciation avait de trop hostile en ajoutant:

—Du moins, c'est ce que j'ai toujours entendu dire par mon père.

Huit jours après, l'oncle Jim s'installait chez ses neveux.

Sans façon, il les délogea de leur chambre à coucher que les Salvère lui offrirent, la chambre d'ami était trop peu confortable. A table, il se laissa servir les morceaux les plus délicats; partout accepta la meilleure place comme chose toute naturelle.

Le jour de l'arrivée du vieillard, Mme Salvère avait voulu l'embrasser; il avait repoussé légèrement la jeune femme, riant d'un petit rire qui la figea sur place tandis que de sa voix mordante, il disait:

—C'est bien, je connais cela!

En vain, son neveu chercha-t-il par ses attentions, ses prévenances, à se faire aimer du vieil homme.

En vain, Mme Salvère, qui lui trouvait une grande ressemblance physique avec le père qu'elle avait aimé tendrement et qui n'était plus, l'entourait-elle des soins les plus dévoués.

Ce diable d'homme avait une façon de ricaner en vous regardant narquoisement, qui arrêtait les plus doux épanchements.

Dans la modeste intérieur M. Salvère était caissier dans une banque, deux petits êtres essaèrent de conquérir la tendresse de l'oncle Jim, Henriette et Joseph, deux délicieux bambins aux longues boucles blondes, aux grands yeux bleus si aimables avec leur naïveté charmante et la bonté innée de leurs coeurs d'enfants aimants cherchèrent le chemin qui conduisait au coeur du bonhomme.

Celui-ci les regarda comme il avaia regardé les parents, et un jour il leur dit:

—Votre papa et votre maman vous ont dit, n'est-ce pas, que j'étais très riche?

Ils ouvrirent de grands yeux étonnés, et ensemble, du même geste, secouèrent négativement leurs têtes mignonnes.

L'oncle Jim n'hésita pas; seulement le soir, lorsque les enfants furent couchés et qu'il se trouva seul avec son neveu et sa nièce, il s'étendit complaisamment dans l'unique fauteuil de la salle à manger, croisa ses jambes l'une sur l'autre et déclara:

—Je suis revenu en France avec l'intention bien arrêté de m'y fixer; votre appartement me plaît, mon neveu a de bons cigares, ma nièce cuisine bien, les enfants ne sont pas trop turbulents; bref, si vous y consentez, je demeurerai avec vous. Je suis très riche, 5 ou 6 millions, je ne sais au juste. Si vous voulez connaître le chiffre exact de ma fortune, écriver à John Frasliughem, 15e avenue, New-York. Mes goûts sont simples, votre genre de vie me convient; je vous donnerai 200 francs par mois pour ma pension, le surplus de mes revenus ira rejoindre le capital. Capital dont vous n'aurez jamais un sou; je préfère vous prévenir, comme cela, vous saurez à quoi vous en tenir, car j'estime que le fruit du travail d'un homme appartient à cet homme et non à ses héritiers. Aussi, à ma mort, ma fortune qui me vient de la terre américaine retournera au gouvernement américain; j'ai dit: c'est à vous de décider.

Après avoir consulté sa femme du regard, M. Salvère répondit:

—Nous sommes heureux que vous vous plaisiez chez nous; la décision que vous avez prise quant à votre fortune ne change en rien nos sentiments.

L'oncle Jim toussa d'un air moqueur.

Sans y prêter attention, M. Salvère acheva:

—Tant qu'il vous sera agréable de vivre avec nous, vous pourrez y demeurez; nous sommes obligés d'accepter, la mensualité qu'il vous plaît de nous donner, car nous ne sommes pas riches, mais de votre fortune, nous ne demandons rien, n'ambitionnant qu'un peu de votre coeur.

Les jours passèrent, les mois suivirent les jours, et l'oncle Jim était toujours avec le jeune ménage, attentif aux désirs du vieillard, qui à chaque prévenance continuait de ricaner de son rire moqueur, à moins qu'il ne les déconcertât par une parole incisive comme un coup de lancette.

Si M. et Mme Salvère commençaient à ne plus s'étonner du caractère du bonhomme et à moins souffrir de ses boutades, il n'en était pas de même pour Henriette et pour Joseph toujours surpris et un peu inquiet des paroles moqueuses de cet oncle que leurs parents disaient qu'il fallait aimer fort et qu'ils craignaient un peu, ils ne comprenaient pas pourquoi le vieillard repoussait leurs caresses et se dérobait à leurs baisers.

Bien souvent, après une rebuffade, ils s'étaient demandé...

Pourquoi? et n'avaient pas trouvé de réponse. D'ailleurs, comment avec leurs sept et quatre ans, auraient-ils éclairci ce problème dont leurs parents avaient abandonné la solution?

Lorsque, dans leur naïveté et leur croyance enfantine, ils parlaient de l'un de ces gros mystères, oeufs de Pâques ou Noël, qui sont la joie de l'enfance heureuse, l'oncle Jim haussait les épaules et ricanait.

Une après-midi de décembre, le bonhomme, adossé à la cheminée, regardait jouer les enfants.

Tout en jouant ils causaient:

—Moi, disait Joseph, je voudrais bien que le petit Noël me donne un très gros cheval rouge... mais un très gros avec des roulettes.

—Moi, je lui ai demandée une grande poupée, aussi grande que moi, reprit Henriette.

—Nous avons été sages, petit Noël ne nous oubliera pas.

L'oncle Jim fit entendre son rire sec.

Interdits, les enfants le regardèrent.

Entre deux bouffées de fumée, il dit de sa voix tranchante:

—Alors, vous croyez que Noël apporte des jouets aux enfants sages?

Il ricana, fit une pause et acheva, plus acerbe:

—Vos parents se moquent de vous, il n'y a pas de petit Noël.

Les enfants tressautèrent, leurs yeux s'emplirent de larmes.

L'oncle Jim haussa furieusement les épaules et quitta la chambre.

—As-tu entendu, ma soeur?

—Oui, mon frère.

Ce fut une petite voix désolée qui fit la demande, ce fut une autre petite voix aussi désolée qui répondit.

Deux gros soupirs gonflèrent deux frêles poitrine.

—Ma soeur...

—Mon frère?

—C'est vrai, dis?

—Quoi, qu'est vrai?

—Qu'il n'y a pas de petit Noël?

—Si mon frère, il y a un petit Noël, puisque maman nous le dit.

—Alors, pourquoi qu'il dit ça, lui, l'oncle Jim?

—Je ne sais pas, peut-être que Noël ne lui a jamais rien apporté, à l'oncle Jim?

—Bien sûr, il n'est pas assez gentil!

—C'est pour ça qu'il dit qu'il n'y a pas de petit Noël.

—Pour croire au petit Noël, il faudrait qu'il lui apporte quelque chose.

—Oui, mais, il ne lui apportera rien.

—Parce qu'il est trop grand!

—Trop vieux!

—Trop méchant!

—Ecoute Joseph...

—Oui, Henriette...

—Ecoute tout bas j'ai une idée.

Les têtes mignonnes se rapprochèrent, les boucles blondes se cononderent.

* * *

Les petits souliers sont dans la grande cheminée noire.

Papa et maman dorment doucement sur l'oreiller, deux corps menus quittent les lits tides, deux menottes potelées se pressent, quatre petits petons glissent timidement sur le parquet.

Vêtus de leurs longues blouses blanches, les deux enfants traversent la chambre après avoir jeté un coup d'oeil ravi aux paquets qui entourent leurs chaussures.

Sans bruit, ils pénètrent chez l'oncle Jim.

Henriette prend une des bottines qui se trouvent au pied du lit et la porte auprès de la cheminée.

Joseph y dépose un mince paquet blanc, puis les deux enfants quittent la chambre.

* * *

L'Oncle Jim fait un bruit d'enfer.

Effrayés, papa et maman accourent suivis d'Henriette et de Joseph qui, curieux et craintifs, s'arrêtent contre la porte.

—C'est à n'y rien comprendre, vocifère l'oncle Jim, j'ai une bottine perdue.

Maman jette un coup d'oeil dans la chambre et aperçoit la malencontreuse chaussure auprès des chenets.

Elle la prend et la donne à l'oncle Jim.

Un mince paquet blanc attire l'attention du terrible homme.

—Qu'est-ce que c'est de cela? fait sa voix mordante, tandis que ses doigts rageurs déplient lestement le papier.

Il contient... une pipde de sucre rouge.

Un instant, l'oncle Jim demeure interdit.

Son regard furibond cherche son neveu et sa nièce, mais ils sont aussi étonnés que lui; alors ses yeux s'arrtent sur les enfants. Sur les enfants qui se tienent par la main, sur les enfants dont les yeux brillent, sur les enfants qui sourient malicieusement. L'oncle Jim ne rit pas, car il a compris et tout le levain de son coeur de vieil homme fond subitement.

Deux grosses larmes viennent à ses yeux et collent lentement sur ses joues.

Pour la première fois, depuis son arrivée, il tend les bras aux petits qui, heureux et confiants, viennent s'y blottir.

Tel fut le Noël de l'oncle Jim le 25 décembre 1904.

Celui des enfants fut une lettre que l'oncle Jim écrivit le même jour à John Flalinghem, 15e avenue, New-York.

L'oncle Jim n'en confia le secret à personne, mais il est probable que l'or qui vient de la terre américaine ne retournera pas au gouvernement américain.

Marie de WAILLY.

LA SERBIE EN ITALIE

De la "Gazette", de Montréal:

"Le Parlement serbe, annonce-t-il, doit se réunir en Italie. Il est probable que sur cette terre amie, l'esprit de la Serbie sera tenu vivace en attendant de meilleurs jours. La capitale belge est temporairement en France, et pourtant la Belgique vit toujours."

MIRACLE DORE

Du "New-York Herald":

"Le petite commune de Cuges, en France, dont la population est de 900 habitants, a souscrit $66.400 au dernier emprunt du gouvernement, les habitants de Lascours $2,000 et les autres centres ruraux en proportion. Cela démontre que le patriotisme français et la richesse du proverbial "bas de laine."

QU'ON LES TAXE!

Du "Canada", de Montréal:

"Si la guerre a apporté à tous un fardeau de taxes et d'obligations communes, elle a aussi fourni à quelques privilégiés l'occasion de fortunes inespérées.

Et ne serait-il pas juste, en imposant une taxe spéciale sur les contrats de munitions et de fournitures militaires que le gouvernement soulage d'autant le pauvre peuple?"

POUR L'HOPITAL NOTRE-DAME

De la "Patrie", de Montréal:

"Encourageons les patronesses de l'hôpital Notre-Dame. Elles font une oeuvre qui en appelle à la générosité et à l'admiration de tous les citoyens de la Métropole."

LA MISSION FORD

Du "Hâvre-Eclair", le Hâvre:

"Nous ne croyons pas, pour notre part, que M. Ford puisse être pris au sérieux par qui que ce soit en Europe. Qu'importent d'ailleurs tous les bavardages auxquels la présence, à Stockholm, de ses reporters et de ses cinématographistes, va donner lieu? Un seul coup de canon fait bien plus de bruit que les 180 passagers du "Dove" vociférant tous ensemble un hymne à la Paix!"



Eau Minérale Naturelle (de France)

VITTEL
SOURCE SALEE

pour les maladies du Foie, la Congestion et la Constipation.

Ecrivez pour un pamphlet à propos des Eaux de Vittel.

SEULS AGENTS EN CANADA

THE LEEMING MILES CO., LIMITED,
4 Boulevard St-Laurent, - Montréal. 6

MONTREAL TRAMWAYS CO.

Heraire du service suburbain 1914-15

LACHINE

Du Bureau de Poste.	10 min.	Service de	5.40 a.m.	à	8.00	a.m.
	20 min.	Service de	8.00 a.m.	à	4.00	p.m.
	10 min.	Service de	4.00 p.m.	à	7.10	p.m.
	10 min.	Service de	7.10 p.m.	à	12.00	minuit
De Lachine.	20 min.	Service de	5.30 a.m.	à	5.50	a.m.
	10 min.	Service de	5.50 a.m.	à	9.00	a.m.
	20 min.	Service de	9.00 a.m.	à	4.00	p.m.
	10 min.	Service de	4.00 p.m.	à	8.00	p.m.
	20 min.	Service de	8.00 p.m.	à	12.10	a.m.
	Extra last car at 12.50 a.m.					

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL

De la rue St-Denis à St-Vincent de Paul.	15 min.	Service de	5.15 a.m.	à	8.00	a.m.
	20 min.	Service de	8.00 a.m.	à	4.00	p.m.
	15 min.	Service de	4.00 p.m.	à	7.00	p.m.
	20 min.	Service de	7.00 p.m.	à	8.00	p.m.
	30 min.	Service de	8.00 p.m.	à	11.30	p.m.
Char pour Henderson seulement			12.00 a.m.			
Char pour St-Vincent de Paul			12.40 a.m.			
De St-Vincent de Paul à la rue St-Denis.	15 min.	Service de	5.45 a.m.	à	8.30	p.m.
	20 min.	Service de	8.30 a.m.	à	4.30	p.m.
	15 min.	Service de	4.30 p.m.	à	7.30	p.m.
	20 min.	Service de	7.30 p.m.	à	8.30	p.m.
	30 min.	Service de	8.30 p.m.	à	11.30	p.m.
Char de Henderson à la rue St-Denis			12.20 a.m.			
Char de St-Vincent à la rue St-Denis			1.10 a.m.			

CARTIERVILLE

De Snowdon Jct.	20 min.	Service de	5.20 a.m.	à	10.40	p.m.
	40 min.	Service de	10.40 p.m.	à	12.00	minuit
De Cartierville.	20 min.	Service de	5.40 a.m.	à	11.00	p.m.
	40 min.	Service de	11.00 p.m.	à	12.00	a.m.

DE LA MONTAGNE

De l'Ave du Parc et Mont-Royal	20 min.	Service de	5.40 a.m.	à	12.00	minuit
De l'Ave Victoria.	20 min.	Service de	5.50 a.m.	à	12.30	a.m.
De l'Ave Victoria à Snowdon.	10 min.	Service de	5.50 a.m.	à	8.50	p.m.

BOUT DE L'ILE

	60 min.	Service de	5.00 a.m.	à	12.00	minuit

TETRAULTVILLE

	15 min.	Service de	5.00 a.m.	à	9.00	a.m.
	30 min.	Service de	9.00 a.m.	à	3.30	p.m.
	15 min.	Service de	3.30 p.m.	à	7.00	p.m.
	30 min.	Service de	7.00 p.m.	à	8.30	p.m.

POINTE AUX TREMBLES

	15 min.	Service de	5.00 a.m.	à	9.00	a.m.
	30 min.	Service de	9.00 a.m.	à	3.30	p.m.
	15 min.	Service de	3.30 p.m.	à	7.00	p.m.
	30 min.	Service de	7.00 p.m.	à	11.00	p.m.
	60 min.	Service de	11.00 p.m.	à	1.00	a.m.

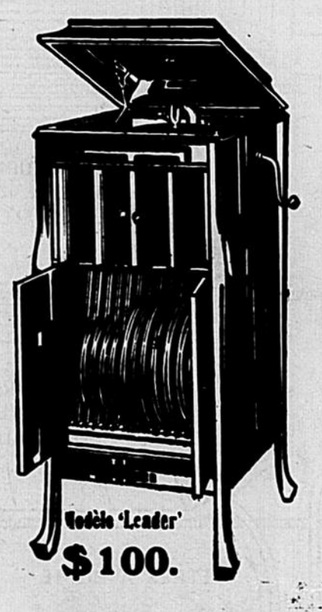
Columbia Records — Note the Notes

Distributeurs Généraux du

Graphophone et Graphonola

COLUMBIA

Cadeau



Modèle 'Leader'

$100.

Idéal

Pour Noel et le Jour de l'An

Canadian Graphophone Co.

202 rue Ste-Catherine Est

Tél. Est 3539. MONTREAL.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Detroit et Chicago.

A TORONTO

Un Train Moderne par l'International Limitée

Le train d'un service supérieur quitte Montréal à 10.15 a.m.

Quatre Trains Express par jour
10.15 a.m., 9.30 a.m., 7.30 p.m., 11.00 p.m.
MONTREAL, TORONTO et L'OUEST
Wagons-buffets, salon et bibliothèque sur les trains de jour; wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, avec lampes de lecture dans les lits, sur les trains de nuit.

MONTREAL — ALBANY — NEW-YORK, D. & H. Co. — a9.00 a.m., a8.30 p.m.

MONTREAL — BOSTON — SPRINGFIELD via C. V. Ry. — a8.45 a.m., a9.00 p.m.

MONTREAL — OTTAWA — a8.15 a.m., 4.00 p.m., a8.05 p.m.

MONTREAL — SHERBROOKE—LENNOXVILLE — a8.00 a.m., b4.10 p.m.

BUREAUX EN VILLE: 118 rue St-Jacques. Tél. Main 6900. Hôtel Windsor ou gare Bonaventure.

a8.20 p.m.
aTous les jours. bTous les jours excepté le dimanche. cLe dimanche seulement.

Assurez-vous de votre provision de

Ekers' Bohemian Lager Beer

lorsque vos amis viendront vous voir au

Jour de l'an

Assurez-vous en dès aujourd'hui

Brasserie EKERS

The National Breweries, Limited.

E. P. DUNSBY, 170, Fairmont

J. H. HARTE, 216, Laurier Ouest

Gervais & Frere, 71, Cherrier

Demandez notre Crème à la Glace en BRIQUETTES

A. D. QUINTIN, 5140, Sherbrooke Ouest

P. DEMITRE, 4187, Ste-Catherine Ouest

TEL. EST 1682-4755

MOQUIN & FRERE

Pour Noël et le Jour de l'An

Vins et Liqueurs, Champagnes, Epiceries de Choix aux plus bas Prix du Marché

Cognac Claudon

Cognac Claudon Spécial	le gallon		$5.00
" " (10 ans)	" "		6.00
" " (20 ans)	" "		7.00
" " Robert Frères	la bouteille		1.00
" " One Grape	" "		1.15
" " (10 ans)	" "		1.25
" " (20 ans)	" "		1.50
" " 4 étoiles	" "		2.25
" " Fine Champagne (1858)	" "		4.50

Scotch

Scotch Watson	la bouteille	$1.10
" Rodrigue Dhu	" "	1.20
" Rob Roy	" "	1.25
" Bulloch Lade Gold Label	" "	1.35

Rye

Rye Spécial	la bouteille	$0.60
" "	la pinte	0.85
" Gooderham & Worts	la bouteille	0.85
" " " (spécial)	" "	1.00
" Walker Impérial	" "	1.00
" Canadian Club	" "	1.10

Liqueurs Françaises de la maison Vincent & Cie Lyon, France

Gallifet Chartreuse Jaune	litre	$1.75
" " "	demi litre	1.15
" " Verte	litre	2.00
" " "	demi litre	1.25
Fine Prunelle au Cognac	litre	2.00
Sherry Brandy	demi litre	0.90
Curaçao rouge, cruche	litre	1.75
" blanc, cruche	litre	1.75
Mandarine Brandy	litre	1.75
Apricot Brandy	litre	1.75
Menthe Verte	litre	1.75
" "	demi litre	0.90
Curaçao bouteille	litre	1.75
Crême de Cacao	litre	1.75
Anisette	litre	1.50
Rhum Blanc	litre	1.75
Kirsch Fantaisie	litre	1.75
Kirsch Commerce	litre	1.25

AVIS

MAISONNEUVE AMUSEMENT LIMITED.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné *Loi des compagnies*, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 19e jour de novembre 1915, constituant en corporation René Chenevert, Philéas Caumartin, avocats, Percy Gregory, comptable, Alfred Tracy, caissier, et Louis Seymour Jaslow, gérant, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes:—

(a) Construire, ériger, acheter, louer, affermer ou autrement acquérir des théâtres ou autres bâtisses et ouvrages devant servir comme tels ou qui peuvent servir en rapport avec iceux et de gérer, administrer et faire fonctionner les dits théâtres et autres bâtisses et ouvrages; d'exercer l'industrie et en particulier de pourvoir à la production, représentation et fonctionnement d'opéras, d'opérettes, d'actions scéniques, de comédies, vaudeville, de pantomimes, de pièces de théâtre, de concerts promenades et autres et d'autres représentations dramatiques et musicales; de pourvoir à la production et de produire des exhibitions cinématographiques, kinétoscopiques et biographiques, et autres exhibitions de vues animées par quelque autre procédé qu'elles peuvent exhibées; et d'exercer l'industrie de restaurateurs, d'agents de théâtres, de gardiens de loges, de propriétaires de salles de concerts, d'éditeurs et d'imprimeurs de publications dramatiques et musicales;

(b) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posséder, vendre, céder, transférer, importer, arrenter, négocier et faire le commerce de pellicules, lampes, charbons, lentilles condensateurs et machines pour la représentation de vues animées et leurs appareils ou accessoires de toute catégorie et description et de tous autres articles et choses d'un caractère semblable ou analogue à ce qui précède, ou aucun d'eux ou s'y rattachant;

(c) Acheter, arrenter, ériger ou autrement acquérir des appareils ou accessoires pour produire des vues animées avec la lumière du jour ou autres inventions pour produire et représenter des vues animées avec la lumière du jour;

(d) Entretenir, exploiter, installer et contrôler par la lumière du jour des vues animées dans tout théâtre, salle de spectacle, salle de musique, ou autre endroit où des scènes de théâtre, d'opéra ou de vaudeville ou autre genre d'amusement sont représentées;

(e) Produire, encourager, imprimer, posséder, acheter et représenter et permettre à d'autres de produire et représenter ces pièces de théâtre, opéras, cirques, vaudevilles, vues animées et autres genres d'amusement généralement présentés dans les théâtres, salles de musique, parcs et autres places d'amusement;

(f) Détenir, posséder, acquérir par achat ou autrement et vendre des scènes et propriétés et toutes les inventions brevetées ou non qui sont employées aux théâtres, salles d'opéra ou autres lieux d'amusement;

(g) Construire, posséder, arrenter, louer, acheter ou autrement acquérir et détenir des édifices, bureaux, ateliers, théâtres, salles de spectacle, salles de musique, parcs et autres endroits où sont représentés des scènes de théâtre, des opéras, des vaudevilles, ou vues animées ou autre genre d'amusement et les vendre, céder ou autrement disposer de la propriété ainsi acquise et détenir et y donner des représentations publiques ou privées ou n'importe où ailleurs,

(h) Acheter ou autrement acquérir, posséder et détenir des actions, obligations et autres valeurs de toutes corporations, maisons ou individus engagés dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie, ou capable d'être exercée avantageusement par la présente compagnie nonobstant les dispositions de l'article 44 de la dite loi, ou se fusionner avec toute compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblable à ceux de la présente compagnie, et arrenter, vendre ou autrement disposer de l'entreprise et des biens de la compagnie ou de toute partie de ces biens, pour la compensation et aux termes et conditions que la compagnie jugera bon;

(i) Acquérir de toute personne, maison ou corporation tous droits, pouvoirs, intérêts, baux, options, clientèle, franchise ou autres concessions, bénéfices ou actions concernant la susdite industrie et les payer en totalité ou en partie en actions acquittées de la compagnie;

(j) Agir comme agent pour tout individu, maison ou corporation engagée dans une industrie semblable à celle de la présente compagnie.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Maisonneuve Amusement, Limited," avec un capital-actions de deux cent mille dollars, divisé en 20,000 actions de dix dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la Province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22e jour de novembre 1915.

THOMAS MULVEY,
22-2 Sous-Secrétaire d'Etat.

AVIS

DANS LA COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE MONTREAL

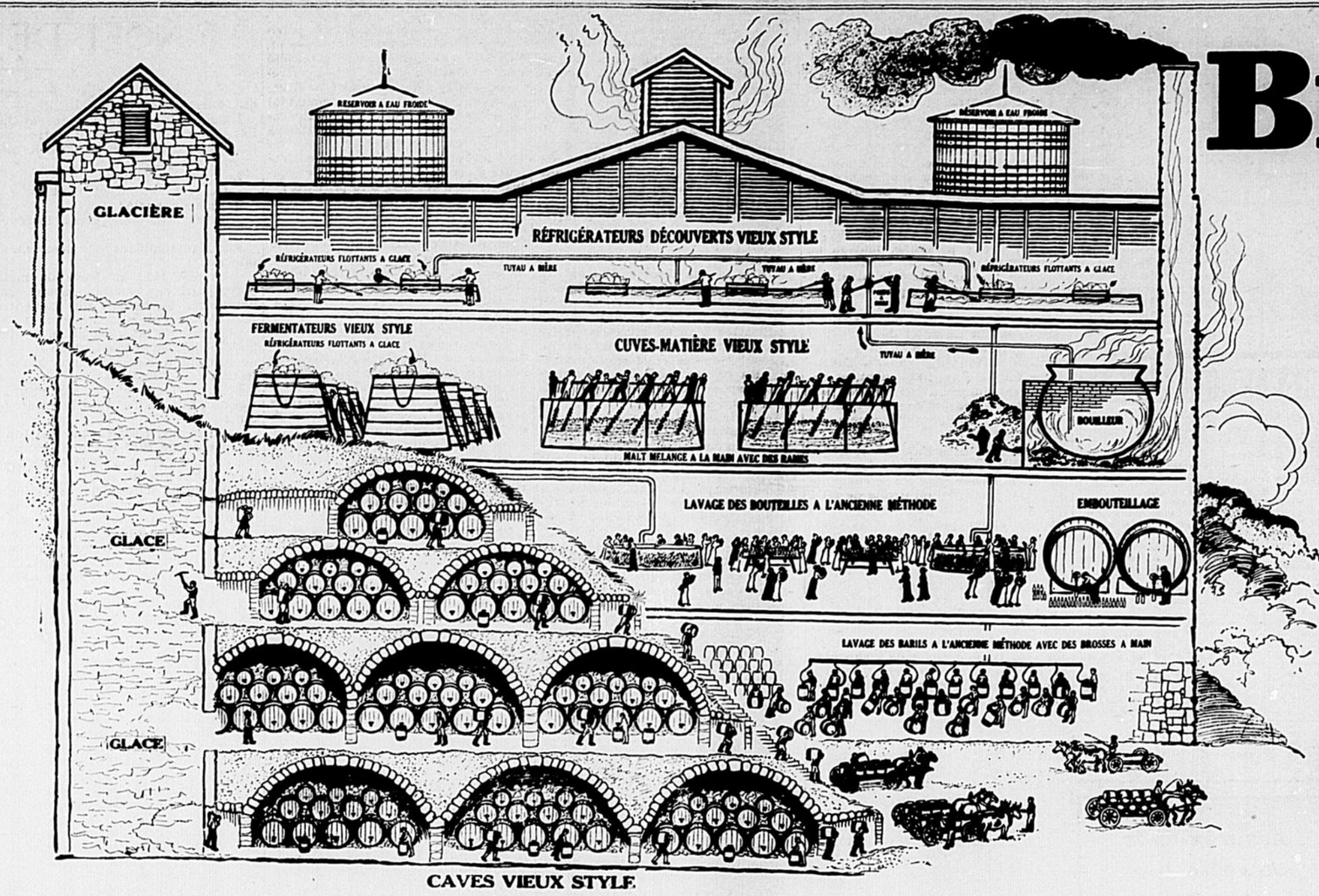
Province de Québec,
District de Montréal

No 19940

Paul Parnass, marchand, des cité et district de Montréal,
Demandeur
vs
Abraham Blum, ci-devant des cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.
Montréal, 11 décembre 1915.
(Par ordre)
S. E. MEUNIER,
Député Greffier de la dite Cour
L. W. JACOBS,
Procureur du Demandeur

Tél. Est 5540
LA COMPAGNIE SOLEX, Limitée
IMPORTATEURS
Entrepreneurs Electriciens, Lampes et Accessoires Electriques.
102, BOULEVARD SAINT-LAURENT



CAVES VIEUX STYLE

Brasserie et

Ce qu'est la

Il n'est pas une industrie qui ait été révolutionnée autant que l'industrie de la bière par l'invention des machines réfrigérantes ou machines à produire le froid.

La bière n'aurait jamais dû être considérée comme une boisson enivrante, mais bien comme un breuvage hygiénique, agréable, nutritif.

A l'époque où l'on fabriquait et vendait librement la bière et le vin, et avant que la chimie moderne ait découvert les moyens d'extraction de l'alcool, le redoutable fléau de l'alcoolisme n'existait pas.

Avant l'invention des machines réfrigérantes, les meilleures variétés de bières ne pouvaient être fabriquées que pendant les mois d'hiver, lorsque le temps était assez froid.

Il est aujourd'hui possible de maintenir de basses températures, à n'importe quel degré de froid, pendant toute l'année, dans les salles de fermentation et de maturation.

Nous sommes donc en mesure, non seulement de produire, en toutes saisons, ces bières délicieuses, mais encore, tout spécialement celles contenant le plus fort pourcentage de phosphates, de matières albuminoïdes et protéiques, qui forment les éléments constitutifs des aliments et qui rendent ainsi la bière hygiénique, agréable et nutritive.

La Brasserie Vieux Style

1. LES CAVES DE MATURATION. Caves voutées souterraines, très humides, habituellement remplies de glace, où la lumière ne pénètre jamais.

2. LES FERMENTATEURS. Cuves découvertes, rafraîchies au moyen de réfrigérateurs flottants remplis de glace.

3. CUVES-MATIERE. Cuves profondes découvertes, le moût est tourné à la main, à l'aide de rames.

4. BOUILLEUR. Un vaisseau découvert, encaissé dans de la brique, chauffé au charbon ou au coke.

5. REFRIGERATEURS. Caisses carrées, découvertes également rafraîchies au moyen de réfrigérateurs flottants remplis de glace.

6. POMPES. Emploi des pompes à main, semblables aux anciennes pompes à incendie.

7. LAVAGE DES BOUTEILLES. Les bouteilles trempent dans des cuves et sont lavées intérieurement à l'aide d'une brosse à main ou à l'aide de plombs de chasse qu'on agite.

8. LAVAGE DES BARILS. En remplissant partiellement les barils avec de l'eau et en les roulant. L'extérieur nettoyé avec une espèce de brosse à plancher.

Tout le monde sait que l'air d'une grande ville, qui pénètre à flots par nos fenêtres, est chargé d'un nombre incalculable de germes, de moisissure et d'une infinité d'autres microbes. Ces germes infectent la bière exposée à l'air dans des vaisseaux découverts et parfois la font sûrir ou devenir trouble. Un pareil accident est toujours grave et parfois désastreux.

Heureusement les précieuses découvertes de la Chimie et de la bactériologie moderne ont fourni aux brasseurs les moyens de se protéger. La tâche a été lente et coûteuse. Des millions et des millions ont été dépensés en expérience et peu de gens réalisent combien il a fallu d'années d'un labeur ardu pour amener l'industrie de la brasserie à son état de perfection actuel.

REMARQUE. Il existe aujourd'hui peu de brasseries d'un type aussi antique dans toutes leurs parties que celle représentée ci-dessus, mais, à l'exception de la Cuve-Matière et du système de pompes qui aujourd'hui sont généralement actionnés mécaniquement, toutes les autres dispositions sont utilisées dans un grand nombre de vieilles brasseries encore en opération à l'heure présente.

Ce qu'est la Brasserie Moderne

Une brasserie moderne ne représente pas seulement une machine gigantesque, mais encore un laboratoire colossal dont chaque partie est non seulement d'une extrême propreté, mais encore complètement et parfaitement stérilisée.

La merveilleuse machinerie et l'ingénieuse installation de la brasserie moderne comparées à celles de la brasserie vieux style sautent aux yeux.

Et cependant ces perfectionnements au point de vue mécanique sont peu de choses, si on les compare à ceux apportés à la science et aux méthodes de brassage.

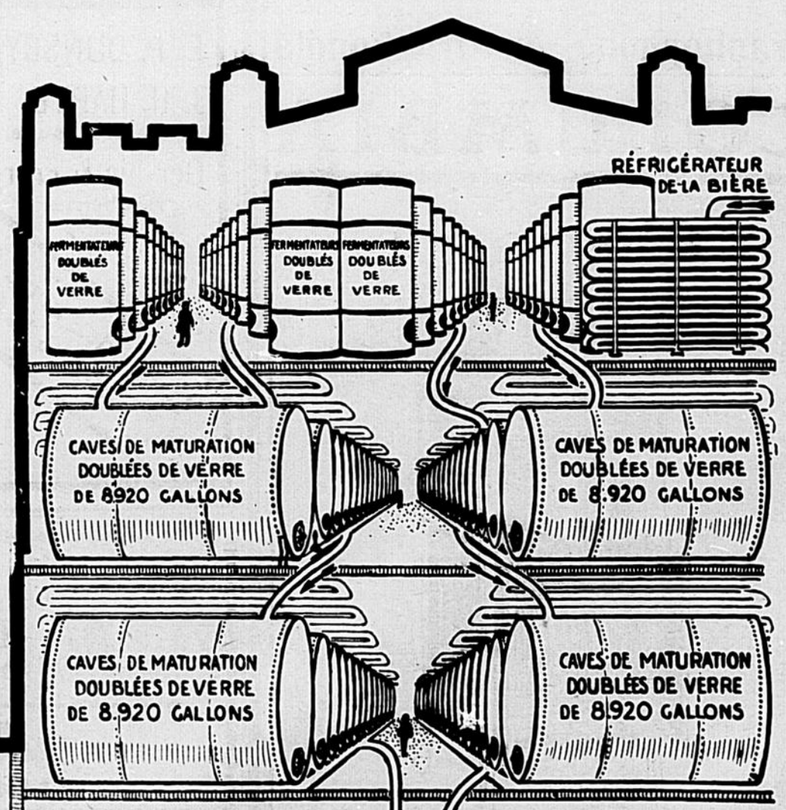
Malheureusement il est difficile de démontrer ici la plupart de ces méthodes scientifiques.

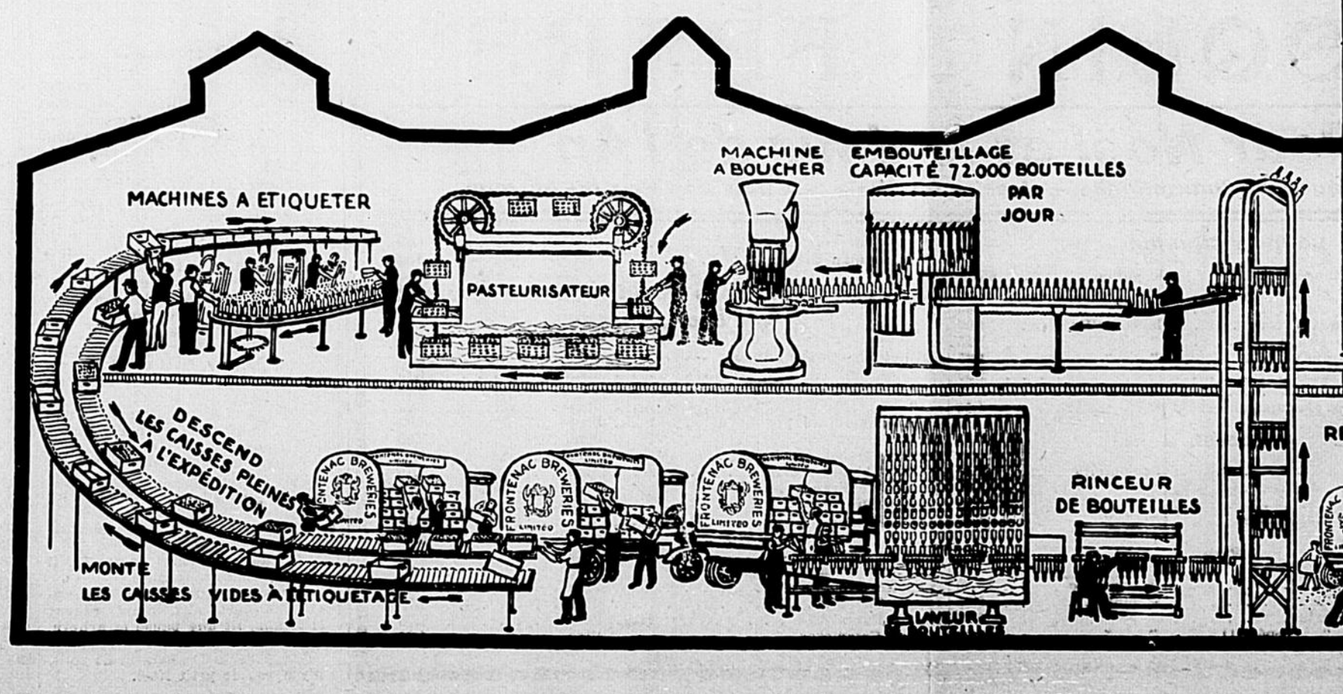
Notez toutefois que tous les vaisseaux, cuves-matière, filtres, chaudières, réfrigérateurs, fermentateurs, cuves de maturation sont hermétiquement clos et protègent ainsi la bière contre toute infection due à la multitude de germes qui flottent dans l'air.

Toutes les conduites, pompes ou vaisseaux contenant de la bière fabriquée ou en voie de fabrication, sont fréquemment lavés à grande eau et stérilisés.

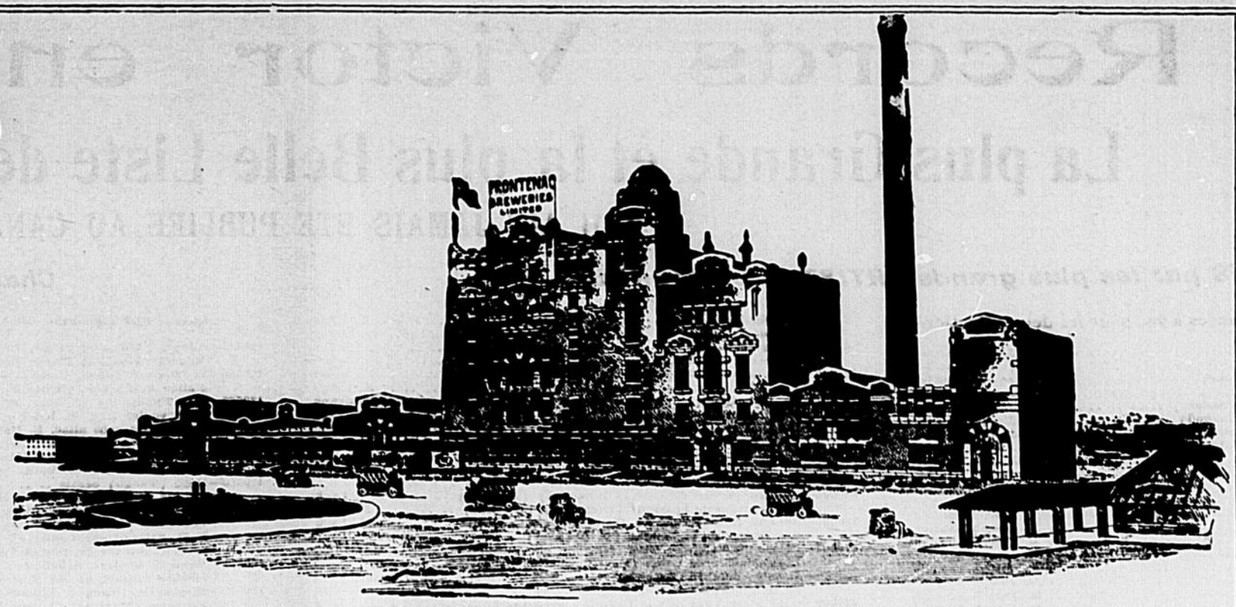
Remarquez aussi les immenses caves de maturation avec leurs réservoirs doublés de verre qui permettent de laisser vieillir la bière à point sans qu'elle contracte ce goût de résine ou de vernis que lui communiquent si souvent les cuves en bois.

C'est à ces soins minutieux qu'est dû le goût exquis, franc et net, toujours uniforme de chacune des bières Frontenac et leur merveilleuse digestibilité.





Vieux Style Brasserie Moderne



Longueur, 425 pieds, Hauteur, 115 pieds. Profondeur, 125 pieds. Capacité 200.000 barils par an,

Brasserie Frontenac

Mode de Fabrication de la Bière Frontenac

1.—Le malt reçu par chemin de fer est élevé dans les réserves au moyen d'élévateurs mécaniques.

2.—De ces réserves, le malt passe au moulin et, une fois moulu, monte dans la cuve-matière.

3.—Dans la cuve-matière, le malt et l'eau sont mélangés à fond au moyen d'un puissant propulseur actionné par un moteur électrique de 35 chevaux-vapeur, et forment ce que l'on désigne sous le nom de moût.

4.—Le moût coule de la cuve-matière dans le filtre d'où l'extrait de malt séparé du grain s'écoule à son tour dans le bouilleur, et le grain tombe dans le réservoir indiqué à l'arrière plan.

5.—Arrivé dans le bouilleur, l'extrait est cuit à la vapeur et l'on y ajoute le houblon.

6.—La cuisson terminée, l'extrait ou liqueur est refoulé à l'aide d'une puissante pompe électrique à l'étage supérieur de la salle de fermentation, puis traverse le réfrigérateur clos, en forme de serpentin, et de là passe dans les cuves de fermentation doublées de verre où on l'additionne de levure.

7.—Après huit jours passés dans les caves de fermentation, la bière s'écoule dans les cuves de maturation où elle atteint sa maturité. Remarquez les tuyaux de réfrigération au-dessous des plafonds.

8.—Avant de passer à l'embouteillage ou à la mise en fûts, la bière est parfaitement filtrée.

9.—Les barils dont on se sert sont en acier doublés de verre en vue d'assurer leur propreté absolue. Ils sont nettoyés mécaniquement à l'extérieur et quatre jets puissants d'eau chaude et d'eau froide, alternativement, en nettoient l'intérieur.

10.—La brasserie a eu la bonne fortune de découvrir dans son enceinte un puits artésien qui fournit, en quantité illimitée, l'eau de la meilleure qualité que l'on puisse désirer pour le brassage. Cette eau est extrêmement froide et très précieuse pour le refroidissement de la bière et celui des condensateurs des machines à glace.

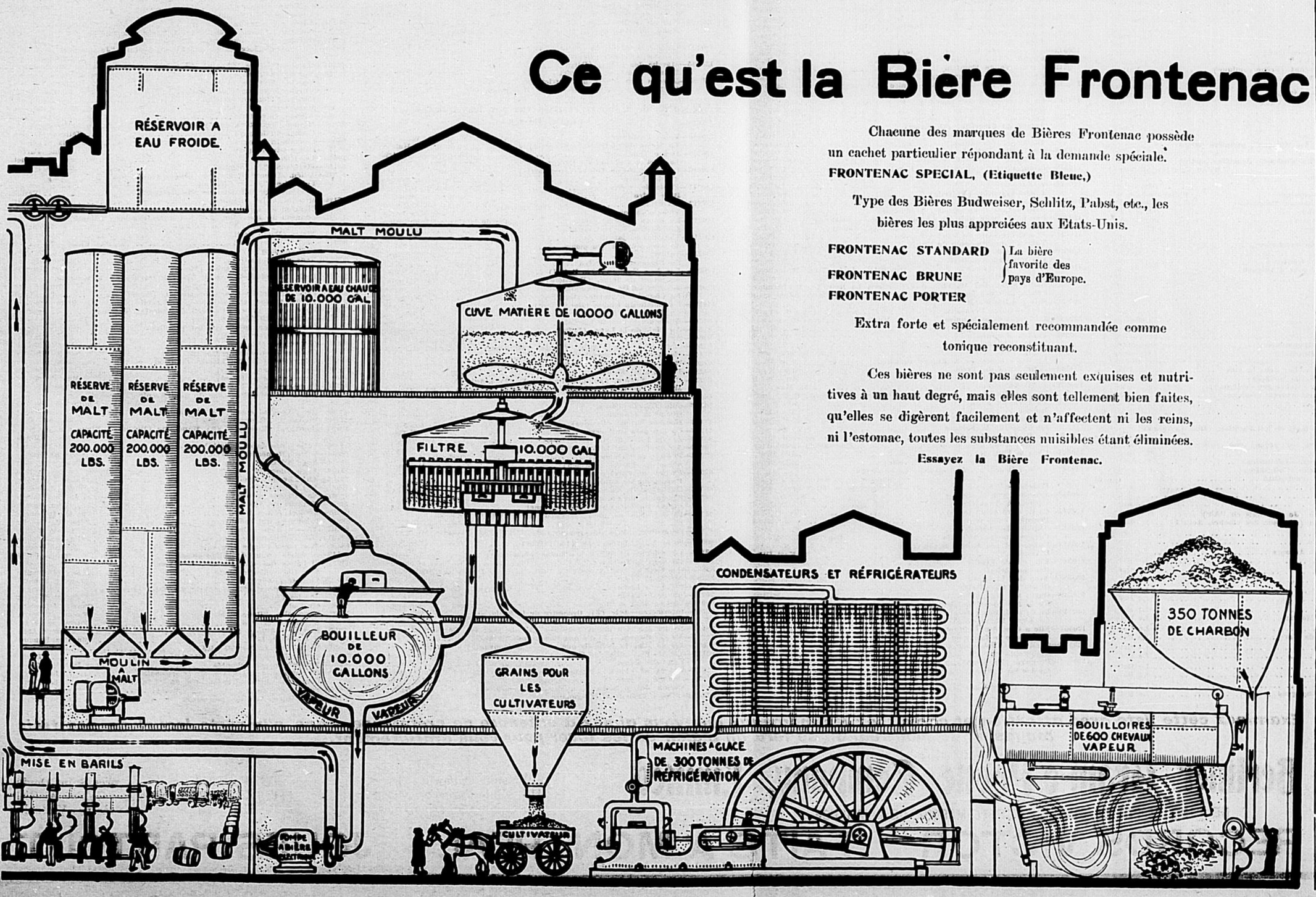
Le Devoir de l'heure présente

dans toutes les branches de l'industrie est de remplacer la marchandise importée par une marchandise canadienne de qualité irréprochable.

Egaler au Canada le type de haute qualité atteint par les grandes brasseries Américaines et Européennes, fruit de longues années d'expérience, au prix de millions et de millions, a été le but de notre Compagnie. Sans tenir compte de la dépense, tout ce qu'il y a de nouveau en fait d'équipement et de méthodes a été acquis et adopté.

Chacune des Bières Frontenac possède son caractère distinctif et individuel, et est faite pour remplacer les différents types de bières importées.

On peut dire en toute vérité, que la Brasserie Frontenac, la plus nouvelle et, de beaucoup, la plus importante brasserie du Canada, produit aujourd'hui EXACTEMENT LES BIERES QUE PENDANT DES ANNEES LE CANADA A IMPORTEES EN SI ENORMES QUANTITES, AUX PRIX D'UNE SI ENORME DEPENSE.



Ce qu'est la Bière Frontenac

Chacune des marques de Bières Frontenac possède un cachet particulier répondant à la demande spéciale.

FRONTENAC SPECIAL, (Etiquette Bleue,)

Type des Bières Budweiser, Schlitz, Pabst, etc., les bières les plus appréciées aux Etats-Unis.

FRONTENAC STANDARD
FRONTENAC BRUNE
FRONTENAC PORTER
} La bière favorite des pays d'Europe.

Extra forte et spécialement recommandée comme tonique reconstituant.

Ces bières ne sont pas seulement exquises et nutritives à un haut degré, mais elles sont tellement bien faites, qu'elles se digèrent facilement et n'affectent ni les reins, ni l'estomac, toutes les substances nuisibles étant éliminées.

Essayez la Bière Frontenac.

AVIS

BILTMORE REALTIES, LIMITED.

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act", letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date of the 25th day of November, 1915, incorporating Jacob Yale Fortier and Abraham Wilfred Muhlstock, advocates, Jean Charles Duhamel, accountant, and Florence Varney and Anna Baumel, stenographers, all of the City of Montreal, in the province of Québec, for the following purposes, viz:—

(a) To carry on the business of real estate and financial agents and act as agents for the purpose of buying, selling, leasing and managing immovable property;

(b) To purchase, lease or otherwise acquire, and to own real estate; to sell, lease, convey, exchange, dispose of or otherwise deal with such real estate or any portion thereof, and to develop, improve and lay out any such property in building lots, streets, lanes, squares or otherwise; to farm any such real estate and to sell and dispose of the products thereof;

(c) To construct, build, repair, alter and equip buildings and other structures, and to deal in any building requisites;

(d) To enter into any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint adventure, reciprocal concession or otherwise with any government, municipal or local authorities, or with any person, firm or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit this company, and to guarantee contracts of, either with or without security, and to lend moneys to or otherwise assist any such person, firm or company, or any person, firm or company undertaking to build on or improve any property in which the company is interested, and generally to such persons, firms or companies and upon such terms and conditions as the company may think fit;

(e) To take and hold mortgages, hypothecs, liens, or charges to secure the payment of the purchase price of any property sold by the company or any money due to the company from purchasers or advanced by the company to purchasers or others for building purposes or other improvements;

(f) To acquire by purchase, lease or otherwise, or undertake the whole or any part of the business, franchises, property, rights, or liabilities of any person, firm or company carrying on business which this company is authorized to carry on, or possessed of property suitable for the purpose of this company;

(g) To purchase, acquire, hold, transfer, sell and dispose of shares, stock, debentures or securities in any other company having objects similar in whole or in part to those of this company, or carrying on business capable of being conducted so as to directly or indirectly benefit this company, notwithstanding the provisions of section 44 of The Companies Act;

(h) To sell, lease or otherwise dispose of the whole of the property and undertaking of the company or any part thereof for such consideration and upon such terms and conditions as the company shall see fit, and to accept cash, shares, bonds, debentures, stock, or securities of any other company in payment or part payment therefor;

(i) To invest and deal with the moneys of the company not immediately required in such securities and in such manner as may from time to time be determined;

(j) To amalgamate with any individual, firm or corporation carrying on business with objects altogether or in part similar to those of this company, on such terms and conditions as may be deemed advisable;

(k) To distribute among the shareholders of the company from time to time any specie, shares, bonds, debentures, securities and other property belonging to the company;

(l) To do all such other things as are incidental or conducive to the attainment of the above objects;

(m) To draw, make, accept, endorse and execute promissory notes, bills of exchange, warrants and other negotiable or tranferable instruments;

(n) To pay commissions to any person, firm or company in consideration of his or their procuring or agreeing to procure subscriptions, whether absolute or conditional, for any shares in this company, or in any such company aforesaid;

(o) Any power granted in paragraphs hereof from any other paragraph.

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Biltmore Realties, Limited," with a capital stock of one hundred thousand dollars, divided into 1,000 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the province of Québec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 27th day of November, 1915.

THOMAS MULVEY,
23-2 **Under-Secretary of State.**

Notice

NOTICE is hereby given that Moe Newton Fineberg, Dental Graduate of the city and district of Montreal, will petition the Legislature of the Province of Quebec at its next session for the passing of an Act to authorize the College of Dental Surgeons of the Province of Quebec to admit him among its members and to grant him the necessary license to practise dental surgery in this Province without further examination.

Montreal, December 3, 1915.

Moe Newton Fineberg.

Countersigned:

TRIHEY, BERCOVITCH,
KEARNEY & LAFONTAINE,
Attorneys for Moe Newton Fineberg.

"L'Autorité" est administrée par la Cie l'Autorité Ltée, Bureau: 169 rue St-Denis. Téléphone Est 993. La Compagnie d'Imprimerie Godin-Menard, Limitée, 41 rue Bonsecours, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

Records Victor en Français

La plus Grande et la plus Belle Liste de Records Français

QUI AIT JAMAIS ETE PUBLIEE AU CANADA

700 SELECTIONS par les plus grands ARTISTES DU MONDE.

Chaque Possesseur d'un VICTROLA devrait conserver cette liste.

Records doubles de 10 pouces à 90c pour les deux sélections

001—Malgré Moi, (Pfeiffer) . . . . . M. Joseph Saucier
Le Crucifix, (Faure) . . . . . M. Joseph Saucier
002—De Provence, (La Traviata) . . . . . M. Joseph Saucier
Chanson du Blé . . . . . M. Joseph Saucier
003—Les Deux Gendarmes, (Pandore) . . . . . M. Joseph Saucier
Noël, Montez à Dieu, (Gounod) . . . . . M. Joseph Saucier
004—Salutation Angélique, (Gounod) . . . . . M. Joseph Saucier
A Saint-Malo beau Port de Mer . . . . . M. Joseph Saucier
005—Noël, (d'Irlande) . . . . . M. Joseph Saucier
Embarquez-Vous . . . . . M. Joseph Saucier
007—Les Rameaux, (Faure) . . . . . M. Joseph Saucier
Souhait, (Mélodie) . . . . . M. Joseph Saucier
008—Stance de Lakmé . . . . . M. Joseph Saucier
A la Claire Fontaine . . . . . M. Joseph Saucier
009—Vive la France . . . . . M. Joseph Saucier
Nuit d'espagne, (Massenet) . . . . . M. Joseph Saucier
0011—Un mariage d'Oiseaux . . . . . M. Joseph Saucier
Souvenir du Jeune Age . . . . . M. Joseph Saucier
0012—Quand l'Oiseau Chante . . . . . M. Joseph Saucier
Envoi de Fleurs, ... M. Joseph Saucier
0013—L'improvisateur . . . . . M. Joseph Saucier
La Charité . . . . . M. Joseph Saucier
0015—Dans cette Etable, ... M. Joseph Saucier
Noël des Bergers, ... M. Joseph Saucier
0016—Les Mots d'Amour, ... M. Joseph Saucier
Marianne s'en va-t-au Moulin . . . . . M. Joseph Saucier
0017—En Roulant Ma Boule . . . . . M. Joseph Saucier
Un Canadien Errant, ... M. Joseph Saucier
0018—Isabeau s'y Promène, ... M. Joseph Saucier
Minuit Chrétien, (Cantique pour Noël) . . . . . M. Joseph Saucier
0019—Vive la Canadienne, ... M. Joseph Saucier
Alouette . . . . . M. Joseph Saucier
0020—O Canada, Terre de Nos Aïeux . . . . . M. Joseph Saucier
Dans les prisons de Nantes . . . . . M. Joseph Saucier
0021—Si mes Vers avaient des Ailes . . . . . M. Joseph Saucier
Partant pour la Syrie . . . . . M. Joseph Saucier
62750—Carmen—Celle que vous aimez est ici . . . . . Beyle-Dufranne
Valse Des Roses . . . . . Korsoff
62975—Captivante—Valse lente . . . . . Marelly
Le Baiser—Valse . . . . . Marelly
62976—La Vie Parisienne—Je suis Veuve d'un colonel . . . . . Tariol Baugé
Les Brigands—Couplets de Florella . . . . . Tariol Baugé
62977—La Grande Duchesse de Gérolstein, (La Déclaration) . . . . . Tariol Baugé
La Belle Hélène—Amours divins . . . . . Tariol Baugé
62978—Le Petit Duc—La Leçon de Chant . . . . . Tariol Baugé
Le Petit Duc—La Leçon de Solfège . . . . . Tariol Baugé
62979—Revue des Folies-Bergères—L'entrevue de Marienbad, Campton-Mauril
Chapeau! Chapeau!—Scandale du Théâtre, . . Grande Scène Réaliste
62980—Nature et Soleil—Tyrolienne . . . . . Charlesky
Aubade Tyrolienne . . . . . Charlesky
62981—Y a qu'l'amour—Chanson Marche . . . . . Duez
Danse du Paraguay . . . . . Duez
62982—Miss Helyett—Ah! le superbe point de vue . . . . . Boyer-Dambrine
Les 28 Jours de Clairette—Prête à partir pour la Manoeuvre, Boyer-Dambrine
62983—La vérité sur les Femmes, (Chanson-Monologue) . . . . . Claudius
Rentrons sans Bruit, (Scène Comique) . . . . . Lack-Vallez
62984—La Fille de Madame Angot—Marchande de Marée . . . . . Tariol-Baugé
La Périchole—Couplets des Aveux . . . . . Tariol-Baugé
62985—Je suis Pochardo—Chansonnette Comique . . . . . Rollini
Tyrolienne Printanière . . . . . Rollini
62986—Le Soldat qui s'en Fiche . . . . . Polin
Ca c'est D'Amour ou "Quand on aime" . . . . . Croldel
62989—Le Chairon, du Déroulède . . . . . Weber
Le Père la Victoire—Marche française . . . . . Weber
62993—Souvenir de Venise—Romance, Valse . . . . . Sardet
Le Baiser de Mignon—Mélodie, Valse . . . . . Sardet
62994—Les Ingénues . . . . . Guilbert
Le Fiacre . . . . . Guilbert
62995—Les 4 z'étudiants . . . . . Guilbert
La Soularde . . . . . Guilbert
62996—La Chauffeur d'Automobile . . . . . Dutreux
La Ballade des Agents . . . . . Dutreux
62997—Si J'ai Rêvé—Valse Chantée . . . . . Duez
Dans tes Yeux si Bleus, Valse Chantée . . . . . Duez
62998—Le Dernier Carré de Waterloo . . . . . Dutreux
La chanson du Chamelier . . . . . Dutreux
62999—La Toulousaine . . . . . Montariol
Se Canto, que Canto . . . . . Montariol
63000—Les Montagnards . . . . . Montariol
Chanson Rustique—Quand le Boulé ben de laours . . . . . Montariol
63001—Ca ne fait rien . . . . . Vallez
Je veux la vol..re . . . . . Vallez
63002—Buvons encore du vin . . . . . Fauvel
Les Jaloux—(Parodie) . . . . . Fauvel
63030—Trompettes des Alpes . . . . . Charlesky
Idylle de Bergers . . . . . M. et Mme Charlesky
63031—Le Pâtre des Montagnes . . . . . Bergeret
Ma Bergère—Tyrolienne . . . . . Bergeret
63033—Cantinière—Marche . . . . . Vallez
Joséphine—Polka . . . . . Vallez
63034—L'Enfant de la Forêt Noire—Tyrolienne . . . . . Rollini
La Chercheuse de Clair de Lune . . . . . Rollini
63035—Beth ceu de Pau—1ère partie et 2ème partie . . . . . Descouzis
63036—Les Cloches de Corneville—J'ai fait trois fois le tour du monde, Boyer
La Mascotte—Air de Saltarello . . . . . Boyer
63037—Lettre ouverte à Meg.
Elle était Souriante—Complainte tragico-comique . . . . . Lack
63040—Serments de Femme et A présent qu't'es vieux . . . . . Perval
63041—L'Internationale et La Carmagnole . . . . . Weber
63098—L'Aiglon—Fragment, Scène II, Acte V, Déclamation . . . . . Leitner
Conseils à une Parisienne, Déclamation . . . . . Leitner
63099—Miss Helyett (Duo du Portrait) . . . . . Tariol Baugé et Boyer
Le Petit Duc (Chanson du petit bossu) . . . . . Boyer
63100—Je suis Pochardo . . . . . Guilbert
La Pierreuse . . . . . Guilbert
63101—Les Vierges . . . . . Guilbert
Le Jeune Homme Triste . . . . . Guilbert
63102—A Grenelle . . . . . Guilbert
A la Villette . . . . . Guilbert
63103—Fron Fron (Valse) . . . . . Panis
L'Anneau d'Argent . . . . . Panis
63112—Ah! je l'attends . . . . . Polin
Situation Intéressante (Monologue) . . . . . Polin
63813—Ronchon et Gourdiflot (Duo) . . . . . Lack-Vallez
Les Tribulations de Bidochat (Scène comique) . . . . . Vallez
63114—Bonsoir, Madame la Lune . . . . . Mercadier
Retour au Nid . . . . . Mercadier
63115—Pourquoi ne pas m'aimer (Valse) . . . . . Moreau
Les Fleurs que nous aimons (Valse) . . . . . Delilo
63116—Madame Chrysanthème . . . . . Chevalier
Carmencita (Habanera) . . . . . Chevalier
63117—La Rosilia (Chanson) . . . . . Duez
Lyna (Chanson Napolitaine) . . . . . Moreau
63118—Le Colonel Ramollot, ("La Musique", première partie)
Scène Comique Militaire
Le Colonel Ramollot ("La Musique", deuxième partie)
Scène Comique Militaire
63119—La Boiteuse du Régiment . . . . . Polin
La Zifaladuplunke . . . . . Demoraize
63120—Chez le Dentiste (Scène comique) . . . . . Willekens-Léonne
Aqueros Montagnos, (Chanson Béarnaise) . . . . . Descouzis
63121—Un Monsieur bien informé . . . . . Dumoraize
La Politesse, (Chansonnette) . . . . . Dumoraize
63122—Ciao, (Au revoir) . . . . . Duez
Caline, (Valse) . . . . . Duez
63123—Les Deux Amis, (Chanson Tyrolienne) . . . . . Rollini
Tyrolienne Bohême . . . . . Rollini
63124—Cadet Roussel—Compère Guilleri . . . . . Zecca
La Mère Michel—Sur le pont d'Avignon . . . . . Zecca
63125—La Cigale Tyrolienne . . . . . Rollini
Carillon Tyrolien . . . . . Rollini
63130—Le Credo du Paysan . . . . . Noté
La Voix des Chênes . . . . . Noté
63131—La Petite Tonkinoise . . . . . Dambrine
Pas beaucoup d'argent . . . . . Dambrine
63132—Quitte ta Chemisette . . . . . Mercadier
Ressemblances . . . . . Mercadier
63133—Loie Tilloies, (Chanson Bayonnaise) . . . . . Descouzis
Beroyo Flou, (Chanson Béarnaise) . . . . . Descouzis
63134—Surcouf, (Duo de Gargousse et Flageolet) . . . . . Dambrine-Boyer
Rip, Rip, (Valse pour marcher dans la nuit) . . . . . Dyt
63141—Huit Jours à la mer, (Scène comique) . . . . . Zip
Le Manuel du Chauffeur, (Monologue comique) . . . . . Zip
63142—La Cage de l'Oiseau, (Chansonnette comique) . . . . . Lack
Catarina . . . . . Lack
63143—Pour un baiser, la vie . . . . . Zaïque
Le dernier Rendez-vous . . . . . Rey
63331—La Veuve Joyeuse—Viens dans ce joli Pavillon, (Duo du 2e acte) Martell
La Veuve Joyeuse—Rêvons, oui, rêvons d'un sentier, (Duo du 1er acte) . . . . . Stendhal
63332—L'erreur de Rosine, (Canna—Récitation) . . . . . Foucard
L'invalide à la tête de vent, (Récitation) . . . . . Foucard
63354—Chantons Clair—Chanson d'actualité . . . . . Lack
Chanson à boire . . . . . Dufranne
63355—Tu M'eus—Chansonnette . . . . . Zip
Enl'vez Votr' Chapeau . . . . . Zip
63356—Les Cloches de Corneville (Je regardais en l'Air) . . . . . Stendhal
Les Cloches de Corneville (Chanson des cloches, Acte 1) . . Martell
63393—Elaine—Air de L'Ermite . . . . . Chao
La Charmante Marguerite . . . . . Chao
63398—O Canada Mon Pays, Mes Amours . . . . . Le Bel
Vive la Canadienne . . . . . Le Bel
63399—Digue Din Daine . . . . . Le Bel
Le Petit Mousse Noir . . . . . Le Bel
63400—Adieu, Patrie ! . . . . . Le Bel
Vive Napoléon . . . . . Le Bel
63401—En Roulant Ma Boule . . . . . Le Bel
Marie-Anne s'en va-t-au Moulin . . . . . Le Bel
63402—Cécilia . . . . . Le Bel
A Saint-Malo Beau Port de Mer . . . . . Le Bel
63403—Isabeau S'y Promène . . . . . Le Bel
J'ai Fait une Maîtresse . . . . . Le Bel
63405—Pauvre France—Mélodie . . . . . Le Bel
La Chanson de Ma Mie . . . . . Le Bel
63406—Il est Né le Divin Enfant . . . . . Le Bel
Les Anges Dans Nos Campagnes . . . . . Le Bel

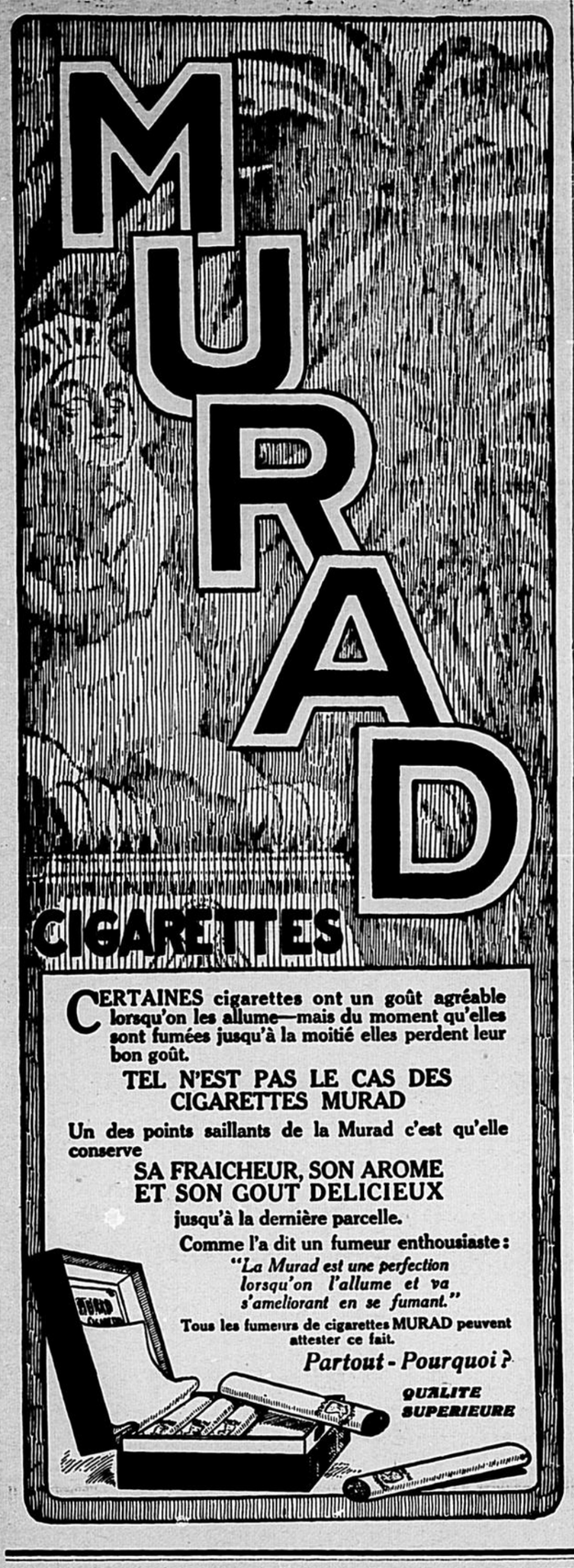
63407—Madrigal . . . . . Chao
Because . . . . . Crabbe
63408—L'Angelus de la Mer . . . . . Crabbe
Aime-Moi . . . . . Crabbe
120909—Nous Sommes des Trouffions (Caron et Christiné) . . . . . M. Ditan
Pour Ma Française (Krier) . . . . . M. Ditan
120901—La Gitanette . . . . . Orchestre Tzigane
Pot Pourri . . . . . Orchestre Tzigane
120902—Complainte de Trois Petits Enfants . . . . . M. Yon
Petit Papa—Le Petit Jésus—Le Pont d'Avignon.
A Ma Main Droite, J'ai un Rosier . . . . . M. Yon
120904—Le Sabre du Colonel (Gueteville) . . . . . M. Lack
La Visite du Major (Sim) . . . . . M. Lack
120905—Pinteau (Scène du Colonel Ramollot) (Malifait) . . . . . 6 M. Lack
Le Massacre de la Saint-Barthelémy (Malifait) . . . . . M. Lack
120906—Chez la Boulangère—La Queue (DeNola) . . . . . M. Lack
Les Etages de la Femme (E. Bouillon) . . . . . M. Lack
120907—Lettre du Vendredi Saint (Gramet et Chicot) . . . . . M. Croidel
L'Automobile du Colon (Beretta et Rimbeault) . . . . . M. Croidel
12008—Je suis Contente (Berniaux) . . . . . Mme Rollini
Le Gentil Flutiau (Thuillier) . . . . . Mme Rollini
120909—C'est Pour Vous que je Chante (Borel-Clerk) . . . . . 6 6 M. Villers
Le Credo des Gueux (Krier) . . . . . M. Villers
120910—La Dame Blanche—Ah! Quel Plaisir d'être Soldat—(Boieldieu) . . . . . M. Henriel
La Dame Blanche—Viens, Gentille Dame—(Boieldieu) . . M. Henriel
120911—Derrière la Caserne (Malifait) . . . . . M. Maurel
Chante-Clair (Léo Dandiderff) . . . . . M. Maurel
120912—L'Instruction de Gourdiflot (Gerny) . . . . . MM. Lack et Valley
Caserne Parlementaire (Gramel) . . . . . M. Lack
120913—Le Cas de Baluchon (P. Cordelle) . . . . . M. Lack
Rigolar det Pleurnichard (Delormel) . . . . . M. Lack
120914—J'ai Peur d'Aimer (J. Rico) . . . . . M. Duez
Souvenir de Carmen (Fryscher et Devaux) . . . . . M. Duez
120915—Cett' Petite Femme-là (Christiné) . . . . . M. Dutreux
La Bonne de Saint-Antoine (Del Poncin) . . . . . M. Dutreux
120916—Marche des Petits Pierrots (Héros et Cellarius) . . . . . M. Dutreux
Le Papa de Francine (Marche des Cambrioleurs) (Varney) . . . . . M. Dutreux
120917—Quand on a Travaillé (Antonin Louis) . . . . . M. Lack
La Noce d'un Chef d'Orchestre . . . . . M. Lack
120918—Lettre Incohérente (Cramel et Chicot) . . . . . M. Valley
Pour Toi, pour Moi (Cramel et Chicot) . . . . . M. Valley
120920—Céleste Manne (Chambonnet) . . . . . M. Boyer
Cantique à la Sainte Vierge (Gilis) . . . . . M. Boyer
120921—Les Saltimbanques (L. Canne) . . . . . M. Boyer
Cantique de 1ère communion (Eckhovette) . . . . . M. Boyer
120922—Bourée du Morvan (Tardy) . . . Musique de la Garde Républicaine
La Montagnarde (Tardy) . . . . . Musique de la Garde Républicaine
120923—Défilé de la 35e division (Chanlier) Musique de la Garde Républicaine
Paris-Belfort (Farigoul) . . . . . Musique de la Garde Républicaine
120924—Oublions le Passé . . . . . Mme Jane Dyt et Mme Moreau
Les Saltimbanques (L. Canne) . . . . . M. Moreau
120925—Parfum d'Eventail (Nice Khika) . . . . . M. Duez
Près du Bonheur (Denisty) . . . . . M. Duez
120926—Dans mon Aéroplane (Frugson) . . . . . M. Ditan
Sérénade Apachuna (Nandin) . . . . . M. Ditan
120927—Pourri d'chic (Tassi) . . . . . M. Ditan
La Vie Moderne (Gauvin et Daris) . . . . . M. Ditan
120928—Les Papiers (Monologue) (Joy et Garny) . . . . . M. Lack
Le Chapeau Cluque (Traiffort) . . . . . M. Lack
120929—Oiseaux Légers (Gumbert) . . . . . M. Henriel
Au Printemps, (Gounod) . . . . . M. Henriel
120930—Les Cloches de Corneville (Je regardais en l'air) . . . . M. Dambrine
Les Cloches de Corneville (Va petit Mousse) . . . . . M. Dambrine
120931—La Chanson de Fortunio — Si vous croyez que je vais dire — (Offenbach) . . . . . Mme Baugé
J'ai passé par là, (Okolovicz) . . . . . Mme Dyt
120932—La Marseillaise . . . . . M. Noté
L'Enfant chantait la Marseillaise . . . . . M. Noté
120934—Petite Innocente (Berniaux) . . . . . M. Ditan
Le Petit Faust . . . . . M. Dambrine
120941—La Périchole . . . . . M. Dambrine et M. Ditan
Comme aux premiers jours . . . . . M. Dambrine et M. Ditan
120942—Les Jolies . . . . . M. Marty
La Légende des Grains de Beauté . . . . . M. Perret
120943—Fraises au Champagne . . . . . Mlle Alix Martell
Miss Robinson (Valse des Rumiers) . . . . . Mlle Alix Martell
120946—Miss Heolyett (Duo de Portrait) . . . . . Mlle Alix Martell
La Mascotte (Duo des Dindons) Acte Ier . . . . . Mlle Alix Martell
120950—La Bohème (Adieux de Mimi), Acte III . . . . . Mlle Lindsay
La Bohème (Valse de Musette), Acte II . . . . . Mlle Brohly
120951—Nuit Tragique . . . . . M. D'Oran
La Dame de Pique . . . . . M. D'Oran
120952—Collin-Colline . . . . . M. Montel
Stances Thermogènes . . . . . M. Montel
120954—Les P'tites Michu, (Acte II) . . . . . Mesdames Cezac et Martell
Les P'tites Michu (Acte I) . . . . . Mesdames Cezac et Martell
120500—Lina—Chanson Napolitaine (Smyrne) . . . . . Mme Moreau
Loin du pays—Valse chantée (Berger) . . . . . Mme Moreau
120501—Que je n'ose pas dire (Christiné) . . . . . Mme Martin
Ah! si vous vouliez de l'Amour (Scotto) . . . . . Mme Baugé
120502—Quand nous serons vieux (Delmet) . . . . . M. De Creus
Jardin Fleuri (Jacques Forest) . . . . . M. De Creus
120503—La Côte d'Or (Wenzel) . . . . . M. Nerlaine
Ma Patrie (Broche) . . . . . M. Nerlaine
120504—Ave Maria—Pour piano, violon et violoncelle (Gounod) MM. de Lacroix, de Bruyne et Liégeois
Sérénade de Braga—Piano, violon et violoncelle, MM. de Lacroix, de Bruyne et Liégeois
120505—Le Premier Baiser—Valse, (Sartori) . . . . . M. Mose Tapiero
Le Pâtre des Montagnes (Maracchi) . . . . . M. Mose Tapiero
120506—J'ai passé par là, (Okolowicz) . . . . . Mme Jane Dyt
La Chemise, (G. Britta) . . . . . Mme Jane Dyt
120507—Plus près de toi, mon Dieu, (R. P. Ligonnet) . . . . . M. Léon Boyle
(Hymne exécuté à bord du "Titanic" dans la nuit du 14 avril 1912).
L'anniversaire des Martyrs, (Gounod) . . . . . M. Léon Boyle
120508—Méditation de Thaïs—Solo de violon, (Massenet) . . . . . M. Boucherit
Menuet de Concerto—Solo de violon, (Mozart) . . . . . M. Boucherit
120509—Ma Coupe—Chanson à boire, (Flégier) . . . . . M. Beaufort
Lars, Bientôt les Cloches sonneront, (Malitra) . . . . . M. Beaufort
120510—Pardon ! Valse chantée, (J. Rico) . . . . . M. Francis Marty
Miettes de Coeur ou Chiffonnette, (Scotto) . . . . . M. Francis Marty
120511—Marche Maxim . . . . . Orchestre Tzigane
Tango Brésilien . . . . . Orchestre Tzigane
120512—Au temps des Moissons, (Flégier) . . . . . M. Payan
Virelai d'Alsace, (Marcel Legay) . . . . . M. Payan
120513—La Bourée de Fronfrin . . . . . M. Jean Rameau
La Chanson des Vignerons . . . . . M. Maurice Veilleux
120514—Les Fleurs que nous Aimons—Valse (Crémieux . . . . . Mlle Lantlenay
Sérénade à Magali, (Trim) . . . . . Mlle Lantlenay
120515—La Favorite—Danse nouvelle, (E. Férendle) . . . . . Orchestre Vestris
Baby—Polka (Pau) . . . . . Orchestre Vestris
120516—Le roman de Rosette (Cuttinguer) . . . . . Zaïque
Amour de Fleuriste, (G. Krier) . . . . . Zaïque
120517—Le Seutler Couvert (Wachs) . . . . . Alix Martell
Voisinage, (Chaminade) . . . . . Mme Sezac
120518—Captivante—Valse lente, (Marchetti) . . . . . Paule Mercely
Le Baiser—Valse, (Crémieux) . . . . . Paule Mercely
120519—Lison, Lisette, (Bucovitch et Favat) . . . . . M. Perval
Petite Brunette aux yeux doux, (Delmet) . . . . . M. Perval
120520—Venise—Valse . . . . . Musique Militaire
Tango Argentin, (Vaivede) . . . . . Orchestre Vestris
120521—Le Coeur des Amants, (Maquis) . . . . . M. Stradel
Bonjour toi—Chansonnette, (Christiné) . . . . . M. Stradel
120522—Une lettre pour Moi—Monologue comique, (Christiné) . . . . M. Bach
Marie Margot—Chansonnette comique, (C. Robert) . . . . . M. Bach
120523—El Capital—Solo de Banjo—Marche . . . . . M. Olly Oakley
Valse Chantante—Solo de Banjo . . . . . M. Olly Oakley
120530—La Danse du Zambese . . . . . M. Perval
Les Mansardes de Paris . . . . . M. Perval
120531—Marche de Triomphe . . . Trompettes de la Garde Républicaine
Sonneries Règlementaires de Cavalerie (La Marche, Le Réveil, Le Boute Selle, Aux Maindes, Aux Officiers, La Retraite, A l'Etendard, l'Extinction des feux) . . . . . Trompettes de la Garde Républicaine
120532—Sois gentille Ferdinand . . . . . M. Charlus
La Valse des Pruneaux . . . . . M. Charlus
120533—Le Joyeux Chaudronnier . . . . . Musique de la Garde Républicaine
Si tu veux Mignonne . . . . . M. Rey
120534—Pardon d'enfant . . . . . M. Zaïque
Matin D'Amour . . . . . M. Elval
120535—Ma petite Bretonne . . . . . M. Karl Ditan
Le Musée burlesque de Figures de Cire . . . . . M. Tariol
120536—Petit Patre du Tyrol . . . . . Mme Rollini
Ne M'Chatouillez Pas . . . . . Mme Rollini
120537—Valse Automnale . . . . . M. Max Doria
La Marseillaise . . . . . Musique de la Garde Républicaine
120538—La Perle du Brésil . . . . . Mlle Korsoff
Mignon . . . . . Mlle Korsoff
120539—Si vous vouliez ô Mademoiselle . . . . . M. Mercadier
Le Coeur de la Femme . . . . . M. Mercadier
120540—La Danse des Apaches . . . . . Musique du Gramophone
La plus Belle des Belles . . . . . Musique du Gramophone
120541—Chez la Fauvette . . . . . Mlle Brohly
Le Chaperon Rouge chez les Noisettes . . . . . Mlle Brohly
120542—Le Réveil de l'Armée Française en Campagne. Musique de la Garde Républicaine
Marche Indienne . . . . . Musique de la Garde Républicaine
120543—Berceuse aux Etoiles . . . . . M. Jean Duez
Regrets à Augustin . . . . . M. Jean Duez
120544—Ca ne dure qu'un temps . . . . . M. Elval
Pourquoi m'en veux-tu . . . . . M. Zaïque
120545—Coquins de Médecins . . . . . M. Claudius du Chatelet
Pourquoi ne pas m'aimer . . . . . Mme Claudine-Moreau
120546—Donne-moi ton baiser, Suzon . . . . . M. Mercadier
L'Amour . . . . . M. Karl Ditan
120547—Elle est de l'Italie . . . . . M. Karl Ditan
Rentrons Mimi . . . . . M. Karl Ditan
120548—Avec des Violettes . . . . . M. Francis Marty
Quitte ta Chemisette . . . . . M. Mercadier
120549—Ouvre tes yeux bleus . . . . . M. Rey
Garde ton coeur Madeleine . . . . . M. Stradel
120550—Le Compiégnois (Marche) . . . . . Musique de la Garde Républicaine
La Ligne Bleue des Vosges . . . . . M. Elval
120551—Elle a Cent Ans la Marseillaise . . . . . M. Dhaller
Est-ce que je fais mon malin pour ça . . . . . M. Claudius du Châtelet
120553—Chant des Allobroges . . . . . M. Dhaller
Amoureuse . . . . . M. Dhaller
120553—Bregeiro (Nazareth) . . . . . L'Orchestre Tzigane
La Vie de Bohême (Fantaisie, 1ère partie), (Puccini) L'Orchestre Tzigane
120554—Quaker Girl (Quadrille, 1ère et 2ème figures), Monkton, L'Orchestre du Palais de Danse
Quaker Girl (Quadrille, 3ème et 4me figures), Monkton, L'Orchestre du Palais de Danse
120555—Adagio (Violon et Piano) Beethoven . . . . . M. Virgilio Ranzato
Menuet (Violon et Piano) Boccherini . . . . . M. Virgilio Ranzato
120556—Le Dernier Tango, Dorloire . . . . . M. Vorelli
J'aime une brune, Christiné . . . . . M. Vorelli
120557—Mon Epouse est un Ange, E. Jouve . . . . . M. Constantin
Vous voulez Rire, G. Krier . . . . . M. Constantin
120558—Dormez, Je vous aime, E. Mathé . . . . . Mlle Geneviève la Taste
Ton Coeur est un Oiseau, Arezzo . . . . . Mlle Geneviève la Taste
120559—Marche des Territoriaux (Marche) . . . . . Musique Militaire
Semper Fidelis (Marche de Souza) . . . . . Musique Militaire
120560—Bébé (Tango) Sentis . . . . . L'Orchestre Tzigane
La Vie de Bohême (2ème Partie) Puccini . . . L'Orchestre Tzigane
120561—La Michette, (Tango), Billant . . . . . Musique du Prado
Louisiana (Two-Step) Barnes . . . . . Musique du Prado
120562—Noël, "Minuit sur l'univers", Béziers . . . . . M. Weber
Le Noël des Gueux, Gérald Vargues . . . . . M. Weber
120564—Moment Musical, Schubert . . . . . M. Virgilio Ranzato
Célèbre Menuet en Ré Majeur, Mozart . . . . . M. Virgilio Ranzato
120565—Elégiacias (Tango), Villoldo . . . . . Orchestre Tzigane
Uruguya (Maxixe), Chapuis . . . . . Orchestre Tzigane
120566—Quaker Girl (Quadr. 5ème fig.), Monkton, Orchestre du Palais de Danse
Puppchen (Valse), Jean Gilbert, . . . Orchestre du Palais de Danse
120567—P'tit Brin de Muguet, Malifait . . . . . Mons. Miller
Vas-y Donc mon Colon, C. Robert . . . . . Mons. Miller
120563—Le Coeur de Daisy, Mons. Perval, Baryton, Paris . . . . . M. Vorelly
C'est Feu, R. Georges . . . . . M. Vorelly
120569—Fleur de Thé, Spencer . . . . . Mons. Nory
Mimi Taxi, Spencer . . . . . Mons. Nory
120571—Il Ne Fallait Pas, Triandaphil . . . . . Mons. De Creus
Va-Tes (Romance), Triandaphil . . . . . Mons. De Creus
16752—Habanera — (Air affilé) . . . . . Gialdini
The Pretty Maiden (Xylophone) . . . . . Lewin
17134—Chant du Rossignol (Concert Polka) Piccolo . . Barone avec fanfare
Sérénade (Moszkowski) (Violon-Harpe-Flûte) . . . . Trio Napolitain
16794—Chant sans paroles (Tschaikowsky) . . . . . Quatuor Viennois
Miserere du Trouvère (Verdi) . . . . . Quatuor Viennois
16971—Aigle et Lion, Marche (Berry) . . . . . Fanfare Pryor
Le Défilé, Marche (Turley-Laureadeau) . . . . . Fanfare Pryor
16552—Valse de la Kermesse . . . . . Fanfare Prior
Moments heureux ("Maritana") . . . . . Alan Turner
17284—Ballet — "Danse des Esclaves de Nubie" et Danse des Vierges de Troie . . . . . Fanfare Vessella
16958—Seconds Chasseurs, Marche et Danse des Apaches, Fanfare Black Diamond
17186—Marche Romaine et Fruehlingslied . . . . . Orchestre Victor
16551—Et je sais votre nom . . . . . Korsoff et Beyle
Favorite—Splendon plu in ciel le stelle . . . De Segurola et Choeurs
17135—Printempe, (Stern) . . . . . Olive Kline
Chanson du Gondolier, Op. 102 . . . . . Baker et F. Wheeler

Records doubles de 12 pouces — Prix $1.50

68251—Marche Lorraine (avec choeurs) . . . . . Beaufort
Le Régiment de Sambre-et-Meuse . . . . . Beaufort
68258—Les Maîtres Chanteurs des Cours . . . . . Lack
Les deux Pochards . . . . . Dambrine-Lack
68259—Le Patron Moderne . . . . . Zip
La Noce d'Isabelle . . . . . Polin
68260—Les Cantiniers . . . . . Karolus-Rollini
Vive la Musique Militaire . . . . . Karolus-Rollini
68261—Le Roque-Bouse-Mée — Danse du Baiser . . . . . Ditan
La Trouflomanie . . . . . Crolde
68262—Les quatre âges du Coeur . . . . . Verlaine
Tous en choeur . . . . . Dambrine
68265—Délirante — Valse Chantée . . . . . Perret
Exil et Retour — Duo . . . . . Martell-Duez
68302—Le Cas de Rosa-Josepha — Sur l'air 'Les Sultes du Premier Lit', Lack
Comme à vingt ans . . . . . Duez
68308—Chant Hindou — Brahma, Dieu des . . . . . Chao
Pensée d'Automne . . . . . Crabbe
130000—Marche du 28e . . . . . Musique de la Garde Républicaine
Aux Bombardiers (Marche) (Detrain) Musique de la Garde Républicaine
130002—Si J'étais Dieu (Marietti) . . . . . M. Dhaller
Fournaise (avec enclume), (J. Darche) . . . . . M. Dhaller
130003—Souvenir d'Alsace (Dickson) . . . . . M. Dhaller
Fanfan la Fleur (Borel-Clerk) . . . . . M. D'Oran
13004—Le Concert des Folies-Bourbon (F. Dhervyl) . . . . . M. Zip
C'est du Progrès (Chanson Satirique) (Lud) . . . . . M. Zip
130005—Rose Mousse (Valse Lente), (A. Boak) . . . . . Garde Républicaine
Fascination (Valse), (Marchetti) . . . . . Garde Républicaine
130006—La Capricieuse (Polka), (A. Soyer) . . . . . M. Yvain
Gouttes d'eau (Polka) (Petit) . . . . . M. Yvain
130007—Le Beau Polichinelle . . . . . M. Perret
Hâtez-vous d'Aimer . . . . . M. Perret
130010—Les deux Chanteurs sans place (1re partie) . . M. Bérard et Dhaller
Les deux Chanteurs sans place (2e partie) . . M. Bérard et M. Dhaller
130012—Ma Chérie si Jolie . . . . . M. Perret
Ma Miette . . . . . M. Perret
130014—Les fruits cuits . . . . . M. Lack
Les Yeux Cousus . . . . . M. Lack
130015—L'Esclume (avec Accessoires) . . . . . M. Bérard
La Merlolle . . . . . M. Bérard
130016—Petit Cornet de Bonbons . . . . . M. Perret
Sorella Mia . . . . . M. Perret
130017—Coeur de Taigane . . . . . M. Bérard
Mariette . . . . . M. Bérard
130018—Ecoute ô mon Coeur . . . . . M. Dhaller
Mon Petit Quinquin . . . . . M. Dhaller
130019—La Dame Blanche . . . . . Md. Rey
La Dame Blanche . . . . . M. Cezac et Md. Rey
130200—Gentil Babil — Solo de petite flûte par M. Jacquemont, soliste de la Garde (Zurzane) . . . . . Garde Républicaine
Madeleine, (Polka) . . . . . La Musique Militaire
130202—Tout le long du Ruisseau, (Car l'Van Bergh) . . . . Mlle Alix Martell
En cherchant du Muguet, (Wachs) . . . . . Mlle Alix Martell
130203—Les Légions Etrangères, (Emile Galle) . . . . . M. Bertia
Le Vieux Cheik, (E. Reyer) . . . . . M. Bertia
130204—Elle est de Bruxelles, (Christiné) . . . . . M. Germain Landry
Anna, qu'est-ce que tu attends, (Murphy et Fragson), M. Germain Landry
130205—Gaby, (Borel Clerc) . . . . . M. D'Oran
Fumeur d'Opium, (Helmer) . . . . . M. D'Oran
130206—Marche des Preux, (Parès) . . . . . Garde Républicaine
Retraite Tartare, (Sellenick) . . . . . Garde Républicaine
130207—Marche Lorraine—Chant Patriotique, (Le. Ganne) . . . . M. Beaufort
Le Régiment de Sambre-Meuse, (R. Planquette) . . . . M. Beaufort

Records de Concert et d'Opéras par les Artistes les plus Célèbres

130208—Valse Posthume . . . . . M. Lucien Wurmser
La Messe de St-Hubert (II partie) . . . . . Le Rallye St-Hubert
130209—Douce Tendresse . . . . . L'Orchestre Vestris
Les Petits Cadeaux du Berger . . . . . M. et Mme Charlesky
130210—La Messe de St-Hubert (1ère partie) . . . . . Le Rallye St-Hubert
Sur les Flots . . . . . L'Orchestre Vestris
130211—Fantaisie, Polka . . . . . Musique Militaire
Bien Faire . . . . . Musique Militaire
130212—Mazurka . . . . . M. Lucien Wurmser
Valse d'un jour . . . . . M. Max Doria
130213—La Route du P'tit Soldat . . . . . Musique de la Garde Républicaine
Les Galetés de la Caserne . . . . . M. Bach
130214—Toujours ou jamais . . . . . L'Orchestre Vestris
Je vous aime et j'en meurs . . . . . M. Max Doria
130215—Valmy . . . . . M Bérard
La Berceuse de Jocelyn . . . . . M. X...
130216—Les deux Gueiers, (Th. Botrel) . . . . . M. Jean Duez
Le Secret de Bâle, (Boleldieu) . . . . . M. Tirmont
130217—Les Louis d'Or, (Pierre Dupont) . . . . . M. Payan
Le Chapelet d'Amour, (Gambier) . . . . . M. Perval
130218—Farandole du Diable (Borel Clerc) . . . . . M. Bérard
La Ribaude, (Borel Clerc) . . . . . M. Bérard
64284—Aime-Moi, (Chopin-Viardot) . . . . . Rita Fornia
87500—Au Clair de la Lune, (Lully) . . . . . Farrar et Clément
00063—Amoureuse, Valse . . . . . Lucy Isabelle Marsh
87502—Barcarolle—"Belle Nuit", (Contes d'Hoffman) . . . . Farrar et Scotti
87182—Because, (Teschemacher-d'Hardelot) . . . . . Enrico Caruso
64360—Berceuse de Jocelyn, (Godard) . . . . . Alma Gluck
64283—Berceuse de Jocelyn . . . . . Edmond Clément
64282—Bergère Légère, (Pessard-Weckerlin), (2) L'Adieu, Matin (Pessard), (accpt. piano de Frank La Forge) . . Ed. Clément
64060—Valse d'Oiseau . . . . . Blanche Arral
74206—Jolie fille de Perth, Quand la Flamme . . . . . Gillibert
87119—Bonjour Suzon! (Devries) . . . . . Dalmores
64296—Ca fait peur aux oiseaux (Bernard) . . . . . Cl ment
85119—Air du Tambour Major—Basse . . . . . Pol Plançon
74206—Air du Tambour Major—Basse . . . . . Witherspoon
87617—Prélude de Carmen . . . . . Orchestre La Scala
Scène des Cartes (Carmen) . . . . . De Cazas
68062—Prélude de Carmen . . . . . Orchestre Li Scala
Damnation de Faust (Marche) . . . . . Fanfare de Souza
88026—Habanera, de Carmen . . . . . Emma Calvé
88275—Habanera, de Carmen . . . . . Gerville Réache
Pretty Maiden, (Solo de Xylophone) . . . . . Lewin
74345—Parle-moi de ma mère, (Carmen), Lucy Isabelle Marsh et John McCormack
87166—Seguédille, (Près des remparts de Séville), Margarette Matzenauer
00067—Suite No 2, Intermezzo, (1er entr'acte) . . . . . Orchestre Herbert
88184—Les tringles de Sistres, (chanson bohémienne) . . . . . Emma Calvé
88175—Chanson du Torredor . . . . . De Gogorza et choeur
88257—Quintette, "Nous Avons", . . Mmes Lejeune, Duchêne, Gilibert, etc.
88266—Air de la Fleur . . . . . Enrico Caruso
85122—Air de la Fleur . . . . . Charles Dalmores
70057—Air de la Fleur . . . . . Herman



THEATRE CANADIEN-FRANCAIS

Semaine du 27 décembre 1915

Vers les Etoiles

REVUE en 2 actes et 9 tableaux
Par Pierre CHRISTE.
Toute la ttroupe.
15 à 50c. Est 5219

THEATRE

National Français

Semaine du 27 décembre 1915

en 4 actes et 5 tableaux
Toute la troupe Julien Daoust.

Matinée tous les jours.
Prix populaires.

FRANCAIS VAUDEVILLE

Semaine du 27 décembre 1915

7 ACTES DE VAUDEVILLE 7
de New-York et d'Europe.

Mardi—Magasin de campagne.
Mercredi—Concours de danse.
Jeudi—Cabaret!
Vendredi—Amateurs.
Matinée: 5 et 10c. Soirée: 10c et 25c.

Théatre GAYETY

Semaine du 27 décembre 1915
REVUE

Burlesque de luxe

P. S. CLARK'S
ROSEY POSEY GIRLS

Montreal, fin d'annee

Matinée: 15 à 25c. Soirée: 15 à 75c.

Parc SOHMER

Ouvert tous les dimanches à 3 et 8 hrs p.m.

ATTRACTIONS ET LA BANDE DU PARC

Admission 10 cts.

AU CANADIEN-FRANCAIS

CANADIEN-FRANCAIS

Depuis longtemps le sympathique directeur Armand Robi, nous promettait une véritable grosse surprise au théâtre Canadien-Français, pour ceux qui connaissent l'exubérance artistique, la vive imagination de notre impressario. Rien ou presque rien ne saurait les surprendre, toutefois l'on se demandait quelle pourrait bien être cette aubaine toute spéciale qu'il nous réservait et voilà que pour les étrennes des estimés habitués de notre joli théâtre Canadien, la bombe remplie de faveurs multicolores a éclaté. On donnera durant toute la semaine commençant le 27 décembre, une revue inédite sortie comme par enchantement du bout de la plume de ce vertigineux et prolifique littérateur qu'est Pierre Christe. Ce distingué auteur n'en est plus à ses premières armes. Ses revues ont fait courir tout Montréal, c'est un poète doublé d'un fin observateur. Parmi ces tableaux de revues, on compte de purs petits chef-d'oeuvres, qui ont fait l'admiration de tout Montréal.

La revue qui sera présentée au théâtre Canadien-Français, aura pour titre "Vers les Etoiles, nous y verrons défiler les étoiles municipales, les jeunes filles à marier, les étoiles des schèmes, la nouvelle job d'Hébert, l'étoile des vues, Charlie Chaplin, le maire étoile, les chevaux du gouvernement, l'étoile de nos héros, le 69ème, le cinquième contrôleur, le sou du pauvre, le conseil de ville, le rêve de Médéric, Ladébauche chez Concordia, les héros de Langemark, Ford, la colombe de la paix, Ladébauche chez le Kaiser, les marrons du feu et les ruines glorieuses.

Cette revue sera divisée en 3 actes et 9 tableaux, elle sera représentée au théâtre Canadien-Français pour la première fois et nous pouvons être certains qu'elle créera une véritable sensation dans nos milieux artistiques.

Madame Dorgeval en sera la commère, M. Pellerin le compère; ils seront secondés par toute la troupe au grand complet. Le rôle de Ladébauche sera joué par M. Elzéar Hamel, le créateur de ce fantastique et spirituel Canayen qui saura comme toujours le remplir d'une façon absolument inimitable.

Des décors et des costumes spéciaux ont été préparés pour cette représentation extraordinaire, les choeurs seront augmentés et la musique choisie avec soin par le Directeur Henri Miro, sera des plus moderne et des plus entraînante.

"Vers les Etoiles" est la première revue qui soit jouée uniquement par des comiques et chanteurs d'opérette; ce sera un succès, un très gros succès, nous n'en avons aucun doute.

SPECTACLE DU DIMANCHE

Le Théâtre Canadien-Français offrira en plus 10,000 pieds de vues animées, qui n'ont pas encore été représentées à Montréal. Ces rouleaux viennent directement de New-York et de Chicago et sont choisis parmi les producteurs les plus importants du continent américain. Des chanteurs choisis parmi les artistes de la troupe se feront entendre en matinée et en soirée.

Le Théâtre Canadien-Français est l'endroit idéal pour passer la ournée du dimanche, c'est un spectacle superbe offert à des prix extrêmement minimes. Venez vous en convaincre.

AU THEATRE NATIONAL

ENCORE UNE REVUE

Pour finir l'année de 1915 l'on ne pouvait mieux choisir qu'une revue intitulée "Montréal fin d'année" dont l'auteur est M. J. R. Tremblay. "Gédéon", qui n'est pas jaloux lui a cédé sa deuxième semaine de succès. La gaieté doit régner en maîtresse actuellement: il faut s'amuser, se distraire et rire. Laissons de côté les idées noires de Guillaume, chassons-les pour faire place aux idées roses et rosses. Une revue est toujours bien accueillie du public car il sait d'avance qu'il va se payer la tête de quelqu'un. La série des grands faits fédéraux, provinciaux et municipaux ne s'épuise pas facilement, au contraire elle s'allonge tous les jours. Ce qui a fait dire à M. Tremblay: Je fais une revue et je l'appelle "Montréal fin d'année". Ce titre renferme beaucoup de faits dont l'année 1915 a été l'innocente victime. Une seconde revue très amusante et très piquante obtiendra beaucoup de succès étant donné qu'elle est basée sur des faits nouveaux dont voici les principaux:

Une session au parlement d'Ottawa. Le tirage au sort des contrôleurs. L'Exposition de SanFrancisco, le régime Martin, le scandale des chevaux, la politique de Borden, le sou du pauvre et du riche, la misère chez Concordia, la misère à Montréal, l'entrevue du Kaiser avec l'Oncle Sam, le cabinet de l'honorable L. O. David, etc., etc.

Nul doute que "Montréal fin d'année" obtiendra un très joli succès car les faits sont d'actualité et plusieurs sauront se reconnaitre directement ou indirectement dans cette revue qui passe au crible de l'ironie les personnages les plus en vue.

AU FRANCAIS

La semaine du 27 sera au populaire théâtre Français une véritable série de représentations de gala et le gérant M. Siesinger assure tous les habitués que c'est une des plus étonnantes réunion d'attractions qu'il soit possible de présenter même à des prix plus élevés que ceux que l'on demande à son théâtre.

La victime des drogues (Drug Terror) arraché à grands sacifices des impressari qui se disputent cette sensation du jour sera représenté en six rouleaux pour la première fois à Montréal.

C'est une vue démontrant les méthodes employées par les infâmes traficants de la cocaïne, leurs trucs et basses manoeuvres pour attirer les victimes, les tenir sous l'effet des drogues meurtrières et leur influence néfaste sur les pauvres malheureux qui se laissent prendre à leurs filets.

Cette vue a reçu l'approbation de tous les Chefs de Police des Membres du Clergé et de toutes les Sociétés fondées pour enrayer ce fléau national. Cette vue créera une sensation sans précédent. Les 26 Chiens Bandits de Martin sont à la tête des numéros de Vaudeville: il ne leur manque que la parole. Ces chiens détroussent les passagers d'un train et font cent autres tours merveilleux. Les 3 frères Lester sont des comédiens burlesques très appréciés partout où ils passent. Richards et Montrose chantent, dansent et amusent par leur parodies modernes. De Young et Morton donnent une piècette intitulée "A la Minute", qui est très amusante, et les Marionnettes de Margo offrent un spectacle des plus réjouissants pour tous, les enfants en particulier.

Mardi sera le magasin de campagne, mercredi le concours de danse, jeudi le Cabaret entièrement composé d'enfants au-dessous de 10 ans et vendredi les concours d'amateurs.

AU GAYETY

On donnera la semaine prochaine au théâtre Gayety, l'une des représentations les plus considérables et les plus riches de l'année, et la troupe de P. S. Clark dans l'interprétation de la comédie "Rosey Posey Girls" se taillera un beau succès.

L'histoire qui fait le sujet de cette fine comédie est intéressante et comique à souhait.

Quoi de plus drôle que l'aventure de ces trois maris qui, désirant se reposer des fatigues du bureau, décident de prendre des vacances ,mais vont précisément se loger là où sont leurs femmes.

La dernière scène, celle où l'on se dispute les chambres de l'hôtel, est on ne peut plus comiques, et elle fait rire aux larmes.

Quant M. P. S. Clark, il fait rire aux larmes et les chansons qu'il nous sert sont très applaudies.

Il est bien comique et possède une très jolie voix.

Les décors sont riches et les costumes de toute beauté.

La musique est entraînante et on s'amusera ferme au Gayety la semaine prochaine.

Allons-y donc en foule!

AU PARC SOHMER

Pour la période des fêtes, la direction a voulu se surpasser et le programme de dimanche sera certes le plus beau qu'on puisse applaudir à Montréal, pour le prix. Il comprend: les quatre Blossoms, deux hommes et deux femmes, acrobates européens de grande réputation, dans des tours d'une audace incroyable; Lowder et Chapman, dans leur spécialité de danses excentriques et comédiens hors ligne; les trois Lawrence, acrobates célèbres et si sensationnels que ce numéro vaut à lui seul le prix d'entrée; M. et Mme Angier, chanteur et danseuse sur patins à roulettes, grande nouveauté avec changement de costumes; les deux Delmos, merveilleux jongleurs, dans des tours tout nouveaux avec décors spéciaux; le célèbre Van Dell, artiste de grande renommée, sur le violon, le violoncelle, le piston et le saxophone; il imite aussi les principaux chefs d'orchestre et compositeurs. Enfin, la musique du parc, sous la direction de M. Vandermeerschen, a préparé un superbe concert.

AVIS

FEATURE FILM COMPANY OF CANADA, Limited.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-trois novembre 1915, constituant en corporation MM. Henry Judah Trihey; Peter Bercovitch, avocats et conseils du Roi; Ernest Lafontaine, Michael Thomas Burke, avocats, et James Johnston, comptable, de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de marchands de pellicules de vues animées et de cinématographes, d'échange de ces pellicules; spécialement, prendre à sa charge, à titre de commerce en opération, du théâtre "Tivoli" en la cité de Montréal, ainsi que de la compagnie connue sous le nom de "The Feature Film Company of Canada";

Faire les affaires des propriétaires de théâtres et salles de vues animées et pourvoyeurs d'amusements publics, produire et exhiber au public aucune sorte de représentations, d'exhibitions et d'amusements;

Etre procureur, agent ou représentant d'aucune corporation, société ou personne exerçant un commerce semblable, fabricant ou fournissant aucun article qui peut être convenablement ou utilement employé en rapport avec aucun commerce semblable;

Faire aucune convention ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la concession réciproque ou la coopération organisée ou à être organisée, qui exerce ou est sur le point d'exercer aucun commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou aucune transaction ou genre d'affaires nécessaire ou se rapportant à la réalisation des objets de la présente compagnie;

Poursuivre toute et chacune des fins susdites, soit comme principaux agents, soit en société ou conjointement avec aucune autre personne, société, association ou compagnie;

Exercer et prendre charge d'aucun commerce que la compagnie estimera, de temps à autre, susceptible d'être convenablement exercé en rapport avec les susdits objets et pouvoirs, et calculé de nature à accroître et rendre productifs, directement ou indirectement, les privilèges, droits et biens de la compagnie, sous le nom de "Feature Film Company of Canada, Limited", avec un fonds social de dix-neuf mille cinq cents piastres ($19,500.00), divisé en cent quatre vingt quinze (195) parts de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, est dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-quatrième jour de novembre 1915.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
TRIHEY, BERCOVITCH, KEARNEY & LAFONTAINE
Attorneys for Applicants.

AVIS

THE EASTERN MACHINERY, LIMITED, OF MONTREAL.

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné *Loi des compagnies*, il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 26e jour d'octobre 1915, constituant en corporation Armand Lalonde et Emile Alphonse Lalonde, manufacturiers, Désiré Louis Dubois, conseil du Roi, Joseph Odilon Soucy et Joseph Napoléon Cabana, comptables, et Auguste d'Auteuil, sténographe, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec., pour les fins suivantes:—

(*a*) Faire les opérations de machinistes, ingénieurs mécaniciens, électriciens et civils, fabricants d'outils, fondeurs de cuivre, chaudronniers, convertisseurs de fer et d'acier, forgerons, métallurgistes, constructeurs de navires et réparateurs en général: manufacturer, acheter ou acquérir autrement, détenir, posséder, vendre ériger, construire, meubler, équiper entreprendre, réparer, troquer et faire le commerce de machinerie, machines à vapeur, chaudières, réservoirs, dynamos, générateurs, pompes, matériel roulant, quincaillerie et toutes sortes d'instruments ou d'articles manufacturés, et toutes sortes d'appareils mécaniques, machines, outils et ustensiles, ainsi que tous les genres de système sanitaire et fournitures de plomberie, y compris des tuyaux, plomb en feuilles, soudure et articles de plomberie en fer, plomb, cuivre, bois, métal, faïence ou autres matières, et fabriquer des pièces en fer coulé et forgé de tous genres; et acheter ou acquérir autrement, posséder, contrôler, entretenir, construire, réparer et préparer les plans de maisons, constructions, quais, piles, bassins de radoub, pontons, cloisons, bassins, cales de halage, locomotives, wagons et tous les autres outillages.

(*b*) Manufacturer, acheter, vendre, importer et exporter, réparer, altérer, louer ou céder à bail et faire le commerce d'appareils, machinerie, quincaillerie et articles de toutes sortes pouvant être employés pour les fins de l'industrie mentionnée dans la présente charte ou s'y rattachant;

(*c*) Céder, utiliser, vendre ou céder autrement des matériaux ou produits utiles dans la fabrication, la réparation ou l'usage des produits ci-dessus mentionnés;

(*d*) Acquérir la clientèle, les droits la propriété et les biens de toutes sortes et en disposer, aussi et les payer en deniers comptants, actions, obligations, débentures et autres valeurs de la présente compagnie ou autrement;

(*e*) Acheter, acquérir et détenir la propriété, les droits, privilèges et franchises se rattachant à la transaction convenable des dites affaires;

(*f*) Recevoir en paiement de services rendus par la compagnie ou des matériaux fournis, des deniers comptants ou des actions, obligations ou autres valeurs de toute corporation avec laquelle semblable contrat pourra être conclu et tous autres biens d'une nature quelconque; et les détenir et les vendre et souscrire au capital-actions ou obligations de telle corporation;

(*g*) Exercer toute autre industrie, manufacturière ou non, que la compagnie jugera capable d'être convenablement exercée en rapport avec les objets ci-dessus mentionnés ou directement la valeur des biens ou censée accroître directement ou indirectement la valeur des biens ou droits de la compagnie ou les rendre profitables;

(*h*) Acquérir ou se charger de la totalité ou d'une partie des affaires, propriétés ou engagements de toute personne ou compagnie exerçant une industrie semblable à celle qui est exercée par la présente compagnie ou en possession de propriété propre aux fins de la présente compagnie;

(*i*) Demander, acheter ou autrement acquérir toutes patentes, licences et choses de même nature conférant un droit exclusif ou non exclusif ou limité d'utiliser tout renseignement secret ou autre sujet d'une invention capable d'être employée pour l'une des fins que'conques de la compagnie ou dont l'acquisition sera censée profiter directement ou indirectement à la compagnie, et utiliser, exercer, développer ou permettre l'usage ou autrement faire valoir la propriété, les droits ou renseignements ainsi acquis;

(*j*) S'associer ou conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou compagnie exerçant ou engagée ou à la veille d'exercer ou entreprendre une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre ou toute industrie ou transaction capable d'être conduite de manière à profiter directement ou indirectement à la présente compagnie; et prêter des fonds, garantir les contrats ou aider autrement toute telle personne ou compagnie et prendre ou acquérir ou autrement des actions et valeurs de toutes telles compagnies, et les vendre, les détenir, les réémettre avec ou sans garantie, ou en disposer autrement;

(*k*) Acheter, prendre à bail ou en échange, louer ou autrement acquérir tous biens meubles et tous les droits ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou propres aux fins de son industrie, et en particulier tous terrains, bâtiments, servitudes, machinerie, matériel et fonds de commerce;

(*l*) Vendre ou céder l'entreprise de la compagnie ou toute partie de son entreprise, pour la compensation que les actionnaires jugeront à propos, et en particulier pour les actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont semblables ou en partie semblables à ceux de la présente copagnie;

(*m*) Faire l'une ou plusieurs des choses ci-dessus enqualité de principaux, agents, entrepreneurs ou autrement et soit seuls ou conjointement avec d'autres;

(*n*) Lever et aider à lever des fonds et aider au moyen de bonis, prêts, promesses, endossements, garantie d'obligations, débentures ou autres valeurs ou autrement toute autre compagnie ou corporation, avec laquelle la présente compagnie aurait des relations d'affaires, et se porter garants de l'exécution des contrats par toute telle compagnie ou corporation, ou par toute telle personne ou personnes;

(*o*) Faire toutes les autres choses avantageuses pour atteindre les objets ci-dessus ou s'y rattachant.

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "The Eastern Machinery Company, Limited, of Montreal," avec un capital-actions de quarante-cinq mille dollars, divisé en 450 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montreal, dans la province de Québec

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 28e jour d'octbre 1915.

THOMAS MULVEY,
19-2 Sous-secrétaire d'Etat.

AVIS

DIAMOND METAL COMPANY, LIMITED.

Public Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statutes of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 25th day of November, 1915, incorporating Jacob Yale Fortier and Abraham Wilfred Muhlstock, advocates, Jean Charles Duhamel, accountant, and Florence Varney and Anna Baumel, stenographers, all of the City of Montreal, in the Province of Québec, for the following purposes, viz:—

(a) To buy, sell, trade and deal in all kinds of metal, junk, rags, rubber and other waste material;

(b) To acquire by purchase, lease or otherwise, or undertake the whole or any part of the business, franchises, property rights, or liabilities of any person, firm or company carrying on any business which this company is authorized to carry on or possessed of property suitable for the purpose of this company;

(c) To purchase, acquire, hold, transfer, sell and dispose of shares, stock, debentures or securities in any other company having objects similar in whole or in part to those of this company or carrying on business capable of being conducted so as to directly or indirectly benefit this company, notwithstanding the provisions of section 44 of The Companies Act;

(d) To sell, lease or otherwise dispose of the property and undertaking of the company or any part thereof for such consideration and upon such terms and conditions as the company shall see fit, and to accept cash, shares, bonds, debentures, stock or securities of any other company in payment or part payment therefor;

(e) To enter into any arrangement for the sharing of profits, union of interest, co-operation or joint adventure, with any person, firm or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit this company, and to guarantee the contracts of such person, firm or corporation, either with or without security; and to lend moneys or otherwise assist any such person, firm or company and upon such terms and conditions as this company may think fit;

(f) To invest and deal with the moneys of the company not immediately required in such securities and in such manner as may from time to time be determined;

(g) To amalgamate with any individual, firm or corporation carrying on business with objects altogether or in part similar to those of this company, on such terms and conditions as may be deemed advisable;

(h) To distribute among the members and shareholders of the company any shares or other assets belonging to the company;

(i) To do all such other things as are incidental or conducive to the attainment of the above objects;

(j) To draw, make, accept, endorse and execute promissory notes, bills of exchange, warrants and other negotiable or transferable instruments;

(k) To do all or any of the above things as principals or agents;

(l) Any power granted in paragraphs hereof shall not be limited by reference to or inference from any other paragraph.

The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by the name of "Diamond Metal Company, Limited," with a capital stock of twenty thousand dollars, divided into 200 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company to be at the City of Montreal, in the Province of Québec.

Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 27th day of November, 1915.

THOMAS MULVEY,
23-2 Under-Secretary of State.

AVIS

EDMOND LEPAGE, LIMITED

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du six décembre 1915, constituant en corporation MM. Edmond Lepage, agent, Philias Canmartin, avocat, Joseph F. X. Robitaille, comptable, et Alfred Tracy, caissier, de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de courtiers en immeubles et d'agents généraux;

Etre agents des compagnies d'assurance et assumer, prendre charge, échanger et placer des propositions d'assurance, y compris le feu, la vie, les accidents ou aucune autre sorte de risque quelconque;

Généralement, s'entremettre comme procureurs ou agents pour la transaction des affaires, l'administration des biens, la perception des prêts, des loyers, intérêts, dividendes, dettes, hypothèques, mortgages, débentures, obligations, bons, billets, coupons et autres valeurs contre numéraire;

Etre agents dans aucun commerce à commission;

Percevoir les primes d'assurance et agir comme collecteurs d'aucune nature quelconque;

Généralement s'entremettre comme procureurs et agents pour transiger sur obligations, débentures et sur aucune autre valeur négociable à commission ou autrement;

Acquérir, détenir, vendre et disposer des parts et valeurs d'aucune autre corporation autorisée à exercer aucun commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer;

Acheter et acquérir aucun commerce de même nature et acheter aucun intérêt ou droit de contrôle dans et sur aucun commerce semblable à celui que la présente corporation est autorisée à exercer et payer ces acquisitions en numéraire ou en actions libérées de la présente compagnie;

Partager les bénéfices, s'unir ou s'associer avec aucune personne ou compagnie engagée dans ou sur le point d'exercer aucun commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer ou dans lequel elle est sur le point de s'engager, sous le nom de "Ed. Lepage, Limited", avec un capital de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux mille (2,000) parts de dix piastres ($10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de décembre 1915.

C. J. Simard,
Sous-secétaire de la province.



N. Valiquette LIMITEE

471-477 RUE STE-CATHERINE EST
TELEPHONE EST 4182 - 4183 - 4184

Meublez votre Salle à Diner, ou votre Chambre à Coucher ou votre Boudoir pour les Fêtes aux Prix Spéciaux

d'Escompte de Janvier

Notre vente a 20% d'Escompte est commencée

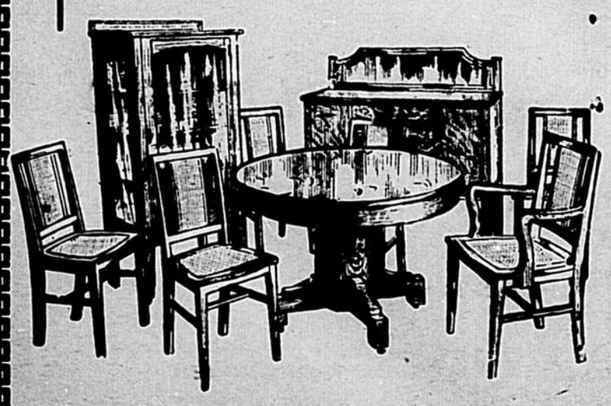
Voyez ces Prix Spéciaux pour les Fêtes sur les Sets de Salle à Diner

Joli set de salle à dîner Jacobin en chêne, comprenant le buffet, cabinet à verrerie, table à piédestal, cinq chaises et un fauteuil. Complet pour $79.00

Autre set en noyer modèle William and Mary. Un des derniers arrivés. Convenables pour petite salle à dîner. (Même nombre de morceaux que le précédent). Complet pour $87.50

Set Style Sheraton en acajou naturel. Ce set plaira tant pour son dessin élégant que par les teintes délicates de l'acajou. La table est à cinq pieds; les autres pièces sont le buffet, le cabinet à verrerie, cinq chaises et un fauteuil, avec sièges en cuir. Complet pour $129.00

Magnifique set en acajou Colonial. Riche fini foncé, comprenant le buffet, la table à piédestal, le cabinet à verrerie, la table à desservir, cinq chaises et un fauteuil. Vaut au moins $240.00, offert maintenant à 20% d'escompte.



Ce set en chêne ... $89.00

TOUT SOLIDE — Les chaises ont les dos et les sièges en jonc de la meilleure qualité (aussi fournies avec dos et sièges en cuir sur demande). Remarquez la solidité du piédestal de la table; le dessus de la table mesure 44 pouces. Le buffet et le cabinet à verrerie sont faits solides et durables bien que d'un dessin délicat et élégant. Vaut $125.00. Offert maintenant pour $85.00

N. G. VALIQUETTE, Limitée, 477 Ste-Catherine Est

Le Succès...

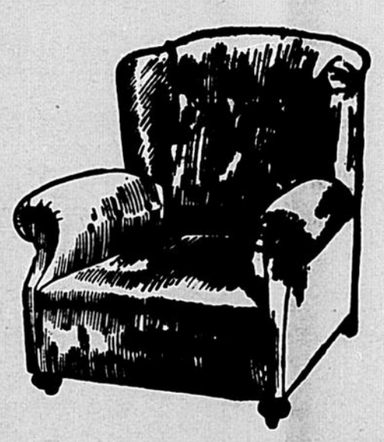


de nos ventes d'automne et de décembre nous justifie d'allouer un escompte spécial de

30%

sur la balance de nos meubles de période pour chambre et salle à dîner, ainsi que Living-Room, Chesterfields, Fauteuils de Luxe, Bibliothèques, Secrétaires, etc.

30% de Réduction.



Le succès ininterrompu et la demande persistante pour nos garnitures somptueuses sont basés sur notre politique de donner pleine et entière satisfaction aux clients les plus particuliers.

Toute marchandise tenue assurée et entreposée gratuitement jusqu'à demande dans notre entrepôt des plus modernes.

Magasin ouvert le soir jusqu'au Jour de l'An.

Beaux Canapés & Fauteuils

637-39 Rue Ste-Catherine Est

Téléphones: EST 7330 - 7331.

M. Trefflé Bastien, Echevin d'Ahuntsic et la charte de Montréal

Le 6 avril approche, nous nous faisons un devoir d'éclairer le public.

Allons les électeurs, deux minutes d'attention et de logique ! Il n'en faut guère plus pour déshabiller la mentalité de Trefflé Bastien et pour voir quelle haute idée il possède sur le civisme et l'intérêt de la Cité.

Au commencement de novembre dernier, M. le millionnaire échevin Bastien déclare en plein conseil municipal qu'il n'a rien à faire avec la "Montreal Water and Power Co."

Voici ce que dit le "Réveil" du 9 novembre en résumant son discours: "Il (M. Bastien) n'a aucun intérêt dans la "Montreal Water and Power Co." et ne possède aucune action de cette compagnie."

Dans la même séance M. Bastien admet qu'il fait partie de la Compagnie "Laurin et Leitch". Voulez-vous savoir dans quelle mesure M. Trefflé Bastien fait partie de la Compagnie "Laurin et Leitch"? Voici le détail:

M. Bastien: 434,000
M. Laurin: 217,000
M. Leitch: 217,000

Donc M. Bastien possède la moitié (50 pour cent) des parts de cette compagnie.

Que diriez-vous maintenant si la Compagnie "Laurin et Leitch" possédait des débentures dans la Montréal Water and Power Co. pour la somme de $120,756.60?

Vous direz que le millionnaire Trefflé qui déclare n'avoir pas d'intérêt dans la "Montreal Water and Power Co." possède au contraire la somme exacte de $60,378.30 en débentures dans cette compagnie.

Si M. Bastien a fait de cette manière et après de telles déclarations les millions qu'on lui soupçonne, nous comprenons pourquoi il a fait bâtir une chapelle à Ahuntsic.

M. Bastien, le rapprochement ne pourrait que le flatter, ressemble à ces nobles seigneurs du moyen-âge qui, pour expier leurs fautes, faisaient élever des monastères et des églises.

⁂

Nous empruntons à un hebdomadaire de Montréal les renseignements suivants:

Quant à la compagnie "Laurin & Leitch", nous avons voulu savoir si elle n'avait pas de contrat de Montréal, mais il est impossible de s'en rendre compte à l'Hôtel de Ville, car il existe au sujet de ces deux compagnies un singulier mélange, même dans les documents officiels. Ainsi dans plusieurs cas, l'on trouve que c'est "Laurin Leitch & Co." qui demandent des contrats, font les soumissions ou les démarches nécessaires et c'est "Laurin & Leitch" tout court qui sont officiellement chargés des travaux, d'après certaines minutes, c'est à "Laurin & Leitch" tout court qu'on écrit, c'est "Laurin, Leitch & Co." qui répondent, c'est en fin de compte "Laurin, Leitch & Co." qui retirent l'argent, même quand c'est "Laurin & Leitch" tout court qui sont avertis que le chèque est prêt.

Et quelle que soit la compagnie qui reçoive l'argent, que ce soit "Laurin & Leitch", que ce soit "Laurin, Leitch & Co.", que ce soit "Laurin, Leitch & Lemoine", c'est toujours le même comptable, M. J. A. Charbonneau, qui signe le récépissé.

Conclusion: "Laurin & Leitch", Laurin, Leitch & Co.", "Laurin, Leitch & Lemoine", tout ça c'est blanc bonnet et bonnet blanc, tout ça, c'est la même affaire.

Et M. Bastien qui est intéressé dans cette affaire et qui est échevin de Montréal, tombe sous le coup de l'article de la Charte de Montréal qui dit:

"Nul ne peut validement être mis en nomination ou être élu à la charge de maire ou d'échevin, s'il est partie à un contrat avec la Cité pour l'exécution de travaux ou caution de l'exécution d'un contrat."

M. Bastien tombe aussi sous le coup de l'article de la même Charte qui dit:

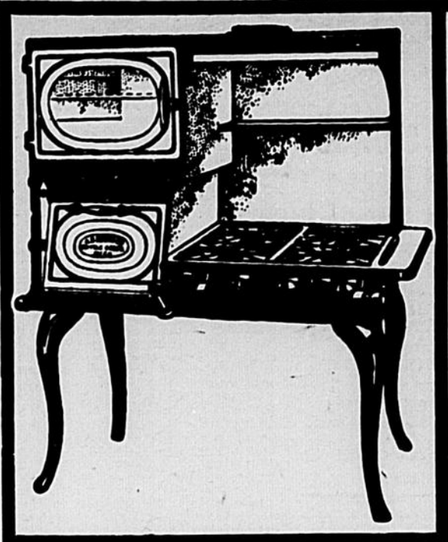
"Tout échevin votant dans une assemblée du Conseil ou d'une Commission sans avoir alors qualité suivant la loi, est passible d'une amende de cent piastres pour chaque vote qu'il donne dans le dit Conseil ou Commission".

Etes-vous satisfaits bons électeurs d'Ahuntsic? Avez-vous élu M. Bastien afin de l'envoyer voter pour ses propres compagnies?

Il n'y a pas un pauvre intelligent et possédant quelque peu le sentiment de l'honneur qui troquerait ses habits rapiécés pour le manteau d'or du millionnaire Bastien.

M. Bastien est riche, c'est entendu, juché comme une poule gavée sur ses sacs d'écus, il se moque de tout, fort bien. Cependant personne n'est jaloux de lui et ne désirerait prendre sa place, car la place qu'il occupe en ce moment dans notre conseil de Ville est infiniment louche.

Il faut être vraiment blindé, encroûté pour la conserver.



DONNEZ UN

POELE a GAZ A-B

COMME

CADEAU DU JOUR DE L'AN

Ce cadeau sera apprécié non seulement le jour de l'an, mais pendant *plusieurs années* à venir.

MESDAMES — Vous n'avez pas à vous pencher ni à vous plier le dos quand vous vous servez de ce Poêle, car vous pouvez rester droites et conserver ainsi votre gracieuse élégance.

Ces Poêles sont finis émaillés et avec accessoires plaqués en nickel, ce qui permet à la ménagère de les tenir dans un état de parfaite propreté.

Fourneaux aprpopriés pour faire cuire, rôtir, pour pâtisseries, aussi réchaud pour plats et assiettes. De quatre à six brûleurs pour faire frire, etc.

PRIX: $21.00 à $75.00. Installation Gratuite.

MESSIEURS — Venez à l'une de nos Salles de Ventes et achetez un de ces Poêles pour votre Femme, votre mère ou votre soeur, et méritez leur impérissable gratitude.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Rues Craig et Saint-Urbain, 358 rue Ste-Catherine Ouest, 1007 Avenue Mont-Royal Est.
834 rue Sainte-Catherine, Maisonneuve. 55 rue Notre-Dame, Lachine.



Grenades

Sorel.

* * *

Sorel et le Richelieu.

* * *

Sorel et le St-Laurent.

* * *

Sorel la coquette petite ville.

* * *

Avec deux fleuves elle a pourtant assez d'eau.

* * *

Et l'on voudrait la noyer avec la prohibition.

* * *

Une chance que les gars de Sorel ne sont pas piqués des vers.

* * *

Les puritains, les hypocrites, n'ont aucune emprise sur les citoyens de cette excellente petite ville.

* * *

Les hôteliers de Sorel veulent respecter les lois. Ils sont respectueux de l'autorité. Mais ils aiment leur liberté.

* * *

Que Sorel ne se laisse pas immoler comme Trois-Rivières. Il y va de son avenir, de son progrès et de sa prospérité.

* * *

Et si les mêmes pressions indues étaient exercées auprès des Sorelois qu'auprès des Trifluviens, qu'ils lisent cet appel à la tolérance sorti de la plume de l'abbé Lucien Jonnstone, dans la grande "Revue Ecclésiastique" des Etats-Unis:

"Au nom de Dieu, combattons l'ivrognerie comme l'Eglise l'a toujours fait, savoir: avec modération, avec amour et pitié pour la fragilité humaine et avec sympathie pour le besoin de plaisirs qu'ont les hommes, mais non avec des sentiments anti-chrétiens et inhumains et avec la bigoterie des sectaires."

* * *

Depuis le commencement de la guerre certains journaux anglais, le "News" et le "Daily Mail" non exceptés, font une campagne éditoriale et publient des grandes annonces afin d'inviter les manufacturiers, les commerçants en général à continuer leurs affaires comme s'il n'y avait pas de guerre. BUSINESS AS USUAL, est le mot d'ordre, "business" encore, "business" toujours.

* * *

Tout le monde sait qu'à l'"Autorité", nous ne portons pas les trusts, les grosses compagnies sur notre coeur. Pas plus la compagnie de l'hon. M. Pérodeau, le Montreal Light Heat, que l'autre ogre, le Montreal Tramway.

C'est pourquoi nous ne nous gênerons pas de dire notre façon de penser.

* * *

La prohibition est à la mode.

* * *

Plus de cafés ouverts au grand jour, mais d'innombrables vide-bouteilles clandestins.

* * *

A moins que l'usage de faire du whisky à domicile avec du sucre et des patates au moyen d'un "canard", d'un tuyau de caoutchouc et d'un sceau d'eau froide ne se répande partout.

* * *

Cela serait le triomphe des prohibitionnistes, car tous ceux qui voudraient prendre un verre boiraient du vitriol et mourraient sans retard.

* * *

Le combat cesserait faute de combattants.

* * *

Trois-Rivières est maintenant prohibitionniste. Bravo! Ce qu'on va en rencontrer de citoyens pompettes dans les rues.

* * *

Elle n'allait pourtant pas trop mal la petite ville depuis son incendie. Si elle veut se ruiner encore, tant pis pour elle.

* * *

Encore un scandale énorme à l'Hôtel de Ville.

* * *

Le scandale de la pierre, précieuse pour certains messieurs.

* * *

La coupe est pleine et déborde depuis bien lontemps. Une enquête, mon Dieu, une enquête ! Mais une vraie.

* * *

Pas une enquête pour cacher, pour atténuer mais une recherche sérieuse, crue, une autopsie.

* * *

Mais rien ne se fait rapidement et avec coeur dans le temple municipal sinon les engueulades de charretiers.

* * *

Aussi il traine encore dans les paperasses, des vieilles affaires de la grande administration des Arsène Lavallée et des docteur Lachapelle — administration bénie et à jamais mémorable.

* * *

C'était le bon temps, soupirent les agioteurs, les dormeurs et les gros bétas.

* * *

Le scandale de la pierre nous ramène à ces temps antiques.

* * *

Et cela durera tant que les citoyens ne réclameront pas les réformes nécessaires.

* * *

Une chose raide aussi c'est la devise de certains magistrats: Prison ou enrôlement.

* * *

La jeunesse déserte nos rangs pour se rallier au parti nationaliste. Qu'est-ce que cela veut dire ? A qui la faute ?

* * *

M. Rodolphe Lemieux a dit l'autre jour au cours en parlant de la France: "Quand la régénération sera accomplie."

C'est donc une France corrompue et pourrie qui a donné à M. Rodolphe Lemieux la rosette de la Légion d'Honneur ?

* * *

Paroles dignes d'être imprimées sur papier du Japon pour une anthologie d'humoristes canadiens.

* * *

Nous espérons que le procureur général interviendra dans l'affaire du scandale Lacombe.

* * *

On dit que Maisonneuve sera ajoutée à Montréal. Tant mieux. Seulement il serait salutaire d'exiger des références.

Quel est le bilan de cette cité que l'on dit dépensière ?

* * *

Que Maisonneuve soit ajoutée à Montréal, soit, mais, qu'aux dettes de Montréal ne soient pas ajoutées les dettes de Maisonneuve.

* * *

Quand donc les autorités compétentes feront-elles disparaitre cette école au coin des rues Ste-Catherine et St-Denis ?

* * *

Voyez-vous une école entourée de palissades au coin du Boulevard des Capucines et de l'Avenue de l'Opéra ?

* * *

Une école de moutards!...

* * *

Voyez-vous un jardin d'enfance sur la cinquième avenue à New-York ?

* * *

Une école sur du terrain à quarante piastres le pied est un non sens, une bêtise, pour une ville qui est en déficit.

* * *

Montréal frisera la banqueroute tant que les gens n'auront pas assez d'esprit public pour faire disparaître les écoles qui sont érigées sur du terrain valant plus que deux piastres le pied.

* * *

Des cours d'écoles pour faire jouer les enfants à plus de deux ou trois piastres le pied sont un luxe que les contribuables, à moins d'être millionnaires, n'ont pas le moyen de se payer.

"L'Autorité" du Jour de l'An.

Lecteurs de "L'Autorité", achetez notre numéro du Jour de l'An, en couleur; il en vaudra la peine. Il sera publié vendredi matin, 31 décembre.

Il contiendra des révélations sur différents événements, et des écrits dus à nos meilleures plumes canadiennes.

Esclaves blanches

Notre campagne en faveur des jeunes filles de bureaux et de magasins commence à porter des fruits. Les quotidiens s'en occupent. Le "Réveil" publie lundi le magistral article suivant que nous reproduisons en entier:

DES JEUNES FILLES SONT CONDAMNEES A TRAVAILLER DANS LES GRANDS MAGASINS, POUR DEUX OU TROIS PIASTRES PAR SEMAINE.

Cette époque de l'année où l'on voit affluer dans les grands magasins une foule de personnes pour l'achat de leurs cadeaux de fêtes, ramène notre attention sur toutes ces jeunes filles qui y sont employées et qui reçoivent, pour leur travail et les fatigues qu'elles s'imposent, des salaires de famine.

L'on pourrait citer, par exemple, nombre de grands magasins dont les vitrines d'étalage donnent sur la grande artère commerciale de notre ville, et dont les annonces remplissent des pages entières de nos grands journaux quotidiens, qui paient à des jeunes filles, occupées à servir le public depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir, des salaires dérisoires de deux ou trois piastres par semaine.

Une âpreté au gain, mal comprise, la concurrence qui porte les grandes maisons commerciales à baisser le prix de leurs marchandises, pour augmente leur clientèle, sont la cause de cette honteuse exploitation, dont sont victimes les pauvres employées de magasins.

C'est là une preuve évidente que ceux qui dirigent ces grands magasins ne savent pas intéresser leurs subalternes au succès de leurs affaires et ignorent, par conséquent, les plus élémentaires notions du commerce à la tête duquel ils sont placés.

La première condition de réussite, pour quiconque a l'ambition de marcher au succès, c'est de reconnaitre et d'estimer les capacités morales et professionnelles, l'application et le dévouement de ceux qui sont sous ses ordres, pour s'entourer d'un personnel d'élite qui travaillera dans l'intérêt de son patron, comme si c'était le sien propre.

L'employé dont le travail et les efforts sont volontairement méconnus et pour lesquels il ne reçoit pas une rémunération convenable, ralentit son zèle et finit par mal travailler, de sorte que celui qui se refuse à récompenser, comme ils le méritent, ses collaborateurs ou ses collbaoratrices, agit certainement contre son propre intérêt.

"Nous avons pour principe, disaient les directeurs d'une importante maison d'affaires de Cincinnati, de payer cher nos employés et de les intéresser, par-dessus le marché, aux bénéfices, afin de nous les attacher, non pas par la reconnaissance — cela ne signifie rien — mais par l'intérêt, ce qui est plus sérieux".

Il n'est pas besoin d'insister d'avantage pour se rendre compte qu'un commerce qui possède des employés d'élite, intéressés à la bonne marche des affaires, dont le concours n'est pas seulement un travail mercenaire, mais une collaboration active et intelligente, est appelé à une prospérité particulière et certaine.

Toutefois, il est une autre raison que celle de l'intérêt personnel qui devait rappeler leurs devoirs à nos hommes d'affaires, c'est celle de l'équité et de la justice.

Comment veut-on que des jeunes personnes puissent, avec le salaire minime qu'on leur donne, faire face à leurs dépenses, payer les frais de leur chambre et de leur pension, et satisfaire aux goûts d'une certaine coquetterie bien naturelle à leur âge et à leur sexe?

De là cette tentation pour elles, et à laquelle malheureusement un si grand nombre succombent, de se créer des ressources par d'autres moyens, qui sont loin d'être toujours honnêtes et où sombrent leur vertu et leur honneur.

On édictera des peines sévères contre les infractions aux lois de la morale publique, on se montrera sans pitié pour des personnes qui n'ont pu résister aux tentations qui les ont séduites, mais pendant ce temps, les grands coupables qui, par leur cupidité et leur désir de profits exhorbitants, les ont acculées à une telle situation, porteront la tête haute et resteront impunis.

Il serait donc temps que cette honteuse exploitation prenne fin et que les gérants de nos grandes maisons de commerce comprennent leur véritable intérêt, aussi bien que leurs obligations et leurs responsabilités vis-à-vis des personnes qu'ils engagent à leur service.

Pour maintenir dans la bonne voie tant de jeunes filles qui s'en écartent aujourd'hui, cela vaudra infiniment mieux que toutes les mesures de répression qu'on pourrait adopter. Les lois et les châtiments n'ont jamais corrigé ni amélioré les moeurs d'une société ou d'un peuple. Le seul moyen d'y porter remède, c'est de s'attaquer résolument aux causes du mal pour le prévenir, plutôt que d'avoir à le punir.

P. DUROSAY.

LE SCANDALE DE LA PIERRE

Ça bat quatre as. — On pesait à l'oeil.

M. JOSEPH GRISE

Celui-ci était contremaitre en 1914. Il avait la direction des travaux sur la rue Omer.

On s'est servi pour la rue, d'une partie des pierres extraites de la rue qui devait être nivelée.

Q.—Voyiez-vous à la réception de la pierre ?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous confirmé certains pesages ?

R.—Rien qu'un voyage dont le bulletin portait les chiffres 7,000 lbs. J'ai eu quelque doute. Le wagon était déchargé, je l'ai fait recharger, et j'ai fait peser de nouveau. L'aiguille de la pendule m'a indiqué 3,219 lbs.

Q.—Si vous n'aviez pas pris cette précaution, il vous aurait trompé ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A quelle date avez-vous remarqué cette erreur ?

R.—Le 17 août 1914.

Q.—Avez-vous averti quelqu'un de cette irrégularité ?

R.—J'ai averti M. Vanasse.

Q.—Aviez-vous entendu dire que la balance de M. Gordon était brisée ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Quand avez-vous su que cette balance était brisée ?

R.—Le 17 août 1914, je ne savais pas qu'elle était brisée.

Q.—Le lendemain, avez-vous vérifié d'autres voyages ?

R.—Non.

Q.—Pourquoi ?

R.—Je me fiais à mon jugement.

Q.—Vous jugiez alors "à l'oeil" ?

R.—Oui.

N'est-ce pas que ça bat quatre as.

HEUREUSE INNOVATION

L'Honorable T. Chase Casgrain, Ministre des Postes du Canada, a réussi, à la suite de négociations entamées avec les autorités postales impériales à conclure un arrangement avec le Gouvernement Britannique, en vertu duquel les colis du Canada pour les soldats canadiens en France et dans les Flandres, seront transportés aux mêmes tarifs d'affranchissement que ceux appliqués aux colis originaires du Royaume-Uni pour les troupes expéditionnaires sur le continent, c'est-à-dire:

Pour les colis pesant jusqu'à 3 livres . . . . . 24 cents
Pour les colis pesant plus de 3 livres et non pas plus de 7 livres . . . . . 32 cents
Pour les colis pesant plus de 7 livres et non pas plus de 11 livres . . . . 38 cents

Ceci signifie une réduction sensible sur le coût des colis, et l'on espère que le public canadien en sera satisfait. Cette réduction a été obtenue par le Canada qui abandonne toutes les taxes postales pour le transport de ces colis au Canada et sur l'Atlantique.

Cependant, l'on rappelle au public que, conformément à la circulaire émise récemment par le Département, aucun colis pesant plus de 7 livres ne sera expédié jusqu'à nouvel ordre.



Si c'est un Piano, un Piano Automatique ou un Harmonium; un Victrola, quelques Records ou quelques morceaux de Musique pour Piano Automatique.

ACHETEZ CELA CHEZ

LINDSAY

Notre assortiment pour Noël d'instruments de musique et de musique est au complet.

Livraison prompte la veille de Noël.



C. W. LINDSAY, LIMITED

512 rue Sainte-Catherine Ouest., Montréal.

394 rue Sainte-Catherine, Est

OTTAWA 189 RUE SPARKS — QUEBEC 201-203 RUE SAINT-JEAN — TROIS-RIVIERES 29 RUE DES FORGES

Tél. Main 7652

P. N. Menard

Courtier d'Immeubles

13a RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Articles en cuir

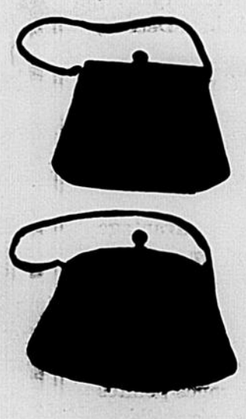
Pour cadeaux utiles et agréables

Nous attirons votre attention particulière sur notre immense assortiment d'objets en cuir spécialement choisi pour cadeaux.

Vous y trouverez une quantité illimitée de suggestions extrêmement intéressantes en même temps qu'économiques.

Un article en cuir quel qu'il soit est généralement très pratique et donne toujours une excellente durée, choses qui méritent une bonne part de considération. Parmi les différents articles étalés à nos magasins vous trouverez entre mille autres choses:

Sacoches pour dames
Sacs de voyage
Porte-musique
Portefeuilles
Porte-monnaie
Bourses



Nécessaire de toilette
Nécessaire de voyage
Boîte à collets
Etuis à cigares
Etuis à cigarettes
Cadres pour photos

MAGASIN DE GROS

Lamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL

338 Rue Notre Dame Ouest, Montreal, Can.

(Près de la rue McGill)

Succursales

BAZAR DU VOYAGE | L'ALLIGATOR

452 Ste-Catherine E. | 418 Ste-Catherine O.

LE SORT DE JACQUOT

(Une messe de minuit)

Croyez-vous aux sorciers, aux revenants, aux loups-garous? Croyez-vous aux sortilèges, aux maléfices? Croyez-vous à la vertu du trèfle à quatre feuilles, pour détourner les mauvais sorts?

Moi. - Pas!

Mais Jacques Dindonneau, du septième rang, dans le canton de Sainte Arthémise, y croyait fermement. Il avait payé cher, autrefois, pour y croire; du moins, il le prétendait.

Né, il y a tantôt cinquante ans, dans la maison qu'il habitait encore, et où son arrière-grand-père avait, peu de temps auparavant, rendu son dernier soupir, Jacques Dindonneau —mieux connu dans le cercle de ses proches et de ses familiers sous le nom de grand Jacquot—était l'incarnation même de l'homme sans malice et sans ruse, dont il est parlé dans l'évangile.

Au physique, c'était un grand corps, mince, élancé, taillé à la manière d'un manche à balai, un long cou frêle, que surmontait une petite tête, dans laquelle s'ouvraient deux grands yeux verts fauves; grosses joues; presque pas de nez; bouche moyenne.

Tel se présentait, à peu près, l'homme qui fut le héros de cette aventure.

Longtemps, il avait cultivé sa terre; mais depuis quelque temps, il avait passé, peu à peu, à d'autres mains, le soin de pratiquer l'art cher à Cérès. Pour lui, il surveillait en même temps que ses bêtes, un magasin départemental qu'il avait établi dans une grange contiguë à sa maison d'habitation. Là, dans un harmonieux désordre, vivaient, côte à côte, pièces de drap, quarts de melasse, rubans de soie, sacs de farine, instruments de culture, paplers peints, hardes toutes faites, pains de sucre ou porcelaines de toutes sortes.

Comme la clientèle, dans le septième rang, n'était pas toujours des plus actives, et que Dindonneau se fatiguait souvent à attendre au comptoir, un client qui ne venait pas, il avait fait disposer sur le chambranle de la porte d'entrée, une petite sonnette. Celle-ci, poussée par la porte en s'entr'ouvrant, avertissait le marchand, où qu'il fut, qu'on le demandait au magasin. Il se tenait, le plus souvent, dans une petite pièce voisine, où il somnolait, généralement. Au coup de la sonnette, il se levait précipitamment, et d'une voix forte, il criait invariablement, sans même voir personne: "On y va, on y va, qu'est-ce qu'il vous faut?"

Ce geste, était passé chez lui, à l'état d'habitude.

Dindonneau n'avait pas d'ennemis. Du moins, il ne s'en connaissait pas. Excepté un, toutefois. C'était le grand Albert, de l'extrémité du sixième rang, dans le même canton. Une querelle futile avait fait naître cette inimitié entre les deux hommes: une des vaches du grand Albert, sans respect ni souci pour la clôture d'autrui, avait pénétré dans le pré de Dindonneau. Or, on sait le mal qu'une vache peut faire dans un pré. Dindonneau le reprocha à Albert. Celui-ci en fut blessé. Il le prit de très haut: "Tu me le paieras un jour!", lui avait-il dit, en lui lançant un mauvais regard.

De tout autre que du grand Albert, cette menace n'aurait pas ému Dindonneau. Mais venant de lui, il ne pouvait plus vivre tranquille. Ce n'était pas qu'Albert fut un vandit, un voleur, un assassin. Contre de pareilles gens, il est toujours possible, en définitive, de trouver un moyen de se défendre ou de s'esquiver. Mais le grand Albert était un sorcier! Sa réputation était universelle!

Quelles choses terrifiantes on racontait, ou plutôt on chuchotait sur son compte, dans tous les rangs du canton!

Par exemple, on racontait qu'un jour, un charretier, qui avait eu maille à partir avec Albert, vit sa charrette, à vide, s'enfoncer en plein chemin sec, jusqu'aux moyeux des roues. Un attelage de six chevaux ne fut pas capable de la tirer de là. Albert, pour se venger, lui avait jeté un sort. Afin de pouvoir continuer sa route, le malheureux charretier fut obligé d'aller s'agenouiller devant le sorcier.

On soutenait encore que pendant la nuit noire, on l'avait vu, déguisé en loup, parcourir monts et vaux, bois et sentiers. Il avait effrayé bien des gens. Les amoureux, eux-mêmes, n'osaient pas sortir, le soir, pour aller faire compagnie à leurs fiancées.

Dindonneau croyait même que son ennemi avait le pouvoir de s'enfermer dans le corps de n'importe quelle bête. A ce sujet, il racontait une aventure assez plaisante qui, disait-il, lui était arrivée. C'était du temps où Albert et lui étaient encore amis. "Je passais devant sa maison, narrait-il, et je savais qu'il y était. A sa porte, il y avait, campé sur une sorte de perchoir, une manière d'oiseau, comme je n'en ai jamais vu de pareil. Il avait un bec qui ressemblait, à s'y méprendre, à certain nez crochu de ma connaissance. Comme je m'approchais de lui, pour le regarder de plus près, voilà-t-il pas qu'il me reconnait, et qu'il me demande à brule-pourpoint: "As-tu déjeuné, Jacquot?" Faites excuse, mon bon monsieur, que je lui ai répondu; je croyais que vous étiez un oiseau.' Il est certain qu'il a bien vu que je le reconnaissais! Que faisait-il sous ce plumage? Quel but avait-il? Dieu seul, ou plutôt le diable le sait."

Quoiqu'il en fut, tout le monde le redoutait effroyablement.

Mais si Dindonneau craignait les mauvais sorts pour lui-même, il les redoutait peut-être encore plus pour ses bêtes, pourtant bien innocentes. Mais ne sait-on pas que méchanceté d'un ennemi, le plus souvent, s'acharne, non contre vous, mais contre ce que vous avez de plus cher.

Ainsi, depuis quelque temps, Dindonneau s'était aperçu, avec une vive affliction, que sa vache favorite, la grande brune, ne mangeait plus.

Fort heureusement, il trouva, par hasard, ou il crut trouver, le talisman sauveur pour détourner tous les sorts du monde infernal.

C'était un jour sur le marché Bonsecours, à Montréal. Au pied de la colonne Nelson, un grand monsieur, monté sur un escabeau, et coiffé d'un chapeau de soie, haranguait une foule énorme, qu'il paraissait intéresser vivement. Il donnait des explications sur une sorte d'instrument en ferblanc, qu'il tenait à la main. Puis, de temps en temps, il portait cet instrument à ses lèvres et en tirait des sons assez semblables aux cris que font entendre les chats, à certaine époque de l'année, la nuit dans les gouttières.

"Mesdames et messieurs, disait l'orateur, vous voyez ici, l'instrument des instruments, la merveille des merveilles: aux gens tristes, il rend la gaieté; aux impotents, il donne des jambes; aux malades, il remet la santé; surtout, il chasse les mauvais sorts..." C'était assez pour convaincre Dindonneau. Vite, il tend au charlatan sa pièce de vingt-cinq cents, et reçoit en échange, l'instrument sauveur.

Le lendemain, dès l'aurore, il était dans son clos; assis sur une roche, il jouait à sa vache des airs absolument nouveaux. Dès les premiers sons, la malade dressa l'oreille; il comprit qu'elle se sentait déjà mieux. Il continua, en redoublant d'ardeur: l'animal partit au galop, en gambadant. Dindonneau jugea, dès lors, que sa vache était guérie et que tout mauvais sort était désormais conjuré pour elle.

Comme il est généralement acquis, parmi les habitants des rangs éloignés, qu'un remède pour un mal, peut aussi servir de remède pour une infinité d'autres maux. Dindonneau passa, dans sa basse-cour. Il y redoutait, également, les maléfices de son sorcier d'ennemi. Là, il remporta le plus brillant succès. Aux sons de la musique, toute la gente volatile, oies, coqs, dindons, poules et canards, répondit en choeur. Dindonneau respirait. Enfin, il se croyait hors des atteintes de son ennemi.

Sa confiance le perdit. On a bien raison de dire que le malheur vient, le plus souvent, nous frapper, là et à l'instant où nous ne l'attendons plus.

On était arrivé à la veille de Noël. Dindonneau ne manquait jamais d'assister à la messe de minuit. Cette année-là, il fut fidèle, comme d'habitude, à son devoir. Confortablement blotti dans le coin du banc familial, à l'église, il suivait, avec une attention soutenue, le cours des cérémonies religieuses. La foule était énorme et recueillie. L'église, toute parée comme aux grands jours de fête, resplendissait sous l'éclat de mille lumières. Enfin, les chants la musique, l'ensemble des cérémonies, tout resplendissait la foi et portait au recueillement.

Malheureusement, Dindonneau n'était pas de ceux qui, pendant de longues heures, peuvent se livrer, aux exercices de la méditation spirituelle. C'est pourquoi, la fatigue de la journée, la douceur du repos, la quiétude de son esprit, et, sans aucun doute, aussi, Satan, cet éternel ennemi du bonheur des hommes, y aidant, il sentit peu à peu ses sens s'engourdir: puis, il perdit conscience de la réalité et finit par s'endormir profondément.

On était au moment solennel de l'élévation. Soudain, du pied de l'autel, la clochette retentit, pendant l'air de ces sons répétés et stridents. Réveillé en sursaut, Jacquot l'entend; il est encore sous l'empire du sommeil, il ne se rend pas bien compte de la réalité, et il croit qu'on l'appelle au magasin. D'un bond, il se dresse, et, de sa grosse voix, il s'écrie: "On y va! on y va! qu'est-ce qu'il faut?"

Ce fut un scandale. Toute l'assistance se retourna. On crut qu'il était fou. Et lui, il aurait bien voulu être fourmi, et trouver un trou pour se fourrer dedans. Il s'affaissa sur son banc, et la tête cachée entre ses deux mains, il fit un acte de contrition auquel il ajouta un ferme propos de ne plus s'y laisser prendre.

On ne sait s'il a pardonné au grand Albert; mais, ce dont on est certain, c'est que depuis cette aventure, Jacquot ne s'est endormi à la messe de minuit.

L. A. GIRARD.

AVEC NOS POILUS....

BRUXELLES, "COUR DES MIRACLES"

Du *Petit Parisien*:

Bruxelles est le refuge des éclopés Boches réformés. Il y en a de quinze jusqu'à soixante-cinq ans, de tailles grotesquement disparates, des cagneux, des difformes, incapables de marcher au pas ou de tenir leur fusil: une descente de la Courtille boche, dont le peuple s'amuse avec une froide ironie. Nos Ketjes s'obstinent à "swanzer" l'envahisseur. Les fonctionnaires casqués du Palais de Justice ne peuvent quitter du regard les canons braqués sur la place, sous peine de voir ces gavroches s'en servir pour des parties de saute-mouton... Bruxelles boycotte rigoureusement les bières allemandes, si populaires avant la guerre. Pour boire leur jus de houblon national, les Boches doivent l'importer eux-mêmes et le débiter eux-mêmes dans des "Deutsche Haus" créés par eux-mêmes. Sauf les établissements allemands, nos cafés autorisés à fonctionner jusqu'à 11 heures du soir ferment à 9 heures. La population demeure stoïque, malgré ses privations (les employés de la ville ne touchent plus que la moitié de leur traitement; les employés communaux, de leur côté, subissent une retenue de 15 à 20 % au profit de l'oeuvre d'alimentation des innombrables sans-travail; salaires ouvriers pour une journée de 12 à 14 heures: 2fr.)... Bluff continu des Boches, un photographe de cinéma bavarois enregistrait récemment sur ses films le débarquement d'un détachement prussien à la gare de Bruxelles-Ouest: or, le mot Bruxelles avait été au préalable remplacé au fronton par "London"!...

L'ETAT MORAL DES UNS ET DES AUTRES

D'une lettre de nos camarades de rédaction cette chaleureuse lettre où l'on retrouve, en termes vibrants, l'écho de la grande ferveur qui anime tous nos poilus:

Je viens de traverser sans encombre une période particulièrement active et encore plus particulièrement brillante. Notre division a remporté ces jours-ci un succès important au B..., en refoulant l'ennemi loin de ses positions. Et l'opération continue.

L'intérêt de ce succès ne réside pas seulement dans l'amélioration de notre situation stratégique sur ce point du front. Il réside également dans l'état moral qu'il nous a révélé parmi les troupes allemandes. Environ un millier de Boches se sont rendus en moins d'une heure. "Kamerad, nicht kapout!" criaient-ils, et ils se présentaient à nos soldats sans équipement, se jetant à genoux, leur offrant tout ce qu'ils avaient sur eux, leur présentant parfois des photographies de leur famille.

Beaucoup de leurs officiers—il y en avait une trentaine dans le lot—ne furent guère plus brillants. J'assistai à leur réception au moment où ils sortaient des tranchées. Plus de morgue hautaine et une certaine courtoisie. Ils manifestaient en outre une admiration "horrifiée" de notre artillerie, qui avait été splendide et avait transformé leurs positions en un effroyable volcan. Plusieurs d'entre eux étaient sourds, et la plupart exprimaient le désir de s'éloigner d'un endroit où retentissaient encore trop près d'eux à leur gré, les coups rageurs de nos canons victorieux.

Peut-être aurais-je la joie d'aller en permission, après plus d'une année de guerre. Mais, pour le moment, nous sommes trop occupés à parachever la besogne actuelle pour y penser. D'ailleurs, pour tous ici, les permissions sont les bienvenues; mais spontanément et sans exception, nous les subordonnerons aux circonstances, et nous en aurons la récompense, celle d'aller revoir ceux qui nous sont chers et nos amis avec la joie du devoir accompli.

UN EPISODE DE GUERRE

Voici des fragments de lettres intimes d'un sous-officier du 15e corps, ce sous-officier a été promu sous-lieutenant après les journées dont il parle dans ses lettres:

27 juin.—A 2 heures 45, un bombardement terrible se déclanche. Pendant deux heures, tous les calibres nous sont envoyés: 150, 105, 77, obus de winnenwerfer de 85 kilos, des moindres de 25 : des bombes nous arrivent par quinze et vingt à la fois. Malgré ce bombardement, les deux premières heures ne font pas de victimes! Les allemands essaient alors de nous attaquer; c'est pour eux une grande perte d'hommes et ils sont forcés de regagner leurs tranchées. Alors un nouveau bombardement recommance qui dure quatre heures. Malheureusement pas mal des nôtres sont ensevelis sous des éboulements et une partie de la tranchée devient intenable. Je suis en pleine action, je fais mon devoir et donne le plus possible confiance aux hommes; mais à chaque instant, c'est un mort, un blessé; un même devient fou. C'est terrible.

Le bombardement fini, l'ennemi nous attaque en force considérable; avec un peu d'hommes qu'il nous reste il faut tenir. Le lieutenant commandant la compagnie m'envoie chercher du renfort au cantonnement. Là une déception m'attend; les Allemands qui nous ont contournés, occupent ce paste. En arrivant je me vois entouré de dix Boches qui me font prisonnier et m'enferment dans une guitoune. Le temps passe. La liaison du commandant faite prisonnière comme moi, voulant se défendre est fusillée. Mon tour va arriver, quand nos troupes revenant à l'assaut nous délivrent tous. C'est alors qu'à la tête d'un petit groupe d'hommes, je suis monté cinq fois à l'assaut: je les vis successivement tomber autour de moi; jusqu'à cinq heures du soir nous nous battons à coups de bombes, de pétards, corps à corps, et même à coups de crosse. Je me rappellerai cette journée. Enfin le soir, comme je n'avais plus de groupe à commander, le commandant m'envoie porter un pli au colonel à l'arrière. Là encore j'ai vu la protection de Dieu. Les obus tombaient mais m'ont toujours épargné. Enfin mon accident m'arrive: un obus éclate tout près de moi et ne m'occasionne que des contusions. Journée bien remplie.

...6 juillet.—Je crois que les allemands n'ont pas l'intention de continuer, car si ça nous a coûté cher, de notre côté nous avons fait du beau travail, il y a eu de jolis cartons. Je n'aurais pas cru que les hommes puissent avoir tant de résistance. Mais combien de nos camarades y sont restés.

Pendant le bombardement d'Ypres il a été impossible de sauver des églises des couvents, des monuments publics tous les objets d'art et trésors qu'ils contenaient. Jusqu'ici, Ypres est resté au milieu de la ligne de feu. Cependant, il y a quelques jours, le colonel Tremblay avec son adjudant Dumont, a entrepris le sauvetage. Grâce aux indications du brigadier Bastien, ils ont réussi à dégager des ruines une quantité de choses précieuses, maintenant en sureté. Chaque jour sous un feu violent, ils vont à la recherche des merveilles. Quinze wagons d'objets sont déjà partis pour la France.

LE MIRACLE DU BAISER

Du *Bulletin des Réfugiés du Nords*

Un soldat du 43e d'infanterie fut atteint d'une balle allmande, qui, ayant traversé son équipement et son portefeuille, s'arrêta sur une lettre de sa fiancée, réfugiée à Paris.

Il retrouva la balle collée à l'endroit où la lettre se terminait par "1.000 baisers '", etc.

Et notre gars du Nord de conclure: " C'est égal, la chère enfant a bien fait de ne pas regarder à un zéro: s'il n'y avait eu que 100 baisers, c'eût été moins gros, et peut-être que la balle eût passé outre. "

La vie tient à bien peu de chose.

Qui sait, mon cher correspondant, s'il n'y a pas dans le grand coeur des petites fiancées de 1915 un pouvoir magique qui protège là-bas les héros qui songent à elles.

UN BLESSE QUI S'ARRETE LUI-MEME UNE HEMARRAGIE DE LA CAROTIDE

De la *Médecine Internationale* s

Chacun sait combien sont communément mortelles les blessures des artères carotides. Il est donc hautement instructif d'enrégistrer le cas suivant, où le blessé guérit d'une plaie semblable, causée par un projectile de guerre.

Gérard F..., vingt et un ans, sergent au ..e de ligne, reçoit une balle dans le nez. Celle-ci traverse la moitié de la figure, fracture en passant le marillaire et sort par la région parotidienne en coupant la carotide externe.

Avec un remarquable sang-froid, le blessé comprime avec un pouce le vaissau qui donnait des flots de sang et rampe *à trois pattes* pendant plusieurs centaines de mètres, jusqu'au poste de secours. Là, le caillot, qui s'était formé sous la compression et qui constituait un véritable anévrisme diffus et surtout un état demi-syncopal, arrête en partie l'hémorragie. Une automobile était là, dans laquelle on transporta le sergent, sans le réveiller de cette torpeur favorable, jusqu'à l'ambulance. La carotide externe fut aussitôt liée, et, exactement trois quarts d'heure après l'instant de la blessure, la figure se recolorait. Le lendemain, le teint était normal, et Gérard F... est actuellement en pleine convalescence.

Il y a plusieurs points à faire ressortir dans ce fait, qui s'est terminé d'une façon si anormalement heureuse. Tout d'abord, le sang-froid du blessé et cette sorte de combativité propre à un sportsman exercé, qui le fait lutter jjusqu'au bout, au lieu de s'abandonner à un sort fatal, comme tant d'autres font en pareille circonstance; en second lieu, *l'utilité des convois automobiles, qui permettent une rapide évacuation vers des ambulances organisées pour l'opération;* et, enfin, l'urgence de posséder sur le front des formations chirurgicales, comme celle où l'on put sauver la vie de ce sous-officier.

COUCHE-TOI, SOLDAT, COUCHE-TOI!

C'est une brave femme qui habite avec sa fille à côté d'une petite gare.

Cette petite gare, inconnue jusqu'ici, se trouve tout à coup devenir fort intéressante parce qu'elle est celle où doivent changer de train tous les permissionaires qui viennent du front lorrain.

Ils ont dix heures de nuit à passer là.

Alors la brave femme s'est dit un jour:

" Si je couchais au grenier sur une paillasse, je pourrais disposer d'un lit ! "

Et voilà pourquoi la brave femme, chaque soir, à la porte de la gare, cueille discrètement deux permissionaires, de préférence les plus minables.

— Venez, mes braves garçons, dit-elle, j'ai deux lits pour vous, deux vrais lits, avec des draps blancs, lavés de tantôt. Ca vous reposera un peu,en attendant de revoir les vôtres.

Et chaque nuit, grâce à cette humble femme, deux poilus revenant de la ligne de feu ont un avant-goût du bon lit familial. Quand ils se confondent en remerciements, cette inconnue, en leur offrant la "goutte " de l'adieu, ne manque pas de leur dire:

— C'est pour vous remettre en train, mes enfants. Des fois que vous ne sachiez plus coucher dans un lit...

LE COEUR DU CHAUFFEUR.

Une scène bien touchante s'est déroulée à Paris, à l'arrivée d'une ambulance automobile.

Après l'évacuation des blessés, on trouva une musette oubliée par l'un d'eux. On voulut voir ce qu'elle contenait: un livret militaire taché de sang, des lettres d'une fiancée réclamant une bague en aluminium et un petit lingot de ce métal, une pipe, un scapulaire, un chapelet et un porte-monnaie contenant la somme de... cinq centimes.

Touché de cette pauvreté, le chauffeur qui a trouvé la musette a aussitôt une généreuse idée: il tend le porte-monnaie à ses camarades, à tous ceux qui l'entourent et sont au courant du fait.

En quelques instants, le porte-monnaie était garni de la somme de 118 fr. 80.

Il placé dans la musette avec les objets qui y étaient, le tout a été remis au blessé, sans rien dire, pour lui laisser la surprise.

Brave chauffeur, cela vous sera compté.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE

ARTHUR BRUNELLE & CIE
MARCHANDS-TAILLEURS
Réparations, pressage et nettoyage. 74, rue St-Jacques Montréal

Lisez "l'Autorité" afin de connaitre toutes les nouvelles.

LA GUERRE

LE GENERAL EST DE CORVEE

De l'*Armée coloniale*:

C'était un point fréquemment cité dans les communiqués. Deux hommes chargés de récipients remplis de vivres suivaient les boyaux qui mènent aux tranchées de première ligne. A un carrefour, ils rencontrent un soldat littéralement enfoui dans un vieux " ciré " qui le protège contre la pluie. On n'aperçoit dans l'ombre que le bout de son nez et sa barbiche blanche.

Les deux cuisiniers l'ont dépassé. Une idée vient à l'un d'eux. Il se retourne :

— Eh ! le vieux, que fais-tu là ?

Le " vieux " répond :

— Rien. Je me promène.

— Ah ! tu te promènes, et où que tu vas, comme ça ?

— Je vais à l'avant.

— Parfait, mon viux, nous y allons aussi. Et comme nous sommes embarrassés de colis, tu vas nous aider à porter le " frichti " aux copains.

Le vieux poilu ne se fait pas prier. Il empoigne deux des seaux et suit les cuisinniers. A la queue leu leu, les trois hommes arrivent jusqu'à la tranchée où les fantassins attendent sans impatience leur repas, sûrs qu'ils sont de le voir arriver à l'heure.

En apercevant le " vieux poilu " qui aide les cuisiniers, l'officier qui commande les éléments avancés rectifie la position : " Mon général.. "

C'était, en effet, le général commandant la ...e division, qui, suivant une habitude dont il est fier, allait seul et incognito se rendre compte de ce qui se passait en première ligne.

En constatant leur méprise, les deux cuisiniers faillirent lâcher leurs seaux de rata En riant, le général les rassura. Et l'on parlera longtemps au ...e colonial du " vieux poilu "" qui, certain soir, participa à la corvée de la soupe.

LE RUBAN TRICOLORE

Du *Courrier de l'Armée Belges*

Décidément, les Belges en général et les Bruxellois en particulier " sont ingouvernables "", comme le déclarait dernièrement l'ineffable gouverneur von Bissing.

Pas un jour ne se passe sans qu'ils le fassent comprendre — d'une façon quelconque et même sans façon — aux Allemands, landsturmers ou officiers.

Voici une des dernière " zwanzes " dont tout Bruxelle a fait des gorges chaudes pendant plusieurs jours :

Dans le train qui monte vers Forest, une dame, portant au corsage une fleur tricolore, vient s'asseoir en face d'un " oberleutnant ". N'écoutant que son devoir, l'oficier prie, puis somme la dame d'enlever l'emblème séditieux... Pas de réponse... Le Teuton, furibond, se précipite, et, d'un geste brusque, arrache la fleur.

Mais voilà que, à l'étonnement du Boche médusé, il attire en même temps un ruban — tricolore aussi — attaché à l'emblème. L'oberleutnant s'arrête un moment, interloqué, tandis que les voyageurs s'esclafent et que la dame garde le sourire... Mais l'officier — voulant en finir — empoigne le ruban et tire... tire... tire... à perdre haleine... sur le ruban qui n'en finit pas... Plus il tire, plus il en vient...

Bientôt le tram en était plein. Les spectateurs se tenaient les côtes... Le Boche tirait toujours... quand le tram s'arrêta à la gare du Midi. Il en profita pour s'esquiver, sous les quolibets du public.

Et la dame, qui avait toujours le sourire, enroulant son ruban, dit simplement : " J'en avais 80 mètres sur ma poitrine ! Le Boche avait de quoi tirer jusqu'à Forest ! "

Contracteurs et Architectes

Servez-vous pour la construction du ***Granit de Mégantic,*** à l'état brut ou fini.

C'est le plus ***beau,*** le plus ***blanc,*** le plus ***dur,*** et le ***meilleur marché,*** pour gros édifices, monuments, etc.

Il est employé par le ***Gouvernement de Québec*** et la ***Ville de Montréal.***

Derniers contrats:

Cale sèche de Lévis
Rivière St-Charles
Cathédrale de Sherbrooke
Couvent des Sœurs du Bon Pasteur à Laval des Rapides.

Compagnie de Granit de Megantic Limitee

Bureau Chef: LAC MEGANTIC

MONTREAL: 366 Notre-Dame ouest

Tél. Main 260

M. ED. LEPAGE & CIE
Agents financiers

60 Rue NOTRE-DAME Est, MONTREAL,

TOUS S'ACCORDENT À DIRE

QU'APRÈS

"L'AUTORITÉ"

LE MEILLEUR JOURNAL À LIRE,

C'EST

"La Patrie"

Une annonce du plus vif intérêt au sujet de
l'Automobile ABBOTT-DETROIT

Une nouvelle Auto à Six Cylindres, légère, forte, élégante de lignes et finie. — Complètement équipée. — Idéale.

Chose nouvelle et singulière le prix de cette voiture est peu élevé.

Remarquez que ce n'est pas du bon marché; la nouvelle voiture est entièrement construite par les ingénieurs de l'Abbott-Detroit. Nos ingénieurs n'ont jamais travaillé à quelque chose de commun — jamais ils n'y travailleront.

Cette nouvelle Abbott-Detroit est un triomphe de mécanisme — c'est la réalisation d'un rêve.

C'est une voiture très chic et qui ne fera que rehausser le nom bien connu de la Abbott-Detroit, synonyme de qualité et d'originalité.

Malgré tout cela le prix n'est guère élevé.

Notre nouvelle voiture a des roues de 122 pouces de circonférence, elle contient sept passagers, elle est forte et silencieuse, son moteur Continental est simple et facile.

Sa légèreté est un gage d'économie et un avantage pour la conduite du volant qui devient un jeu.

Notre nouvelle voiture est longue, bien équipée et soutenue par des ressorts si flexibles que les obstacles du chemin ne se font pas sentir et que l'on peut avoir l'impression d'un voyage aérien.

Notre nouvelle voiture donne, avec ses roues peintes en couleur crème, sa carosserie d'un noir d'ébène, sa tapisserie et tous les accessoires, une impression de finesse et de bon goût.

Et le prix est de $1.700.

Notre nouveau catalogue vient d'être publié. Vous y verrez tous nos modèles de voitures. Touring à sept places, voiturette à quatre places, voiture de vitesse à deux places, Touring-Sedan à cinq places.

Ecrivez aujourd'hui.

Consolidated Car Company, Detroit.

A celui qui désire le dernier cri de la construction d'automobiles et qui veut y mettre le prix nous recommandons notre Abbott-Detroit "Eight-Eighty" au prix de $2.700.

Abbott-Détroit

6 CYLINDRES
44 FORCES
$1700.00

Victor Levesque
1 à 7 rue Brebœuf
Tél. St-Louis 960. MONTREAL.